

**RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE D'ENTREPRISE**
ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2024 — 2025

Sommaire général

1	Rapport intégré	5
1.1	Un groupe familial, pionnier du végétal	6
1.2	Une année charnière pour une transformation durable	8
1.3	Une stratégie de transformation mise en Œuvre en 2024-2025	11
1.4	Une entreprise alliant performance financière et impact positif	13
1.5	Une vision des enjeux pour guider l'impact positif	19
2	Rapport de durabilité et Plan de vigilance	27
2.1	Rapport de durabilité - Informations générales	28
2.2	Environnement	46
2.3	Social	99
2.4	Annexes	136
2.5	Rapport de certification des informations en matière de durabilité	142
2.6	Plan de vigilance	146



Rapport intégré

3

marques emblématiques

Plus de

80 %

du CA certifié B Corp

Entreprise familiale depuis

7

générations

1.1	Un groupe familial, pionnier du végétal	6
1.1.1	La nature, notre futur	6
1.1.2	Évoluer tout en restant fidèle à ses racines	6
1.1.3	Indicateurs financiers et extra-financiers	7
1.2	Une année charnière pour une transformation durable	8
1.2.1	Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle	8
1.2.2	Répartition du chiffre d'affaires	10
1.3	Une stratégie de transformation mise en Œuvre en 2024-2025	11
1.3.1	Une réorganisation stratégique guidée par la performance durable	11
1.3.2	Une organisation en trois régions depuis le 1er juillet 2025	12
1.4	Une entreprise alliant performance et impact positif	13
1.4.1	La mission au cœur de la stratégie	13
1.4.2	Le B ! Pact : notre stratégie à impact positif	14
1.4.3	Notre modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète	16
1.4.4	Les chiffres clés du B ! Pact	18
1.5	Une vision des enjeux pour guider l'impact positif	19
1.5.1	Les enjeux pour l'environnement	19
1.5.2	Les enjeux pour l'alimentation	22
1.5.3	Les enjeux humains	24



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

1.1 UN GROUPE FAMILIAL, PIONNIER DU VÉGÉTAL

1.1.1 La nature, notre futur

Le Groupe Bonduelle, c'est avant tout une histoire de famille du nord de la France qui dure depuis 7 générations. Présents dans près de 100 pays, nous sommes fiers de nos marques iconiques, Bonduelle, Cassegrain et Globus. Nous collaborons avec près de 2 000 agriculteurs passionnés pour vous offrir des légumes récoltés à leur meilleur stade de saveur et de nutrition.

Entreprise familiale depuis

7 

générations

+ 100 

pays vendent nos produits

2 204 M€ 

de chiffre d'affaires

Parce que chaque repas est une opportunité de faire la différence, nous sommes engagés pour inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

Déjà labellisé B Corp™ à plus de 80 %, notre objectif est d'atteindre une labellisation complète du Groupe Bonduelle d'ici décembre 2025, affirmant ainsi notre engagement pour un modèle plus durable et responsable.

Nos 3 marques iconiques







1.1.2 Évoluer tout en restant fidèle à ses racines

- Un groupe familial, fondé en **1853** ;
- Une mission d'une grande modernité et à fort impact : Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ;
- Des marques iconiques, qui innovent pour une transition alimentaire accessible et délicieuse ;
- Près de **9 000** collaborateurs engagés qui contribuent à un modèle responsable et performant ;
- Des liens forts avec la production agricole et une solide expertise agro-industrielle ;
- Une présence multi-locale :
 - **29** sites de production au cœur des champs en Europe,
 - **6** sites de production au cœur des champs en Eurasie et Mercosur,
 - **4** sites de production au cœur des champs aux États-Unis.



1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers

	Au 30/06/2024 ¹	Au 30/06/2025
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2 223	2 204
Progression	(1,4) %	(0,9) %
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	83	84
Résultat net (en millions d'euros)	(120)	(11)
REBITDA (en millions d'euros) ²	161	169
Levier d'endettement ³	3,57 x	3,38 x
Investissements industriels (en millions d'euros) ⁴	77,2	73,6
ROCCE ⁵	6,9 %	7,1 %
		
100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025	99,1 %	98,8 %
100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030	84,5 %	93,5 %
> 15 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux innovations chaque année	5,6 %	6,6 %
		
80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	58,4 %	59,3 %
100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	69,5 %	67,2 %
100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025	98 %	98,1 %
0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans les emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en volume)	(45,3) %	(45,4) %
- 38 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2035 (absolu)	(19,4) %	(14,2) %
- 30 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 d'ici 2035 (intensité)	(0,3) %	(0,5) %
		
> 75 % de taux d'engagement des collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe)	70 %	71 %
> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	88,7 %	85,4 %
100 % des sites déploient des actions pour encourager les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2026	56,1 %	64,9 %
100 % des sites impliqués dans les initiatives locales d'ici 2025	97,6 %	100 %

1 Indicateurs recalculés sur le périmètre des activités poursuivies, conformément aux évolutions intervenues en 2024-2025 et aux exigences de la norme IFRS 5 du rapport financier.

2 REBITDA (Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

3 Levier d'endettement : dette financière nette/REBITDA.

4 Voir partie 5 Comptes consolidés, note 11.3 Immobilisations corporelles.

5 Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés.

1.2 UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR UNE TRANSFORMATION DURABLE

1.2.1 Message de **Xavier Unkovic**, Directeur général du **Groupe Bonduelle**

Une transformation engagée, des résultats concrets

L'année 2024-2025 marque le point de départ d'une transformation profonde de Bonduelle. Comme annoncé en 2023-2024, nous avons engagé un plan stratégique ambitieux¹, guidé par notre mission.

Ce plan repose sur une conviction forte : l'alimentation végétale est une réponse essentielle aux enjeux de santé humaine et de préservation de notre planète.

Notre première année de transformation, placée sous le signe de la transition et de la mise en œuvre de ses fondamentaux, a permis d'atteindre nos objectifs et d'amorcer notre dynamique de rebond. Avec un résultat opérationnel courant de près de 84 millions d'euros, nous avons tenu nos engagements et dépassé le résultat de l'exercice précédent. Cette amélioration, dans un contexte de marché complexe, témoigne de la pertinence de notre stratégie, de la mobilisation et de l'engagement de nos équipes, à qui j'adresse toute ma reconnaissance.

Nous avons franchi une étape importante en recentrant nos activités, avec la cession de l'activité de salades en sachet en France et en Allemagne. Ce choix nous permet d'aborder l'avenir avec plus de clarté et d'agilité. Je tiens à saluer l'engagement remarquable des équipes dans cette période exigeante.

Une marque qui se réinvente en plaçant le consommateur au cœur

Notre transformation se voit et se ressent aussi auprès des consommateurs que nous accompagnons dans chaque moment de consommation. La marque Bonduelle a amorcé sa modernisation, grâce à des campagnes d'activation inédites et des approches cross-catégorie efficaces pour refléter les nouveaux usages : en famille, *on the go*, repas bien-être et *snacking* pour l'apéritif. La marque Bonduelle elle-même a été entièrement repensée pour incarner une promesse plus moderne, plus joyeuse et universelle.

Autre moment fort : le lancement fin 2024 de la marque Bonduelle aux États-Unis. Ce changement stratégique, salué par les distributeurs et les consommateurs, ouvre la voie à une croissance durable sur un marché clé. Nos *Lunch Bowls* incarnent cette ambition : créer une véritable « destination végétale » en magasin, dans plusieurs catégories.

Vers un rebond durable et un impact positif renforcé

L'année 2025-2026 s'ouvre sous le signe du rebond, avec confiance et détermination, pour restaurer notre capacité à investir, innover et croître.

Notre transformation s'accompagne d'une évolution de nos organisations, pensée pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et nous permettre de mettre en œuvre efficacement notre stratégie. Elle s'appuie sur une organisation par régions, des expertises globales renforcées et mutualisées, et des équipes locales plus à l'écoute des marchés. Enfin, nous poursuivons notre engagement pour les Hommes et la planète : atteindre 100 % de labellisation B Corp d'ici la fin de l'année 2025, qui incarne notre volonté d'agir en entreprise responsable, au service du bien commun.

Le Groupe Bonduelle avance avec détermination, transparence et sens. À toutes nos parties prenantes, nous réaffirmons notre engagement : construire une entreprise performante, durable et inspirante. Merci pour votre confiance. Continuons à faire grandir ensemble ce projet porteur d'avenir.



¹ Voir 1.3.1 Une réorganisation stratégique guidée par la performance durable.

La nature, notre futur

Le *Global Executive Leadership Team*

De gauche à droite, en partant du haut, membres du *Global Executive Leadership Team* (GELT) :



- **Bobby Chacko**
Directeur général Bonduelle Americas
- **Marine Henin**
Directrice des ressources humaines
- **Xavier Unkovic**
Directeur général Groupe Bonduelle
- **Helmi Bessaies**
Directeur de la transformation digitale
- **Mathias Levoir**
Directeur des opérations

- **Cyrille Auguste**
Directeur général Bonduelle Europe
- **Céline Barral**
Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact
- **Ekaterina Eliseeva**
Directrice générale Bonduelle Eurasia and Emerging Markets
- **Grégory Sanson**
Directeur performance et finance

Une transformation d'entreprise en 3 étapes

2024-2025

TRANSITION

2025-2026

REBOND

2026-2027

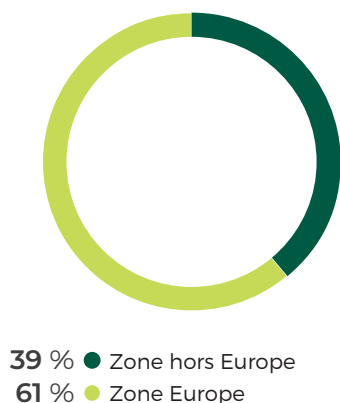
ACCÉLÉRATION

1.2.2 Répartition du chiffre d'affaires

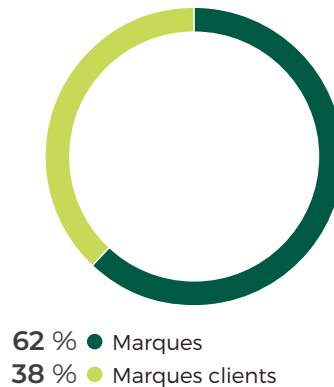
Par zone géographique



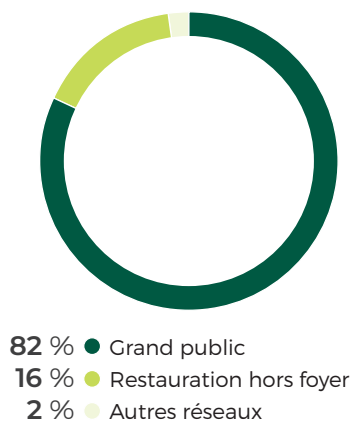
Par zone Europe et zone hors Europe



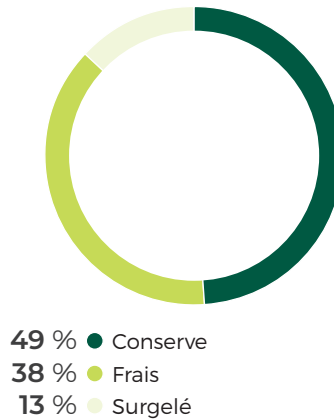
Par marque



Par circuit de distribution



Par technologie



1.3 UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION MISE EN ŒUVRE EN 2024-2025

1.3.1 Une réorganisation stratégique guidée par la performance durable

L'année 2024-2025 a marqué un tournant stratégique pour notre entreprise avec la mise en œuvre de notre stratégie de transformation durable, articulée autour de cinq piliers

fondateurs. Cette dynamique a posé les bases d'un modèle plus agile, performant et aligné avec notre ambition : inspirer la transition vers une alimentation plus végétale.

TRANSFORM TO WIN : notre stratégie de transformation

Les 5 piliers de la stratégie de transformation

1 Performance

Renforcer l'excellence opérationnelle pour diffuser une culture de la performance dans toute l'entreprise.

2 Marques fortes et innovation :

Développer et activer la puissance des marques pour proposer du beau et du bon dans les assiettes.

3 Expansion dans nos géographies clés

Renforcer notre présence dans nos régions prioritaires, notamment aux États-Unis, le premier marché alimentaire au monde.

4 Efficacité des opérations et des organisations

Simplifier nos opérations et notre organisation pour plus d'efficacité.

5 Impact positif

Être chaque jour meilleur pour les Hommes et la planète, en poursuivant notre ambition B Corp et proposant des produits de qualité pour tous, issus d'une agriculture régénératrice.

Notre organisation repensée

Dans un contexte économique en constante évolution, nous avons engagé une transformation en profondeur de notre organisation, fondée sur deux principes structurants :

1 Une organisation et une culture résolument centrées sur le consommateur : la *consumer centricity* constitue désormais le pilier central de notre modèle de création de valeur. Cette approche vise à anticiper et à satisfaire de manière proactive les attentes de nos consommateurs, dans le but de renforcer leur fidélité, d'améliorer leur expérience, et de générer un avantage concurrentiel durable. Et notre engagement va au-delà des fonctions traditionnelles de vente et de marketing. Nous avons fait le choix stratégique d'ancrer cette orientation au cœur de toutes les fonctions de l'entreprise. Cette transversalité garantit une compréhension partagée des besoins consommateurs, ainsi qu'une cohérence dans la mise en œuvre des actions, condition *sine qua non* de notre performance durable.

2 Une organisation qui vise l'agilité opérationnelle : dans un environnement où la vitesse d'exécution est un facteur clé de compétitivité, nous avons engagé un chantier de simplification organisationnelle ambitieux. L'objectif : bâtir une structure plus agile et réactive, capable de s'adapter rapidement aux exigences du marché : *lean and efficient*. Nous avons ainsi réduit les niveaux de décision, élargi les champs de responsabilité et mis en place des méthodes de travail rationalisées. Cette dynamique de simplification contribue à fluidifier

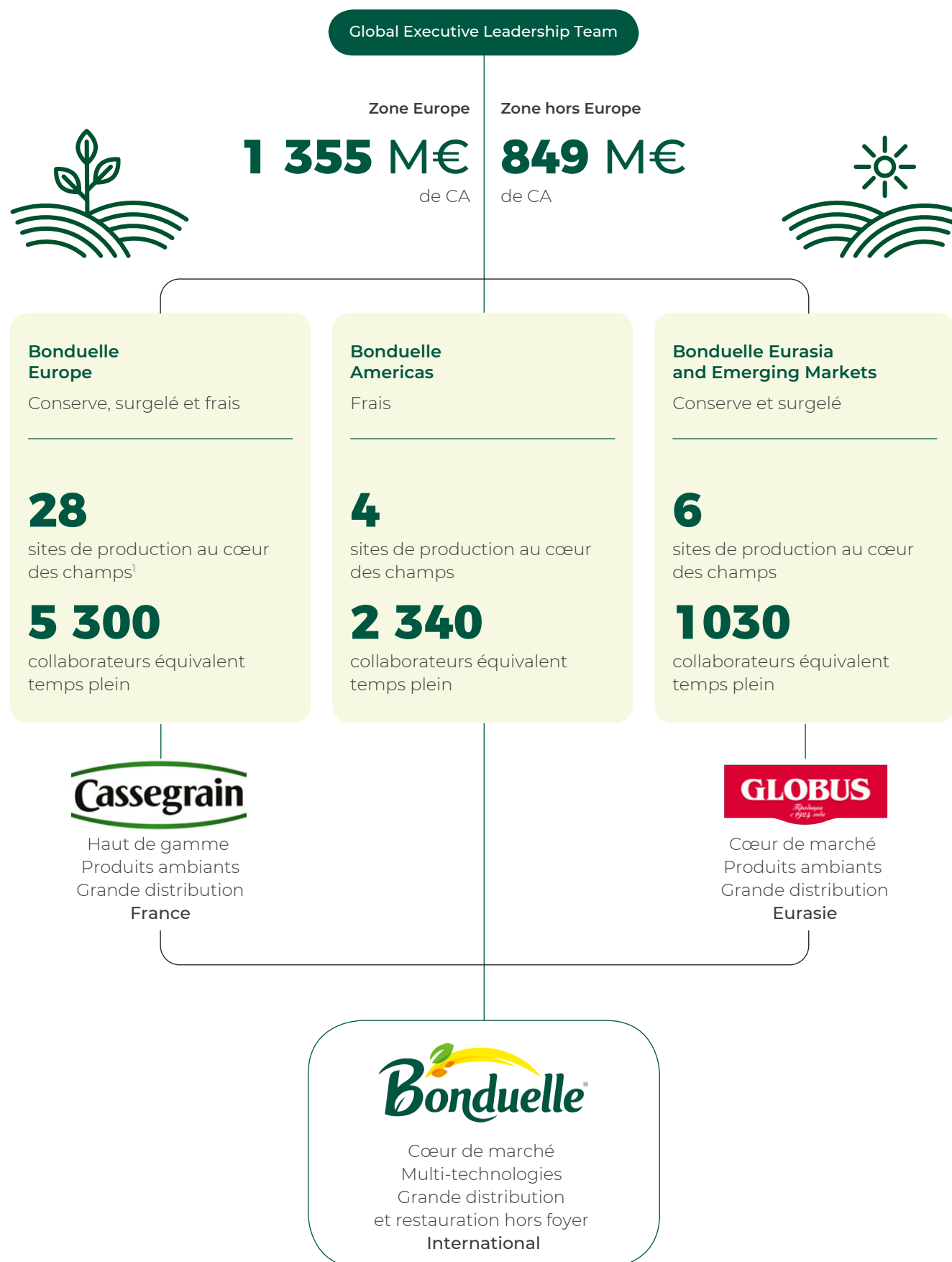
la communication, à accélérer la prise de décision pour renforcer notre capacité à innover, à saisir les opportunités, et à opérer de manière responsable, tout en maintenant une rigueur financière essentielle à notre rentabilité.

Notre nouvelle organisation marque une étape décisive dans la simplification de nos modes de fonctionnement :

- En supprimant les silos et en structurant nos expertises autour de trois grandes zones – Europe, Amériques et Eurasie/marchés émergents – nous renforçons notre proximité avec les marchés et notre capacité à répondre efficacement aux attentes locales.
- En parallèle, nous avons consolidé des fonctions globales (ressources humaines, finance, innovation, opérations, informatique et digital, responsabilité sociétale d'entreprise, communication) pour diffuser les meilleures pratiques et assurer une cohérence stratégique à l'échelle du groupe.
- Enfin, cette transformation s'achève avec une dynamique d'excellence locale : chaque pays est responsabilisé sur sa performance, avec un pilotage orienté consommateur, une mobilisation de toutes les fonctions et une exigence accrue en matière d'exécution et de résultats.

Cette nouvelle organisation nous dote des atouts essentiels pour assurer une croissance rentable, durable et différenciante, au plus près des attentes de nos consommateurs.

1.3.2 Une organisation en trois régions depuis le 1^{er} juillet 2025



¹ Le site champignons sauvages et cultivés de Herm (France) est piloté directement par le groupe.

1.4 UNE ENTREPRISE ALLIANT PERFORMANCE FINANCIÈRE ET IMPACT POSITIF

1.4.1 La mission au cœur de la stratégie

VISION : L'alimentation végétale est le socle fondamental d'une planète préservée et de personnes en bonne santé

Le bien-être humain est intrinsèquement lié à la santé de notre planète

Notre dépendance à la nature ne se réduit pas à la seule production de denrées alimentaires. Les écosystèmes naturels fournissent d'autres services essentiels à notre survie et à nos activités économiques. Ils aident à réguler le climat, la qualité de l'air, facilitent l'absorption et le recyclage des déchets et émissions de polluants, luttent contre la propagation des maladies et parasites, etc. Or, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, la déforestation, la pollution des mers et des fleuves, le dérèglement du climat, l'érosion de la biodiversité, l'usage massif de pesticides, etc., mettent en péril la nature et sa capacité à nous fournir ces services essentiels.

Nourrir l'Homme durablement est un challenge

L'alimentation est l'un des enjeux majeurs de notre siècle. Il faut parvenir à répondre aux besoins d'une population en croissance, tout en limitant l'empreinte écologique humaine, intimement liée à son alimentation. En effet, les systèmes alimentaires de l'amont à l'aval représentent un tiers des émissions de GES produites.

Sur le plan de la santé, les deux principaux facteurs de risques qui réduisent l'espérance de vie sont la malnutrition et les risques alimentaires. En Europe¹ et aux États-Unis², la transition vers une alimentation plus végétale représente un enjeu de santé publique, car près de 9 adultes sur 10 n'y consomment pas assez de légumes.

L'alimentation végétale est la solution

Les risques énoncés précédemment démontrent une nécessité de redonner au végétal une part prépondérante dans nos assiettes. Nous croyons fermement que l'heure est à la révolution végétale pour le bien-être des générations actuelles et futures et celui des écosystèmes.

Remplacer

50 % 

des aliments d'origine animale par une alimentation végétale, pourrait réduire les émissions liées à l'alimentation de

35 % 

aux États-Unis³ d'ici 2030

En Europe⁴, une réduction similaire de la consommation de viande et de produits laitiers ferait baisser les émissions agricoles jusqu'à

40 % 

MISSION :

Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale,

pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète

Notre mission est indissociable de notre projet économique, car sans pérennité économique, il n'y a pas d'impact positif, et inversement, il n'y a pas de projet économique sans contribution aux enjeux de durabilité. C'est une double exigence, dont nous savons qu'elle sera créatrice de valeur pour tout notre écosystème.

¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220104-1>

² https://www.cdc.gov/mmwr/volumes/71/wr/mm7101a1.htm?s_cid=mm7101a1_w

³ <https://css.umich.edu/publications/research-publications/implications-future-us-diet-scenarios-greenhouse-gas-emissions>

⁴ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378014000338>

1.4.2 Le B ! Pact : notre stratégie à impact positif

Accélérer la transition alimentaire

Fidèles à notre mission d'accélérer la transition alimentaire, nous avons engagé une transformation ambitieuse de notre modèle pour devenir un groupe à impact positif. Cette démarche contribue activement à six Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU : n° 2, n° 3, n° 8, n° 12, n° 13, n° 15.



Notre feuille de route à impact positif, nommée B ! Pact, est articulée autour de trois piliers essentiels : Food, Planet, People. Pour chacun, des objectifs ont été définis afin de mesurer notre impact et d'agir concrètement auprès de nos parties prenantes.



Notre ambition ne s'arrête pas là : cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et s'accompagne d'un engagement fort en vue de l'obtention de la labellisation B Corp pour l'intégralité du groupe d'ici fin 2025, gage de transparence, d'exigence et de responsabilité.

Une démarche en évolution continue

À la suite de notre analyse de double matérialité, la stratégie B ! Pact sera actualisée pour mieux refléter nos enjeux prioritaires. Certains thèmes comme la diversité, l'inclusion ou l'engagement civique, bien que jugés non matériels au regard de cette analyse, restent intégrés dans notre démarche en raison de leur importance pour Bonduelle. Présents sur des marchés sensibles aux enjeux environnementaux et sociaux, nous poursuivons nos efforts pour proposer une alimentation végétale responsable, réduire notre empreinte carbone et renforcer l'éco-conception de nos produits, sur l'ensemble de nos zones d'activité.

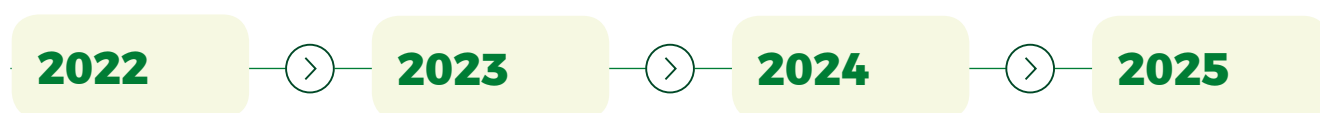
Un impact positif reconnu par la labellisation B Corp

Nous nous sommes fixé l'ambition d'obtenir la labellisation B Corp pour 100 % de nos activités. B Corp est une démarche d'amélioration continue qui engage toute notre organisation autour de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance exigeants. C'est un projet fédérateur qui accélère la transformation de Bonduelle en agissant sur des priorités concrètes, dont les achats responsables, l'éthique des affaires, l'efficacité énergétique ou l'accompagnement de nos collaborateurs.

Cette démarche est déjà bien avancée :

- En 2022-2023, nous avons obtenu la labellisation pour Bonduelle Italie et Bonduelle Americas (États-Unis), soit un tiers de notre chiffre d'affaires.
- En 2023-2024, de nouvelles entités ont été labellisées : Bonduelle France (conserves, surgelés et frais), Espagne, Portugal, Danemark, Belgique, Pays-Bas, Champiland et Bonduelle Allemagne, soit plus de 80 % de notre chiffre d'affaires.
- En 2024-2025, nous avons préparé la labellisation de Bonduelle Polska, Bonduelle Ceska Republika, Bonduelle Central Europe, Hungary, Bonduelle SA (siège social), Bonduelle do Brazil et Bonduelle en Eurasie. Cette dernière étape nous rapproche de notre objectif : devenir 100 % B Corp. Et parce que les labellisations reposent sur l'amélioration continue, elles sont renouvelées tous les trois ans.

Vers la labellisation B Corp du Groupe Bonduelle



1 Bonduelle Americas, Bonduelle Italie



2 Bonduelle France (conserves, surgelés, frais, champignon), Belgique, Danemark, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche



3 Europe de l'Est, Brésil, Siège social, Eurasie



1.4.3 Notre modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète

Depuis 7 générations, nos actionnaires familiaux s'attachent à construire un modèle d'affaires résilient, privilégiant le long terme et porteur d'un impact positif pour l'ensemble de nos parties prenantes. Engagés depuis 7 ans sur la voie de la labellisation B Corp, nous aspirons à obtenir cette reconnaissance, garantissant ainsi une évaluation extérieure de nos avancées et de nos efforts pour maximiser la valeur créée et partagée.

RESSOURCES

Une entreprise familiale qui privilégie les investissements de long terme

- Une structure familiale solide et pérenne depuis **7** générations.
- Nos valeurs : intégrité, simplicité, souci de l'Homme, confiance, équité, excellence, ouverture.
- Un capital financier indépendant et ouvert à la croissance.
- **609** millions d'euros de capitaux propres.

Un pionnier du végétal aux marques emblématiques

- **3** marques emblématiques : Bonduelle, Cassegrain, Globus.
- Une offre qui s'exprime sur **3** technologies : la conserve, le frais et le surgelé, et dans **3** circuits de distribution : grande distribution, restauration hors foyer et vente à industries.
- **6,6 %** du chiffre d'affaires est réalisé grâce aux innovations.
- Près de **750 000** tonnes de légumes et légumineuses cuisinés chaque année.

Une présence internationale, ancrée dans les territoires

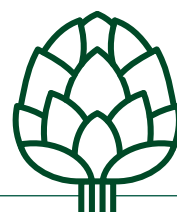
- Des produits vendus dans près de **100** pays.
- **39** sites de production au cœur des champs dans **9** pays.
- Près de **9 000** salariés équivalent temps plein, dont **10 %** de saisonniers.
- **61 600** hectares cultivés.
- **1 958** agriculteurs partenaires.

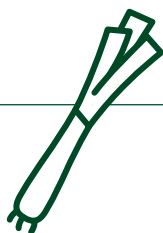
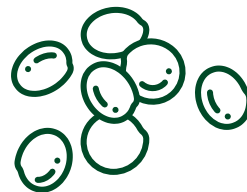


AXES STRATÉGIQUES POUR ATTEINDRE NOTRE MISSION

Mission :

Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète





Stratégie :



VALEUR CRÉÉE POUR LES PARTIES PRENANTES

Pour les partenaires économiques

- **2 204** millions d'euros de chiffre d'affaires.
- **84** millions d'euros de résultat opérationnel courant.
- **7,1 %** de ROCCE.
- Plus de **80 %** des activités sont labellisées B Corp.

Pour les consommateurs

- **82 %** du chiffre d'affaires est réalisé avec des produits accessibles aux régimes végétariens.
- **99 %** des produits sont évalués Nutri-Score A ou B.
- **93 %** des produits sont sans additifs controversés.
- Près de **11 000** chefs formés à la cuisine végétale par notre programme *Greenology*.

Pour la planète

- **67 %** des surfaces sont cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs.
- **98 %** de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables.
- **45 %** de réduction du plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages, par rapport à 2020.
- **14 %** de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (vs 2020 en absolu).
- **0,5 %** de réduction des émissions de GES du scope 3 (vs 2020 en intensité).

Pour les collaborateurs

- **71 %** de taux d'engagement des collaborateurs.
- **65 %** des sites déploient des actions pour encourager les collaborateurs à manger plus végétal.

Pour les agriculteurs partenaires

85 % des contrats des agriculteurs sont renouvelés.

Pour les communautés locales et la sphère sociétale

100 % des sites sont impliqués dans des initiatives locales.

200 établissements participent à la Coupe du monde du potager.

1.4.4 Les chiffres clés du B ! Pact

Nos engagements	Nos objectifs à impact positif ¹	2023-2024 ³	2024-2025	Objectifs
 NOUS CRÉONS DES EXPÉRIENCES FLEXITARIENNES DE GRANDE QUALITÉ ET AVONS UN IMPACT DURABLE SUR LES HABITUDES ALIMENTAIRES				
#1 Proposer une alimentation végétale de qualité supérieure	100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025	99,1 %	98,8 %	100 %
	100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030	84,5 %	93,5 %	100 %
#2 Développer une offre riche en végétaux répondant aux divers besoins d'une alimentation flexitarienne	> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations chaque année	5,6 %	6,6 %	> 15 %
#3 Promouvoir l'alimentation flexitarienne pour tous	100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030	71,4 %	66,7 %	100 %
 NOUS TRANSFORMONS NOTRE SYSTÈME DE PRODUCTION ALIMENTAIRE, DU CHAMP À LA FOURCHETTE, EN UN MODÈLE RÉSILIENT QUI CONTRIBUE À LA NEUTRALITÉ CARBONE				
#4 Déployer l'agriculture régénératrice et préserver la biodiversité	80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	58,4 %	59,3 %	80 %
	100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	69,5 %	67,2 %	100 %
#5 Développer l'économie circulaire	100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025	98 %	98,1 %	100 %
	0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030 (- 100 % vs FY20 en tonne)	(45,3) %	(45,4) %	(100) %
#6 Contribuer à la neutralité carbone	38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu)	(19,4) %	(14,2) %	(38) %
	30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)	(0,3) %	(0,5) %	(30) %
 NOUS CONSTRUISONS DES PARCOURS QUI ONT DU SENS, DÉVELOPPANTS ET INCLUSIFS, POUR NOS COLLABORATEURS BONDUELLE ET NOS PARTENAIRES				
#7 Faire vivre au quotidien le bien-être et l'équité au travail pour que nos salariés et nos partenaires puissent s'épanouir	> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre <i>benchmark</i> externe) chaque année	70 %	71 %	> 75 %
	> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	88,7 %	85,4 %	> 90 %
	100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2026	56,1 %	64,9 %	100 %
	100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025	99,7 %	100 %	100 %
#8 Favoriser l'apprentissage et les pratiques d'embauche inclusives chez Bonduelle et auprès de nos partenaires	100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030	63,8 %	88,98 %	100 %
	80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030	- ²	59,2 % ¹	80 %
	100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030	- ²	47,5 %	100 %
	100 % des managers formés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DE & I) d'ici 2025	22 %	89 % ¹	100 %
#9 Encourager nos équipes à s'engager localement dans des actions à impact positif	100 % des sites impliqués dans des initiatives locales d'ici 2025	97,6 %	100 %	100 %

¹ Les modalités de calcul des indicateurs sont présentées dans la partie 2.5. Annexes : Modalités de calcul des indicateurs clés de durabilité.

² Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

³ Indicateurs recalculés sur le périmètre des activités poursuivies, conformément aux évolutions intervenues en 2024-2025 et aux exigences de la norme IFRS 5 du rapport financier.

1.5 UNE VISION DES ENJEUX POUR GUIDER L'IMPACT POSITIF



Grâce à notre envergure internationale, nous évoluons au cœur d'un écosystème dynamique et entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes afin d'intégrer leurs attentes à notre stratégie et à nos engagements.

Entre juin 2024 et février 2025, nous avons mené une analyse de double matérialité pour identifier nos principaux impacts, risques et opportunités sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés en 2022-2023, fondés sur la consultation de plus de 570 parties prenantes.

La double matérialité nous apporte une vision éclairée des enjeux, risques et opportunités à adresser, en cohérence avec les grandes transformations en cours. Les enjeux matériels détaillés en section 2.1.4 résultent de cette analyse. Nous en présentons ici une sélection avec une structuration propre, introduite par les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

1.5.1 Les enjeux pour l'environnement

Le contexte



24 milliards de tonnes
de sols fertiles sont perdues
chaque année¹



**1/3 des émissions
mondiales de gaz à effet
de serre**
sont causées par l'alimentation²

¹ Source : <https://www.earthworm.org/fr/our-work/areas-of-work/living-soils>

² Source : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-10/20201009_Rapport_Bending-the-Curve_Full-Report_WWF.pdf

Nos enjeux et nos atouts

S'ADAPTER AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique affecte fortement la production agricole, rendant l'adaptation essentielle pour assurer une alimentation saine et accessible. Nous avons mené une analyse approfondie des risques afin de renforcer notre résilience sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Nos actions incluent le développement de l'agriculture régénératrice, l'adaptation des variétés cultivées et l'optimisation des pratiques agricoles. Grâce à notre partenariat avec Axa Climate, nous évaluons les effets du climat sur nos opérations et identifions les solutions adaptées, notamment pour la gestion de l'eau et la logistique.



Estimer l'impact du climat en agriculture :

Depuis 2023-2024, nous avons développé, en collaboration avec AXA Climate, un outil informatique permettant d'estimer l'impact du changement climatique sur nos zones de production. Cet exercice prospectif nous aide à anticiper l'évolution des conditions de culture et à définir les actions nécessaires pour limiter les impacts sur nos activités à court, moyen et long terme.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Il est également essentiel de limiter l'ampleur du changement climatique. Face à l'urgence climatique, nous avons mis en place une stratégie climat afin de contribuer à la neutralité carbone d'ici à 2050, avec des étapes intermédiaires validées par la *Science Based Targets Initiative* (SBTi). Nous avons déjà réduit nos émissions scopes 1 et 2 de 14,2 % en 2024-2025 par rapport à 2020. Nous avons aussi identifié des leviers de décarbonation, notamment dans l'emballage, l'agriculture et l'industrie, et prévu des investissements ciblés afin d'accélérer cette transition.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

L'accélération de la transition agroécologique est essentielle pour répondre aux défis environnementaux. Le Groupe Bonduelle travaille avec les agriculteurs partenaires pour promouvoir et développer l'agriculture régénératrice. C'est une démarche de progrès permettant de produire de façon durable tout en maintenant l'équilibre des écosystèmes et en favorisant la régénération des biens communs que sont le sol, l'eau et la biodiversité. Près de 6 agriculteurs partenaires de Bonduelle sur 10 y sont engagés et nous visons 8 sur 10 d'ici 2030. En parallèle, la Farm Academy Bonduelle forme nos agronomes et les agriculteurs qui le souhaitent, aux pratiques d'agriculture régénératrice.



Évaluer l'adoption de l'agriculture régénératrice :

Avec les agriculteurs, nous avons mis en place une méthode permettant d'évaluer leur adoption de l'agriculture régénératrice. Sols enrichis en matière organique, réduction du travail du sol, diversité des cultures, gestion raisonnée de l'eau, de l'azote et des pesticides : chacun de ces indicateurs est pris en compte. Nous attribuons ensuite une note globale sur 100, qui permet de suivre l'évolution des pratiques agricoles.

OPTIMISER NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La réduction de l'utilisation et de l'intensité de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'ensemble des opérations et de la chaîne d'approvisionnement sont des leviers importants de réduction des gaz à effet de serre. Nous réduisons notre empreinte énergétique à travers des audits et plans d'action, tout en intégrant des technologies plus performantes sur nos sites de production. 10 de nos sites sont certifiés ISO 50001 ou ISO 14001 et 7 autres sont en cours de certification. L'investissement dans les énergies renouvelables est également un axe fort de notre stratégie énergétique. En 2024-2025, les énergies vertes représentent 28,6 % du mix énergétique de Bonduelle.



L'énergie verte au cœur de nos sites :

Comme sur d'autres sites du groupe, nous nous engageons activement dans la transition énergétique sur notre implantation historique de Renescure, située au cœur des champs des Hauts-de-France. En mai 2024, nous y avons inauguré une nouvelle chaufferie biomasse, alimentée à 60 % par des déchets issus de l'industrie forestière. Grâce à cette installation, nous évitons l'émission d'environ 6 000 tonnes de CO₂ par an.

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

La préservation des ressources en eau est un enjeu croissant. Pour Bonduelle, il s'agit de réduire la consommation d'eau dans les processus agricoles et industriels et d'éviter les rejets d'eaux polluées.

En agriculture, les pratiques d'agriculture régénératrice permettent d'augmenter la résilience des sols face aux pénuries. Nous soutenons également une gestion raisonnée de l'eau sur les surfaces cultivées irrigables : 73 % sont équipées en outils de mesure des besoins en eau et 72 % sont équipées en irrigation de précision.

Pour nos sites au cœur des champs, nous avons choisi une approche adaptée à chaque région de Bonduelle : chacune fixe son objectif de réduction de la consommation d'eau et sa feuille de route, au regard de l'objectif global sur le périmètre industriel (- 30 % d'ici 2035). Nous soutenons des initiatives pour l'accès à l'eau et la préservation des ressources autour de nos sites et participons à des dialogues multipartites avec les administrations afin de garantir un usage responsable de l'eau en période de stress hydrique.



Les champs irrigués recourent à des techniques de précision :

Avec les agriculteurs, nous adoptons des techniques de gestion de l'eau de plus en plus précises. Grâce à des sondes capacitatives connectées, ils mesurent en temps réel l'humidité des sols, ce qui leur permet de définir les besoins des plantes à la juste dose d'eau nécessaire. Pour irriguer efficacement, ils s'appuient sur des dispositifs comme le goutte-à-goutte ou les rampes de précision. 72 % des champs irrigués en sont équipés.

REPENSER NOS EMBALLAGES POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous pensons l'économie des ressources à l'échelle du cycle de vie complet de nos produits. Notre objectif : réduire au maximum les emballages, qu'ils soient en papier ou en plastique, augmenter la part de matériaux recyclés ou biosourcés et améliorer leur recyclabilité.

Nous optimisons nos emballages pour limiter le plastique vierge d'origine fossile. Avant chaque lancement, nous vérifions aussi l'existence de filières de recyclage dans les pays concernés, afin de garantir une fin de vie responsable à nos emballages. En 2024-2025, plus de 98 % des emballages de nos produits à marque ont été conçus pour être recyclables ou réutilisables.



Réduire le plastique vierge d'origine fossile dans nos emballages :

Nous avons réduit de 45,4 % les plastiques vierges d'origine fossile dans nos emballages depuis 2020. Cette baisse résulte d'un travail mené depuis plusieurs années sur la réduction des épaisseurs de plastique, et d'actions plus récentes telles que l'allègement des sachets surgelés. Nous avons également supprimé certains emballages et nous poursuivons la transition vers des matériaux recyclés ou biosourcés. À titre d'exemple, les films plastiques entourant les lots de boîtes sont remplacés progressivement par des étuis en carton intégrant de la matière recyclée.

1.5.2 Les enjeux pour l'alimentation

Le contexte



+ de 840 millions de personnes d'ici 2030

seront touchées par la faim si les tendances récentes se poursuivent ; le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030



9 milliards de personnes en 2050

nécessiteraient près de trois planètes afin de maintenir les modes de vie actuels



+ de 5 millions d'enfants

meurent avant leur 5^e anniversaire chaque année

Nos enjeux et nos atouts

ASSURER LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Offrir des produits sûrs et de haute qualité qui préviennent les risques sanitaires liés à l'utilisation, la consommation, la manipulation, la préparation et au stockage tout au long de la chaîne de valeur est une priorité. Nous nous engageons à offrir des produits sûrs et de haute qualité, garantissant une consommation sans risque à chaque étape, de la récolte au stockage. Grâce à un contrôle rigoureux de la traçabilité, nous pouvons réagir rapidement en cas de problème. Nous appliquons la méthode « Analyse des risques et maîtrise des points critiques », assurons une surveillance continue et mettons en place des actions correctives en cas d'incident. Nos sites de production sont certifiés selon des standards stricts (BRC, IFS, FSSC 22000). Nos produits sont majoritairement classés Nutri-Score A ou B, reflétant notre engagement en faveur d'une alimentation de qualité.

RENDRE L'ALIMENTATION VÉGÉTALE ACCESSIBLE ET TRANSPARENTE

La population mondiale progresse et, dans le même temps, les ressources naturelles et terres cultivables subissent les effets de la perte en biodiversité et du changement climatique. Des tensions peuvent ainsi apparaître sur la production et les marchés agroalimentaires. L'enjeu pour Bonduelle est de contribuer à la disponibilité et à l'accès abordable à une alimentation suffisante, sûre et nutritive. Nous maintenons des prix compétitifs sur nos produits de base et collaborons avec les distributeurs et acteurs de la restauration pour rendre les alternatives végétales accessibles. Afin de garantir une transparence optimale, nous généralisons le logo Origin'Info sur les produits de marque Bonduelle vendus en France en grande distribution. Cette initiative permet d'informer les consommateurs sur l'origine des matières premières agricoles.



Notre engagement Nutri-Score :

Dans les pays européens où cela est pertinent, nous affichons volontairement le logo Nutri-Score sur nos emballages. Dans les pays où l'étiquetage n'est pas obligatoire, nous nous assurons que nos produits respectent les critères A ou B. En 2024-2025, 98,8 % de nos produits à marques sont évalués A ou B.



Transparence sur l'origine de nos produits :

Chez Bonduelle, nous produisons majoritairement dans les zones où nous commercialisons nos produits. En 2024-2025, nous avons volontairement appliqué l'affichage du logo Origin'Info sur nos emballages. Notre ambition est claire : d'ici fin 2026, 100 % des produits à la marque Bonduelle vendus en France en grande distribution indiqueront l'origine de leurs principales matières premières agricoles.

DÉVELOPPER DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'enjeu pour Bonduelle est de veiller à orienter son portefeuille de produits vers des produits respectueux de l'environnement. Les émissions alimentaires annuelles mondiales actuelles diminueraient de 17 % si le régime alimentaire planétaire flexitarien était adopté à l'échelle mondiale, principalement en raison de l'abandon de la viande rouge au profit des légumineuses et des fruits à coque comme principales sources de protéines¹. Nous participons activement à la réintroduction de filières de légumineuses en Europe, cultivées en agriculture régénératrice, et travaillons à améliorer la durabilité de notre production pour limiter notre empreinte écologique. En 2024-2025, 82,2 % de notre chiffre d'affaires est réalisé avec des produits accessibles aux régimes végétariens.



La gamme Bonduelle Lunch Bowls vendue aux États-Unis, des plats principaux riches en végétaux.

ENCOURAGER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION PLUS VÉGÉTALE

Selon le programme des Nations Unies pour l'environnement, le régime flexitarien permettrait de nourrir 10 milliards de personnes et de sauver chaque année 11 millions de vies s'il était adopté à l'échelle mondiale². Il répond aussi à la demande des consommateurs à la recherche de solutions concrètes et inspirantes pour manger de manière plus équilibrée et respectueuse de la planète. Aux États-Unis, les ventes de fruits et légumes ont augmenté de 4,8 % en 2022, malgré un taux d'inflation record de 9,1 %³. La part de marché des produits durables aux États-Unis a augmenté de 9,2 points de pourcentage depuis 2013. Les produits commercialisés comme durables ont une croissance 2,3 fois plus rapide que les produits commercialisés de manière conventionnelle⁴. En Europe : 64 % des consommateurs souhaitent adopter un régime alimentaire plus riche en fruits, légumes et céréales. Ce souhait est particulièrement marqué en Espagne (78 %) et en Italie (77 %). En France, cette tendance est en hausse de 7 points par rapport à 2022⁵. En réponse, nous avons renforcé notre innovation pour adapter notre offre aux attentes locales. Nous accompagnons nos consommateurs en leur proposant des contenus en ligne et formons aussi les professionnels de la restauration grâce à notre programme *Greenology*. À travers la Fondation Louis Bonduelle, nous sensibilisons sur les bienfaits du végétal et soutenons les actions de terrains qui visent à faire évoluer les comportements alimentaires, comme la Coupe du monde du potager proposée par l'organisation non gouvernementale Landestini.



Former les chefs à la cuisine végétale :

Depuis 2019, nous aidons les professionnels de la restauration à intégrer davantage de végétal dans leurs menus via *Greenology*. Nous proposons des formations en ligne, des recettes pratiques et des *masterclass* en présentiel avec nos conseillers culinaires. En 2024-2025, près de 11 000 chefs ont été formés à la cuisine végétale.

1 Source : https://www.nature.com/articles/s41558-024-02084-1?x_tr_sl=&x_tr_tl=&x_tr_hl

2 Source : https://eatforum.org/wp-content/uploads/2025/09/EAT-Lancet_Commission_Summary_Report.pdf

3 Selon le rapport annuel « Power of Produce 2023 » publié par la Food Industry Association (FMI), <https://www.visiontimes.fr/actualite/monde/etats-unis-rapport-fmi-vente-fruits-legumes-augmente-malgre-pressions-economiques>

4 <https://www.circana.com/post/u-s-positioned-for-additional-growth-as-sustainability-marketed-products-flourish-in-europe>

5 <https://www.interfel.com/actualites/filiere-fruits-et-legumes/enquete-comparative/>

1.5.3 Les enjeux humains

Le contexte



L'activité des entreprises doit générer un impact positif sur la société, l'économie, la santé et l'environnement.

Les investisseurs prennent en compte de façon croissante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs prises de décision. L'intégration de ces critères dans les opérations et les décisions des entreprises peut apporter une valeur ajoutée qui se traduit par une meilleure performance financière¹.

Nos enjeux et nos atouts

RENFORCER UNE GOUVERNANCE ET UN MODÈLE D'ENTREPRISE ENGAGÉS

Le mouvement des entreprises à impact se développe, porté par une demande croissante de création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Nous intégrons cette approche depuis plusieurs décennies en structurant notre

modèle d'affaires autour d'un impact positif sur la société et l'environnement. Notre labellisation B Corp, engagée depuis 2018, témoigne de ces progrès avec plus de 80 % du chiffre d'affaires labellisé. Notre objectif : devenir une entreprise 100 % B Corp. Une enquête menée en 2023 a révélé que 69 % des Européens connaissant B Corp estiment que cette labellisation influence leurs décisions d'achat, renforçant ainsi l'importance de notre engagement².

¹ Source : Journal of Sustainable Finance & Investment 2022 - https://www.researchgate.net/publication/362810154_Does_sustainability_generate_better_financial_performance_review_meta-analysis_and_propositions

² Source : https://bcorporation.eu/blog_post/europeans-want-companies-to-behave-like-b-corps-insights-from-the-2023-brand-awareness-study/



Rapport de durabilité et Plan de vigilance

2.1	Rapport de durabilité - Informations générales	28	2.4	Annexes	136
2.1.1	Base de préparation	28	2.5	Rapport de certification des informations en matière de durabilité	142
2.1.2	Gouvernance	30			
2.1.3	Stratégie	34	2.6	Plan de vigilance	146
2.1.4	Gestion des impacts, risques et opportunités	39	2.6.1	Introduction	146
2.2	Environnement	46	2.6.2	Cartographie des risques Vigilance	146
2.2.1	ESRS E1. Changement climatique	46	2.6.3	Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales	148
2.2.2	ESRS E2. Pollution	68	2.6.4	Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention	149
2.2.3	ESRS E3. Ressources hydriques et marines	75	2.6.5	Dispositif d'alerte	149
2.2.4	ESRS E4. Biodiversité et écosystèmes	81	2.6.6	Dispositif de suivi	150
2.2.5	ESRS E5. Utilisation des ressources et économie circulaire	87	2.6.7	Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2024-2025	150
2.2.6	Application de la Taxonomie verte européenne	93			
2.3	Social	99			
2.3.1	ESRS S1. Personnel de l'entreprise	99			
2.3.2	ESRS S2. Travailleurs de la chaîne de valeur	113			
2.3.3	ESRS S3. Communautés touchées	121			
2.3.4	ESRS S4. Consommateurs et utilisateurs finaux	124			



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

2.1 RAPPORT DE DURABILITÉ - INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1.1 Base de préparation

BP-1 — Base générale pour la préparation des états de durabilité

Périmètre de consolidation

Le rapport de durabilité de Bonduelle a été préparé conformément à l'article 48 de la directive 2013/34/EU sur l'état de durabilité des entreprises (CSRD - *Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Le périmètre de reporting est défini sur la base du périmètre de consolidation financière hormis pour les spécificités de l'exercice 2024-2025 citées ci-dessous (cf. 5.5 Annexe aux comptes consolidés – en note 15 – Liste des sociétés du groupe).

Comme pour les états financiers, le reporting des données extra-financières est effectué chaque année sur la période fiscale, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Amont agricole

Concernant le reporting de l'apport agricole des cultures saisonnières, Bonduelle utilise les données des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant le reporting. Ces activités étant principalement situées dans l'hémisphère nord, les saisons de culture (du semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux.

Ressources humaines

La période de reporting des données Ressources Humaines (RH) est similaire à la période fiscale, sauf cas exceptionnels au regard des spécificités locales de chaque pays. Ainsi en France, les données mensuelles pour les sites sont arrêtées au 22 de chaque mois, les données postérieures à cette date sont intégrées à la période suivante afin d'avoir une période de reporting de 365 jours.

Spécificités pour l'exercice 2024-2025

L'exercice est marqué par la décision de céder notre activité du frais en Allemagne (effectivement cédée en 2024/25) et en France (cédée en 2025/26) et la cession d'Euromycel (voir Chapitre 5 - Notes 2.1 et 4.1).

Les indicateurs publiés respectent le périmètre de la CSRD et incluent l'ensemble de nos sites jusqu'à leur date de cession. Par souci de transparence vis-à-vis de nos lecteurs pour les prochaines communications que nous serons amenés à faire, le groupe a fait le choix d'également publier nos indicateurs sur le périmètre limité aux activités poursuivies, qui correspondent aux normes de l'IFRS 5 du rapport financier.

La présentation de nos indicateurs affichent donc 2 colonnes pour l'année N, sauf en cas d'impossibilité technique qui fera l'objet d'une mention explicite :

- « périmètre complet »,
- « activités poursuivies ».

Les informations publiées dans ce rapport reposent sur l'analyse de double matérialité dont la description des travaux est à retrouver dans le présent chapitre.

Couverture de la chaîne de valeur

Pour cette première année de publication du rapport de durabilité, Bonduelle a défini les principaux acteurs de sa chaîne de valeur, de l'amont à l'aval (cf. 2.1.3 Stratégie). L'ensemble de la chaîne de valeur est concernée par l'analyse de double matérialité et est donc couverte dans ce rapport lorsque celle-ci est incluse dans un IRO¹ matériel.

Informations de durabilité spécifiques à l'entité

Bonduelle a développé des indicateurs additionnels aux ESRS afin de refléter l'impact de ses politiques notamment dans les ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes, S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur, S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Omission d'information spécifique

Bonduelle n'a pas utilisé la possibilité permise par la Directive CSRD d'omettre des informations spécifiques liées à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

BP-2 — Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Dans le cadre de ses travaux d'analyse de double matérialité et pour la préparation du rapport de durabilité, Bonduelle a utilisé les horizons temporels définis comme tel :

- un an pour le court terme,
- jusqu'à trois ans pour le moyen terme,
- au-delà de trois ans pour le long terme.

Ces horizons temporels sont cohérents avec les jalons stratégiques internes, notamment un horizon moyen terme à 3 ans.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Bonduelle a pris en charge la collecte et le calcul des données sur l'ensemble du rapport et sur la majorité de sa chaîne de valeur. Des hypothèses ont été prises sur certains indicateurs, ainsi que pour le site de Saint Mihiel (fermé au cours de l'exercice fiscal).

EL-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique

L'électricité achetée sans garantie d'origine est répartie entre les 3 catégories (énergie fossile, énergie nucléaire et énergie renouvelable) selon le mix électricité de chaque pays récupéré via la source externe : <https://ember-climate.org/>.

EL-6 — Émissions brutes de GES² des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Un certain nombre d'hypothèses et d'estimations ont été utilisées pour réaliser le calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les 3 scopes. Ci-dessous sont reprises les hypothèses les plus structurantes et impactantes pour le calcul :

Bureaux

Les émissions relatives aux bureaux sont calculées sur la base des ETP et d'un facteur d'émission personnalisé.

Transport de marchandises

Les émissions relatives aux transports inter site et de distribution sont calculées en se basant sur une distance théorique la plus probable, définie au regard des points de départ et d'arrivée.

Entrepôts

Les émissions relatives aux consommations d'énergie des entrepôts sont calculées sur la base de la surface et d'un facteur d'émission personnalisé.

Estimations relatives au site de Saint Mihiel

Certaines données du site de Saint Mihiel, site fermé au cours de l'exercice fiscal 2024-2025, ont été estimées au regard des données historiques.

1 Impact Risque Opportunité.
2 Gaz à effet de serre.

Les données relatives à l'industrie ont été estimées au regard des données de l'année 2023-2024, proratisées sur base de l'évolution des tonnes de produits fabriqués. Les indicateurs concernés sont notamment :

- les consommations d'énergie ;
- les indicateurs relatifs à l'eau ;
- la quantité DCO (demande chimique en oxygène).

Les données relatives à la qualité ont été estimées au regard des données de l'année 2023-2024.

Sources d'incertitude liées aux données projectives

Bonduelle n'utilise pas d'information projective pour calculer ses indicateurs.

Pour l'analyse de double matérialité, lorsque cela était nécessaire Bonduelle s'est appuyé sur des éléments qualitatifs pour établir les notations des impacts, risques et opportunités.

Changements dans la présentation des informations

Le passage de la DPEF¹ au rapport de durabilité induit des modifications dans la présentation des informations quantitatives et qualitatives. Si les DPEF précédentes s'appuyaient principalement sur les piliers de la stratégie RSE de Bonduelle (*Food, Planet, People*), le présent rapport est structuré selon les attendus de l'Appendice F de l'ESRS 1.

Ajustement des informations comparatives

Les données chiffrées de l'exercice fiscal 2024-2025 sont comparables avec les données historiques présentées dans le rapport.

Il est à noter que les données des émissions carbone présentées en E1-6 font l'objet de mises à jour annuelles régulières liées à l'amélioration continue des méthodes de calcul et l'évolution des facteurs d'émissions. Ces mises à jour des années antérieures permettent de conserver une comparabilité entre les années.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

ESRS Concerné	Type information incorporée	Section correspondante
ESRS 2	Composition, diversité, compétences et expertises des organes de gouvernance	Chapitre 3 - partie 3.2
ESRS 2	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Chapitre 5 - Annexes - Note 7.3
ESRS 2	Modèle d'affaires de Bonduelle	Chapitre 1 - Section 1.4.3
ESRS S1	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	Chapitre 2 - Partie 2.6
ESRS S3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de ses préoccupations	Chapitre 2 - Partie 2.6

Utilisation des dispositions transitoires

Pour cette première année d'exercice, Bonduelle a fait le choix de ne pas publier les informations liées aux dispositions transitoires telles que listées dans l'Appendice C de l'ESRS 1. Cela comprend notamment les éléments liés à la publication des informations financières des politiques de durabilité.

Limites de première année d'application de la directive CSRD

Malgré les efforts raisonnables, Bonduelle n'a pas été en capacité de reporter sur l'entièreté des dispositions requises par la directive CSRD. Ci-dessous la liste des éléments non publiés pour cette première année d'application :

- E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique : Bonduelle travaille actuellement sur l'élaboration de son plan de décarbonation, première étape de son plan de transition global ;
- E1-1 Trajectoire de décarbonation alignée sur le scénario 1,5 °C : Bonduelle a fait valider en 2021-2022 ses objectifs intermédiaires de réduction *well-below* 2 °C des émissions

Pour rappel, en 2023-24, les émissions carbone du groupe en périmètre complet étaient calculées à :

- Scope 1 : 108 881 Teq CO₂,
- Scope 2 (location based) : 38 350 Teq CO₂,
- Scope 2 (market based) : 38 159 Teq CO₂,
- Scope 3 : 1 138 444 Teq CO₂.

L'impact cumulé de ces améliorations méthodologiques et de mises à jour des facteurs d'émissions ont fait augmenter notre empreinte carbone 2023-24 de 9 %.

Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Aucune révision de méthodologie de calcul concernant de potentielles erreurs sur les périodes antérieures n'a été faite dans le présent rapport.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité

Le présent rapport de durabilité répond aux exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomie) établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable.

Il se réfère également de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », en particulier de son exigence en matière de dispositif d'alerte, ainsi que de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres.

1 Déclaration de Performance Extra-Financière.

- E3-4 — Consommation d'eau : les données quantitatives sur la réutilisation de l'eau ne sont pas disponibles, ainsi que la consommation d'eau. À ce stade, Bonduelle publie les données quantitatives sur les prélèvements d'eau ;
- E5-4 — Flux de ressources entrants : le poids des matières biologiques pour la fabrication de nos produits provenant de source durable n'est pas disponible. En revanche, nous publions l'indicateur de surfaces cultivées certifiées en agriculture biologique ;
- S1-6 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise : la donnée relative à l'indicateur taux de rotation du personnel est renseignée sur un périmètre limité aux contrats permanents ;
- S1-14 — Indicateurs de santé et de sécurité : la donnée relative à l'indicateur : membres de son personnel qui sont couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité, est renseignée sur un périmètre géographique limité à l'Europe.

2.1.2 Gouvernance

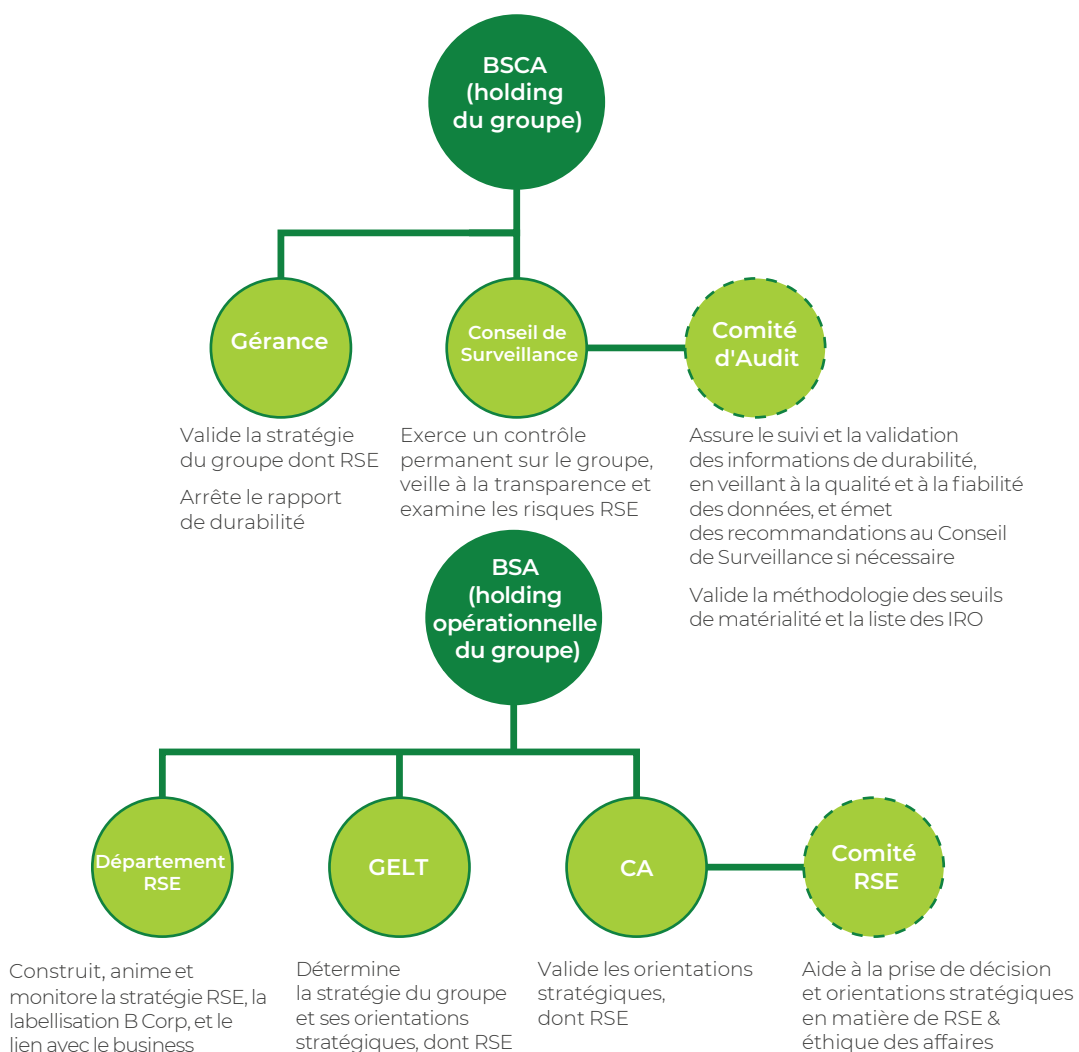
À titre introductif, il est précisé que les informations relatives à la gouvernance du groupe sont présentées dans cette section. Certaines, telles que la composition des instances, les expertises et compétences des membres, figurent plus en détail au chapitre 3 consacré au gouvernement d'entreprise. Ce chapitre intègre également les informations requises par le Code Afep-Medef, selon le principe « *comply or explain* », incluant notamment des précisions sur le Comité RSE. Des renvois y sont donc effectués à plusieurs reprises.

GOV-1 — Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Groupe Bonduelle est composé de plusieurs sociétés, filiales directes et indirectes structurées autour de deux sociétés *holding* :

- la société tête de groupe, Bonduelle SCA, regroupe les plus hauts organes de gouvernance, à savoir la Gérance, le Conseil de Surveillance, dont émane le Comité d'Audit. Les salariés du groupe sont représentés au sein du Conseil de Surveillance, par un membre élu par le Comité d'entreprise groupe ;
- la société Bonduelle SA, *holding opérationnelle*, regroupe le Conseil d'Administration (dont émane le Comité RSE et le Comité des rémunérations), le Directeur général et le GELT¹.

Ces différents organes forment les organes d'administration, de direction et de surveillance du groupe, dont la gouvernance en matière de durabilité, est structurée comme suit :



¹ Global Executive Leadership Team.

Composition, expertises et compétences

La composition des organes de gouvernance, à savoir le Conseil de Surveillance, le Conseil d'Administration, ainsi que les comités émanant de ces organes, et le GELT est présentée en partie 3.1.

Les expériences, expertises et compétences des membres du Conseil de Surveillance, notamment en matière de durabilité, sont présentées dans leur parcours professionnel en partie 3.2.

Les nominations des membres au sein des organes de gouvernance s'appuient sur une combinaison de plusieurs critères incluant notamment les compétences, l'expertise, l'expérience, la diversité, ainsi que l'appétence et la compréhension des enjeux en matière de durabilité. Cette approche permet de répondre aux intérêts de Bonduelle en lien avec ses activités, ses implantations, et les enjeux spécifiques à son secteur.

La composition du Comité RSE favorise le partage d'informations, de compétences et de bonnes pratiques, entre les différents organes de gouvernance, contribuant ainsi à renforcer collectivement l'expertise de ces instances et la prise de décisions collectives en matière de durabilité.

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été organisées au sein de chaque organe de gouvernance, en lien avec leurs rôles et responsabilités respectifs. Celles-ci ont, notamment, permis la présentation, le partage d'informations, et lorsque cela était pertinent, la validation des travaux liés à la matrice de double matérialité et à la définition des enjeux RSE significatifs. Par ailleurs, les organes ont été sensibilisés à l'application des nouvelles exigences légales et réglementaires en matière de durabilité. Des besoins en formation plus approfondie, notamment sur des thématiques comme le climat ou la biodiversité, ont été identifiés et pourront faire l'objet de dispositifs adaptés à l'avenir.

Diversité

Au 30 juin 2025, la répartition femmes/hommes des organes de gouvernance est la suivante :

	Nombre	Pourcentage
CONSEIL DE SURVEILLANCE (MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS INCLUS) ¹		
Hommes	5	56 %
Femmes	4	44 %
CONSEIL DE SURVEILLANCE (HORS MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS)		
Hommes	4	50 %
Femmes	4	50 %
CONSEIL D'ADMINISTRATION ²		
Hommes	8	67 %
Femmes	4	33 %
GELT ³		
Hommes	6	67 %
Femmes	3	33 %

1 Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas des membres exécutifs. L'indépendance des membres est exposée en section 3.2.2. Tel que précisé en section 3.3.2, une politique de diversité est applicable au sein du Conseil de Surveillance, elle est décrite au sein de son règlement intérieur disponible sur le site www.bonduelle.com. Pour les instances composées de huit personnes ou moins, la parité est considérée comme respectée dès lors que l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes n'excède pas deux.

2 Les membres du Conseil d'administration sont des membres non exécutifs. L'indépendance des membres du Conseil d'Administration est exposée en section 3.1.4. Bonduelle SA n'est pas soumise aux dispositions du Code de commerce relatives à la parité.

3 Les membres du GELT sont des membres exécutifs.

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les missions globales des différents organes d'administration, de direction et de surveillance de Bonduelle sont décrites en partie 3.1. Un focus sur les travaux du Conseil de Surveillance et Comité d'audit est présenté en section 3.3.2.

Dans le cadre de la gouvernance en matière de durabilité au sein de groupe, les organes d'administration et de direction interviennent à différents niveaux (cf. schéma ci-dessus).

Au-delà de ces organes, d'autres instances, comités, directions opérationnelles, participent également à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des démarches en matière de durabilité. Le tableau ci-après présente le rôle et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans les différentes étapes du pilotage RSE, conformément à la réglementation applicable et à l'organisation interne du groupe.

Le Département RSE groupe

- construit, anime et monitorise la stratégie RSE du groupe en lien avec les différentes fonctions de l'entreprise ;
- pilote le processus de double matérialité : recommandations sur la méthodologie, propositions des seuils et des sujets de matérialité à publier, suivi du processus de détermination des informations en matière de durabilité ;
- contribue à la qualité et à la transparence du *reporting* : fourniture des données nécessaires à l'audit du rapport de durabilité, suivi de son bon déroulement, et présentation des résultats de la double matérialité auditée par le Comité d'audit ;
- anime le processus de labellisation B Corp de l'ensemble des entités du groupe ;
- forme et informe les collaborateurs sur les enjeux RSE et assure un lien étroit avec les équipes business.

Le GELT

- détermine les orientations stratégiques du groupe, incluant les priorités en matière de durabilité et la stratégie RSE ;
- donne un avis sur les sujets identifiés comme matériels par le département RSE, dans le cadre de la double matérialité ;
- contribue au suivi des performances RSE et à l'alignement avec les objectifs de transformation durable du groupe ;
- fait le lien avec le Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité, en tant qu'interlocuteur privilégié pour assurer la cohérence entre décisions stratégiques et gouvernance RSE.

Le Comité RSE

- contribue à la prise de décision stratégique en matière de RSE et d'éthique des affaires, en lien avec les orientations globales du groupe ;
- contrôle le déploiement de la stratégie RSE et suit l'atteinte des objectifs fixés, en lien avec les indicateurs de performance extra-financiers ;
- donne un avis sur les seuils de matérialité et les IRO identifiés, dans le cadre du processus de double matérialité ;
- émet un avis sur l'intégration de critères RSE dans les dispositifs de rémunération de long terme (LTI)¹ ;
- favorise le partage d'informations, de compétences et de bonnes pratiques entre les différents organes de gouvernance, contribuant ainsi à une montée en expertise collective et à des décisions plus éclairées sur les enjeux de durabilité.

Le Conseil d'Administration

- valide la stratégie globale du groupe, incluant la stratégie en matière de durabilité, dans le respect des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en s'appuyant sur les travaux du Comité RSE et du GELT ;
- est informé des sujets identifiés comme matériels, dans le cadre du processus de double matérialité et des résultats de l'audit du rapport de durabilité.

Le Comité d'Audit

- assure le suivi du processus des informations de durabilité, notamment la méthodologie, les seuils de matérialité et les sujets matériels à publier (IRO) ; le cas échéant émet des recommandations au Conseil de Surveillance ;
- valide la méthodologie, les seuils de matérialités retenus dans le cadre de l'analyse de double matérialité et l'examen des indicateurs de matérialité identifiés à l'issue du process ;
- suit la mission de certifications des informations de durabilité ;
- s'assure de la qualité et de la fiabilité des informations de durabilité.

Le Conseil de Surveillance

- assure un contrôle permanent sur le groupe, y compris la prise en compte des enjeux RSE ;
- s'assure de la transparence de l'information transmise au titre du rapport de durabilité ;
- examine régulièrement les risques, notamment sociaux, sociétaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence.

La Gérance

- valide la stratégie du groupe, y compris en matière de RSE ;
- arrête le Rapport de durabilité ;
- valide les critères utilisés dans les plans LTI, en ce compris les critères RSE.

¹ Long Term Incentive.

Pour cette 1^{re} année de reporting de durabilité sous la Directive CSRD, la validation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) a suivi un processus de validations successives où chaque organe de gouvernance a pu prendre connaissance des IRO matériels et apporter son retour jusqu'à la validation par le Comité d'Audit :

- présentation au GELT des résultats préliminaires de la double matérialité et échanges sur leurs impacts potentiels sur les opérations de Bonduelle ;
- présentation au Comité RSE des résultats révisés par le GELT, afin de recueillir leurs retours sur la matérialité des IRO identifiés et d'assurer l'alignement avec les enjeux du secteur ;
- présentation et validation de la double matérialité par le Comité d'Audit.

Pour les années suivantes, il est prévu de reprendre cette méthodologie de présentations successives auprès des organes de gouvernance avant validation par le Comité d'Audit.

Compétences et expertises sur les sujets de durabilité

Concernant le Conseil de Surveillance, les compétences et expertises des membres, notamment en matière de durabilité, sont décrites en section 3.2.2.

Le Conseil d'Administration rassemble des profils aux expertises complémentaires, favorisant une approche plurielle des enjeux stratégiques, y compris ceux liés à la durabilité.

Deux de ses membres, dont le président du Comité RSE, siègent également au sein de ce comité et apportent à ce titre une expertise spécifique en matière de RSE.

GOV-2 — Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Comme indiqué précédemment, les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informées, de manière structurée et à des étapes clés, des informations essentielles en matière de durabilité, conformément aux rôles et responsabilités de chacun. La présence de certains membres dans plusieurs organes facilite les échanges croisés et garantit la circulation fluide des informations pertinentes jusqu'au niveau approprié.

Dans le cadre de cette première année de publication du rapport de durabilité, et conformément aux attributions de chaque organe, ceux-ci ont été principalement informés du processus d'analyse de double matérialité ainsi que de ses résultats, notamment des enjeux de durabilité matériels identifiés (IRO).

GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Pour associer la performance extra-financière et financière, des plans LTI sont décidés et attribués annuellement, par la Gérance, à certains collaborateurs, dont les membres du GELT. Ces plans reposent en partie sur des critères extra-financiers.

Les plans en cours et leurs conditions d'attributions sont détaillés en partie 5 note 7.3.

Concernant la Gérance, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, la politique de rémunération prend en compte des critères financiers et extra-financiers. Le processus décisionnel, ainsi que la politique de rémunération *ex ante* et *ex post* sont décrits en partie 3.4.

Pour l'exercice 2024-2025, le critère financier retenu pour les plans LTI et la rémunération de la Gérance était conditionné à l'obtention de la certification B Corp du groupe. Pour les exercices suivants, de nouveaux critères extra-financiers viendront compléter et faire évoluer ce dispositif, notamment l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, qui sont alignées avec les objectifs du B! Pact sur la décarbonation. Ces critères s'appliqueront tant aux plans LTI (cf. détails en partie 5, note 7.3) qu'à la politique de rémunération de la Gérance (cf. détails partie 3.4)

GOV-4 — Déclaration sur la vigilance raisonnable

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIGILANCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ	RÉFÉRENCES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 GOV-2 : Informations transmises aux organes administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité par ces organes	2.1.2
	ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1.2
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	2.1.3
	Plan de vigilance (pour les entreprises de plus de 5 000 salariés en France, filiales comprises ; ou de plus de 10 000 salariés dans le monde, filiales comprises ; ou pour les entreprises de plus de 5 000 salariés dans la société mère n'est pas en France)	2.6
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	ESRS 2 - GOV2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	2.1.2
	ESRS 2 - IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.1.4
	ESRS 2 – MDR-P : Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	ESRS Environnement 2.2
	ESRS 2 - SBM 2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	ESRS Social 2.3
	ESRS Thématiques : — SBM 2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes — MDR-P - Manière dont le point de vue des parties prenantes est intégré dans la politique	2.1.3
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	ESRS 2 - IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.1.4
	ESRS 2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.1.3
	ESRS Thématiques : — SBM-3 - Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	2.6
	Plan de vigilance (pour les entreprises de plus de 5 000 salariés en France, filiales comprises ; ou de plus de 10 000 salariés dans le monde, filiales comprises ; ou pour les entreprises de plus de 5 000 salariés dans la société mère n'est pas en France)	

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIGILANCE RAISONNABLE	PARAGRAPHS DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ	RÉFÉRENCES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS 2 MDR-A : Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels ESRS Thématiques : — L'ensemble des actions, y compris les plans de décarbonation	ESRS Environnement 2.2 ESRS Social 2.3
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	ESRS 2 - MDR-M : Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels Cibles MDR-T — Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles ESRS Thématiques : — Sections « Indicateurs et cibles »	ESRS Environnement 2.2 ESRS Social 2.3

GOV-5 — Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne sur les informations en matière de durabilité s'applique à l'entière du périmètre de consolidation, et sur toutes les étapes du reporting de durabilité. Cela comprend :

- l'analyse de double matérialité et la revue de cohérence avec la cartographie des risques de l'entreprise liés aux enjeux de durabilité ;
- les contrôles de cohérence et de complétude effectués à tous les niveaux de l'organisation (sites, régions, groupe) adaptés à l'organisation des domaines ;
- la présentation de la double matérialité et du rapport aux organes de gouvernance de Bonduelle (GELT, Comité RSE, Comité d'Audit, Conseil de Surveillance) ;
- la validation de la double matérialité par le Comité d'Audit.

La mise en cohérence des résultats de double matérialité et de la cartographie des risques a été faite pour aligner au maximum les pratiques d'évaluation. L'alignement des échelles de temps et de notation, ainsi que l'implication des équipes de gestion des risques dans le processus d'évaluation, a permis cette cohérence d'approche.

Pour ce qui est du contrôle interne, nous mettons en place des vérifications des données remontées annuellement pour les besoins du reporting. Ces contrôles prennent en compte les variations N/N-1 (avec une attention particulière sur les variations supérieures à +/-15 %), avec des attentions particulières sur les sites ayant une contribution significative aux indicateurs de performance.

2.1.3 Stratégie

SBM-1 — Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

Stratégie et modèle d'affaires

La stratégie et le modèle d'affaires de Bonduelle sont présentés dans le Chapitre 1 – Rapport intégré du document d'enregistrement universel.

Stratégie RSE B! Pact

Suite à la réalisation de l'analyse de double matérialité par Bonduelle, la stratégie B! Pact va être mise à jour progressivement pour que les enjeux matériels puissent être reflétés dans notre stratégie de durabilité. Actuellement, certains enjeux du B! Pact sont ressortis comme non matériels d'un point de vue de la matérialité de l'impact et de la matérialité financière. Pour autant, ces enjeux faisant partie intégrante des engagements du groupe depuis plusieurs années, ils continuent d'être suivis dans nos politiques internes mais ne font plus l'objet de publication dans le rapport de durabilité. Il s'agit notamment des enjeux relatifs à la diversité et l'inclusion ainsi qu'à l'engagement civique.

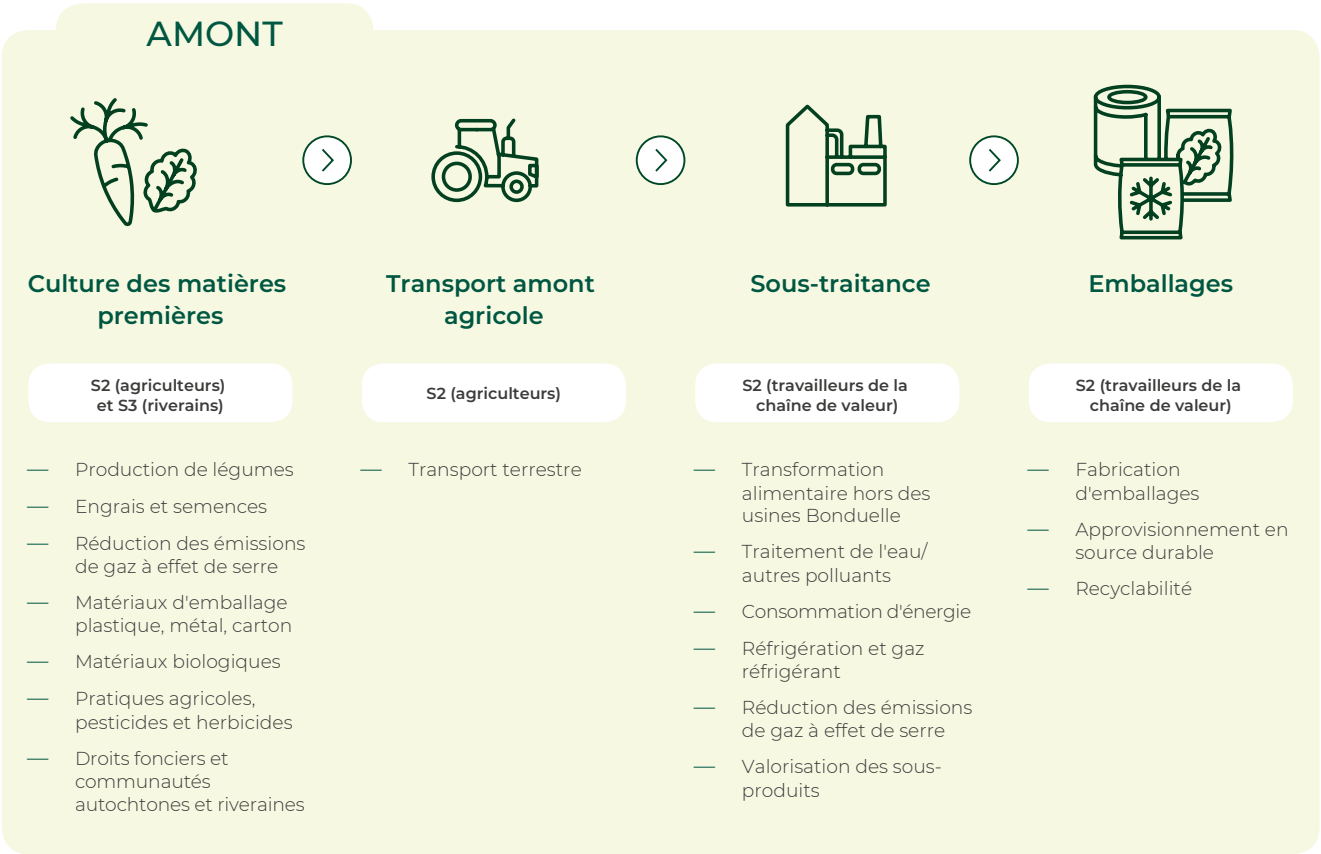
Bonduelle s'engage depuis plusieurs années à intégrer des objectifs de durabilité dans l'ensemble de ses activités, notamment à travers sa stratégie B! Pact.

L'entreprise propose une offre de produits d'origine végétale, issus majoritairement de pratiques agricoles responsables, qui est en cohérence avec les priorités environnementales, sociales et nutritionnelles de l'entreprise.

Les marchés principaux de Bonduelle, notamment en Europe et en Amérique du Nord, sont caractérisés par une forte sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux, en cohérence avec ses engagements pour la planète, l'alimentation et l'humain. De ce fait, les objectifs du B! Pact sont définis de manière globale pour l'ensemble des sites et des zones géographiques du groupe.

En favorisant la transition alimentaire vers plus de végétal dans les assiettes, la conception des produits existants soutient les objectifs de réduction de l'empreinte carbone et participe à une alimentation plus équilibrée. Le groupe poursuit ses travaux d'amélioration continue, en particulier en développant des initiatives d'éco-conception des emballages et en réduisant l'empreinte environnementale de ses produits.

Chaîne de valeur



AVAL



Distribution

S1 (effectifs propres),
S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)

- Transport terrestre/ maritime/aérien
- Emballages durables/ réutilisables
- Prestataires logistiques tiers
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Stockage et opérations clients

S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)

- Consommation d'énergie
- Déchets de produits
- Déchets d'emballages de transport/ présentation
- Réfrigération et gaz réfrigérant

Stockage et consommation

S4 (consommateurs)

- Réfrigération et gaz réfrigérant
- Nutrition

Traitement des emballages

S2 (travailleurs de la chaîne de valeur)

- Collecte et élimination des déchets et des emballages

SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes

La prise en considération des intérêts et points des parties prenantes sur le modèle économique de Bonduelle varie en fonction de l'importance du sujet et de l'opportunité de développement que cela peut générer pour l'entreprise. Le tableau ci-dessous décrit toutes les interactions avec les parties prenantes du groupe, et indique le cas échéant l'issue de ce dialogue.

PRINCIPALES PARTIES PRENANTES	MODALITÉS DE DIALOGUE	ISSUES DU DIALOGUE
Actionnaires	Réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires	
Collaborateurs	Processus de communication interne (intranet, réseau social d'entreprise) Enquête d'engagement et de satisfaction (Climate)	
Fournisseurs	Évaluations et audits sur la qualité Questionnaire RSE (avec feedback des fournisseurs) Évaluation par Ecovadis Scoring fournisseurs	
Communautés locales	Dialogue à la demande avec les communautés locales au niveau des sites	
Agriculteurs	Collaboration quotidienne entre les agriculteurs et les experts agronomiques de Bonduelle pendant la période de récolte Dialogue individuel Réunions avec les agriculteurs actionnaires Dialogue au sein des interprofessions entre amont agricole et industriels	
Clients	Réponses aux questionnaires et audits annuels Étude annuelle avec nos principaux clients	
Consommateurs	Service dédié dans tous les pays Consultation du panel de consommateurs Participation aux discussions sectorielles de l'agro-alimentaire en tant que membre du comité, Administrateur ou Président – réunions deux fois par an au minimum	
Fédérations professionnelles/ Interprofessions	Participation active aux différentes instances de travail Dialogue permanent	
ONG et entités à but non lucratif	Questionnaires Dialogue par le biais de sommets et d'événements Sollicitations ponctuelles par thématique (ex : agriculture régénératrice)	Engagement dans l'European Chicken Commitment (voir 2.5 Annexes)
Experts en développement durable	Réponses aux questionnaires Dialogue ponctuel	
Analystes financiers/ Médias/Journalistes	Événements financiers/réunions avec les analystes/réunions avec les investisseurs Réponses aux questionnaires/Dialogues ponctuels sur demande	
Investisseurs/Banques	Modalités de financement intégrant des critères de durabilité Réponses aux questionnaires/Dialogues ponctuels sur demande Évènements spécifiques fonds ISR ¹	Mise en place d'un financement via un Revolving Credit Facility (RCF) (voir description ci-dessous)
Pouvoirs publics	Réponse aux sollicitations des Ministères et Parlementaires Contributions à certaines consultations thématiques Réunions de travail Dialogue au travers des organisations professionnelles sectorielles et interprofessions	

Intégration d'objectifs de durabilité dans l'accès au financement

Le Revolving credit facility (RCF) intègre à ses conditions financières des indicateurs de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) en phase avec la mission et la raison d'être du groupe, tant en matière de labellisation B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de renouvellement des contrats avec nos partenaires agricoles.

Sur le critère de réduction de son empreinte carbone sur le scope 1 & 2 Industrie, Bonduelle s'engage à vérifier chaque année la performance réalisée, comparée à l'objectif de réduction SBTi. L'échéance de nos objectifs est fixée à 2029/30, conformément aux dispositions contenues dans le RCF (voir chapitre 5 - Annexes - Note 8.6.5).

L'objectif de réduction SBTi de l'empreinte carbone sur les scopes 1 & 2 Industrie à atteindre en 2024/2025 est de - 14,7 % par rapport à la baseline 2019/20 en cours de validité. En 2024/25, la performance réalisée cette année est de -8,2 % sur le périmètre complet, ou de - 6,9 % sur le périmètre des activités poursuivies.

¹ Investissement Socialement Responsable.

SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les descriptions précises des IRO se trouvent dans chaque norme thématique.

IRO	Type d'IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
E1 - Climat				
Adaptation au changement climatique	+	AM AV		Planet — Politique d'adaptation au changement climatique — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
	R	AM OP		— Système de management environnemental (SME)
Atténuation du changement climatique	—	AM OP AV		Planet — Politique d'atténuation du changement climatique — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
	R	AM OP		— SME — Politique Emballages Pack Manifesto
E2 - Pollution				
Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires	—	AM		Planet — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Pollution de l'eau et des sols	—	AM OP		Planet — SME — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Substances préoccupantes	—	AM AV		
E3 - Ressources hydriques et marines				
Consommation, prélèvements et rejets d'eau	—	AM OP		Planet — SME
	R	AM OP		— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
E4 - Biodiversité et écosystèmes				
Dégradation des sols et désertification	—	AM		Planet
Préservation des écosystèmes et de la biodiversité	+	AM		— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
E5 - Utilisation des ressources et Économie circulaire				
Flux de ressources entrantes y compris l'utilisation des ressources	—	AM OP		Planet — Politique Emballages : Pack Manifesto — SME
Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources	—	OP AV		Planet
	R	OP AV		— Pack Manifesto
S1 - Effectifs de l'entreprise				
Santé et sécurité	—	OP		People — Politique de santé-sécurité au travail
Protection sociale	+	OP		People — Politique de rémunération et d'avantages sociaux
Bien-être des travailleurs	⊙	OP		People — Politique Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

IRO	Type	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur				
Partage de la valeur avec les agriculteurs	+	AM	000	People — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Travail forcé	–	AM	000	People — Politique relative au respect des droits des travailleurs
Travail des enfants				
S3 - Communautés affectées				
Eau et assainissement	–	AM OP	000	
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux				
Accès aux produits et services	+	AV	000	
	⊙	AV	000	
Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous (sous-sujet spécifique à Bonduelle)	+	AV	000	Food — Politique Food
	⊙	AV	000	
Santé et sécurité	–	AV	000	Food — Procédures qualité et sécurité alimentaire
	R	OP AV	000	
Pratiques de commercialisation responsables et accès à l'information de qualité	+	AV	000	Food — Politique Food



Impact positif
Impact négatif
Risque
Opportunité



Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)
Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

IRO-1 — Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Méthodologie

Entre juin 2024 et février 2025, le Groupe Bonduelle a conduit ses travaux d'analyse de double matérialité au cours de l'année 2024-2025 pour identifier ses impacts, risques et opportunités matériels, en lien avec ses opérations propres et l'ensemble des activités sur sa chaîne de valeur. Pour réaliser ces travaux, l'équipe de pilotage CSRD a bénéficié de l'accompagnement d'un cabinet externe dont la méthodologie suit les attendus de l'ESRS 1.

La méthodologie suit les cinq étapes suivantes :

Étape 1 - Définition de l'approche globale :

Cette première étape consistait à réunir les principales parties prenantes internes de Bonduelle, définir la gouvernance du projet et s'accorder sur une approche conforme aux ESRS et adaptée à Bonduelle. Cette première étape a également servi à cartographier la chaîne de valeur du groupe, pour faciliter l'identification des impacts, risques et opportunités en s'assurant que l'ensemble de la chaîne de valeur soit pris en compte dans les travaux d'analyse de double matérialité. Le cabinet accompagnant Bonduelle et l'équipe projet du groupe ont également listé les données existantes chez Bonduelle pour faciliter l'identification des sujets matériels et pour acculturer les personnes en charge

du reporting aux attendus de la CSRD. Les parties prenantes amenées à consulter les informations extra-financières de Bonduelle ont également été cartographiées et sollicitées pour comprendre leurs attentes sur les sujets ESG. Cette consultation vient compléter celle menée par Bonduelle en 2022-2023 où 293 parties prenantes internes et 258 parties prenantes externes ont été sollicitées.

Étape 2 : Identification des sujets et des impacts, risques et opportunités (IRO) :

Pour déterminer la liste de ses impacts matériels réels et potentiels, Bonduelle a commencé par identifier l'univers des sujets à considérer, en s'appuyant sur :

- l'univers des sujets, sous-sujets et sous sous-sujets de l'ESRS 1 AR 16, mis en correspondance avec les exigences de divulgation du CSRD ;
- les sujets spécifiques à Bonduelle, identifiés lors des exercices précédents et notamment l'analyse de matérialité simple réalisée en 2022-2023 et la consultation de 570 parties prenantes ;
- les rapports RSE des pairs de Bonduelle ;
- les standards du GRI (agriculture, aquaculture et pêche) ;
- les benchmarks réalisés par le cabinet externe.

Sur la base de ces éléments, plusieurs sujets de l'ESRS 1 ont été sélectionnés et regroupés tandis que d'autres ont été exclus car considérés comme non pertinents. Les regroupements réalisés concernent les sous-sujets. Par exemple, lorsque deux sous-sujets sont gérés par les mêmes processus et impliquent les mêmes exigences en matière de reporting, ils ont été consolidés par souci de clarté et d'efficacité. En cas d'incertitude, le sujet n'a pas été exclu dès l'étape 2 et l'univers des sujets a ainsi pu évoluer.

Étape 3 : cotation des IRO :

Afin de déterminer la matérialité des IRO, la méthode de cotation suivante, reprenant les attendus de l'ESRS 1, a été définie:

Matérialité d'impact - Impacts positifs et négatifs		
Ampleur	Périmètre	Caractère irrémédiable
Quelle est l'importance de l'impact négatif ou quelle est l'importance de l'impact positif ?	Quelle est l'étendue de l'impact ?	Avec quelle facilité les impacts négatifs peuvent-ils être corrigés ou restaurés ?
Probabilité		
Pour tout impact potentiel. Non utilisé pour les impacts négatifs sur les droits de l'homme, conformément à l'ESRS 1, 3.4.45.		
Matérialité financière - Risques et opportunités		
Ampleur/taille de l'impact financier		
L'ESRS ne précise pas comment la mesurer mais recommande un alignement sur les processus financiers/ de risque internes.		
Probabilité		
Pour tous les risques et opportunités potentiels		

Quelques précisions sont à apporter sur la définition des échelles et la cotation :

- cotation brute / cotation nette : l'ESRS 1 demande à ce que les IRO soient cotés en brut, c'est-à-dire sans prendre en compte les mesures d'atténuation déployées par l'entreprise. Cette réflexion a pu se révéler complexe à appréhender par les équipes associées aux travaux, dans la mesure où la plupart des entités ont déjà mis en place des plans d'actions pour répondre aux IRO matériels. Par conséquent, un système de scoring a été mis en place pour déterminer la matérialité de l'IRO. Par exemple pour le sujet de la sécurité alimentaire, en prenant en compte des faits passés, même en l'existence d'actions, le score élevé renvoie à une situation où des enjeux de sécurité alimentaire peuvent engendrer des dommages physiques auprès de certains consommateurs et pouvant donner lieu à un rappel de produits. Dans ce type de situation, la magnitude et la portée de l'IRO sont élevées et le caractère irrémédiable moyen. L'IRO est donc matériel. À l'inverse, un score bas renvoie plutôt à des situations où l'impact vis-à-vis des consommateurs (par exemple) reste faible, tant sur la magnitude que sur la portée et le caractère irrémédiable (fuite de données personnelles par exemple) ;
- impacts positifs / impacts négatifs : l'ESRS 1 et l'EFRAG attendent des entreprises que les impacts positifs définis ne viennent pas en compensation des impacts négatifs également définis. Cela signifie que les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre directement liées aux produits et processus de Bonduelle ne constituent pas un impact positif - il s'agit d'actions visant à réduire l'impact négatif. Elles sont présentées dans le rapport comme faisant partie des actions et des stratégies prises contre cet impact matériel, mais elles ne sont pas incluses dans l'analyse de matérialité elle-même. Les impacts positifs sont donc ceux où Bonduelle crée des bénéfices concrets pour les personnes et la planète et contribue à une influence positive, au-delà de sa propre chaîne de valeur directe. Il s'agit notamment des actions en faveur de la promotion de l'alimentation végétale et du flexitarisme :

Les IRO ont été définis à partir de la liste finale des sujets consolidés, et leur description s'est appuyée sur les définitions de la CSRD, du GRI (Agriculture, aquaculture et pêche) et plus largement, des éléments de benchmark identifiés listés ci-dessus.

- les travaux de double matérialité menés en 2022/2023 et notamment la consultation des parties prenantes, qui ont participé à la cotation des sujets, ont largement servis à l'exercice de double matérialité 2024/2025.

Étape 4 - Validation de la matrice de double matérialité

Une fois la cotation des IRO finalisée, la matrice de double matérialité a été présentée aux experts métiers afin qu'ils donnent leurs avis et apportent leurs arbitrages finaux. Plusieurs seuils de matérialité ont également été proposés pour discussion. Le résultat final a également fait l'objet d'un atelier de validation auprès de la gouvernance de Bonduelle (cf. 2.1.2 Gouvernance). Des ajustements ont été faits à la marge de ces travaux de validation en lien avec les travaux de vérification du Commissaire aux Comptes.

Étape 5 - Finalisation des supports

Cette dernière étape a consisté en un résumé des principales conclusions issues des travaux de double matérialité, en vue de leur présentation aux parties prenantes et pour définir la suite des travaux, notamment sur l'intégration des IRO matériels dans les politiques de l'entreprise.

Surveillance des IRO

La validation des IRO et leur présentation aux parties prenantes internes amènent une mise à jour de la stratégie de durabilité B! Pact. En suivant la structuration de la CSRD, ces IRO matériels sont pris en compte dans les politiques des domaines concernés, se traduisant ensuite en objectifs, actions et mesures d'indicateurs. La responsabilité de définir l'ambition des politiques et les cibles et actions qui en découlent relève des responsables métiers, en alignement avec les responsables de piliers de la stratégie B! Pact.

Le suivi de ces politiques est fait à intervalle régulier dans les comités opérationnels dédiés du B! Pact : Food, Planet et People.

Un compte-rendu annuel de l'avancement de ces sujets matériels est fait lors de la présentation du rapport de durabilité et des conclusions d'audit auprès du Comité d'Audit.

IRO-2 — Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Exigence de publication	Données provenant d'autres législations de l'UE	Sections du rapport de durabilité
BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité		2.1.1
BP-2 – Publications d'informations relatives à des circonstances particulières		2.1.1
GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	21 (d) – le pourcentage par genre et les autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise	2.1.2
	21 (e) – le pourcentage d'administrateurs indépendants	2.1.2
GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes		2.1.2
GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation		2.1.2
GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable	30 – Déclaration sur la diligence raisonnable	2.1.2
GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité		2.1.2
SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		2.1.3
	40 (d) i – Participation à des activités en lien avec le secteur des combustibles fossiles	Non concerné
	40 (d) ii – Participation à des activités en lien avec la production de produits chimiques	Non concerné
	40 (d) iii – Participation à des activités en lien avec les armes controversées	Non concerné
	40 (d) iv – Participation à des activités en lien avec la culture et la production de tabac	Non concerné
SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes		2.1.3
SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		2.1.3
IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels		2.1.4
IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise		2.1.4
EI CHANGEMENT CLIMATIQUE		2.2.1
ESRS 2 GOV – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation		2.2.1.1
EI-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	14 – Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050	2.2.1.2
	16 (g) – Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris »	Non concerné
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		2.2.1.2
ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat		2.2.1.3
EI-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		2.2.1.3
EI-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique		2.2.1.3
EI-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	34 – Objectifs de réduction des émissions de GES	2.2.1.4
EI-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	38 – Consommation totale d'énergie produite à partir de combustibles fossiles (uniquement les secteurs à fort impact climatique)	2.2.1.4
	37 – Consommation d'énergie et mix énergétique	
	40 à 43 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	
EI-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	44 – Émissions brutes de GES de scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.1.4
	53 à 55 – Intensités de ses émissions de GES	2.2.1.4
EI-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	56 – Absorption, stockage et atténuation de GES et crédits carbone	2.2.1.4
EI-8 – Tarification interne du carbone		2.2.1.4
EI-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat - Phase In	66 – Effets financiers attendus des risques physiques matériels	Non publié
	66 (a) – Désagrégation des montants monétaires des actifs par risque physique aigu et chronique	Non publié
	66 (c) – Localisation des actifs matériels exposés à un risque physique matériel	Non publié

Exigence de publication	Données provenant d'autres législations de l'UE	Sections du rapport de durabilité
	67 (c) – Répartition de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique	Non publié
	69 – Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	Non publié
E2 - POLLUTION		2.2.2
E2-1 – Politiques en matière de pollution		2.2.2.1
E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution		2.2.2.1
E2-3 – Cibles en matière de pollution		2.2.2.2
E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols	28 – Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol	2.2.2.2
E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes		2.2.2.2
E2-6 – Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution - Phase-in		Non publié
E3 – RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES		2.2.3
E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines	9 – Ressources hydriques et marines	2.2.3.1
	13 – politique dédiée	2.2.3.1
	14 – Politiques durables pour les océans et mers	Non matériel
E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines		2.2.3.1
E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines		2.2.3.2
E3-4 – Consommation d'eau	28 (c) – La quantité totale d'eau recyclée et réutilisée en m3 sur ses propres activités	2.2.3.2
	29 – Consommation totale d'eau en m3 par million EUR de chiffre d'affaires de ses propres activités	2.2.3.2
E3-5 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines - Phase-in		Non publié
E4 – BIODIVERSITÉ		2.2.4
E4-1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique		2.2.4.1
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	16 (a) i. Liste des sites matériels qui affectent des zones sensibles sur le plan de la biodiversité dans le cadre de ses propres activités	2.2.4.2
	16 (b) Les impacts négatifs matériels en rapport avec la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols	2.2.4.2
	16 (c) Opérations affectant des espèces menacées	2.2.4.2
E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes		2.2.4.2
	24 (b) – Politiques ou pratiques foncières/ agricoles durables	Non matériel
	24 (c) – Politiques ou pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non matériel
	24 (d) – Politiques de lutte contre la déforestation	Non matériel
E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes		2.2.4.2
E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes		2.2.4.3
E4-5 – Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes		2.2.4.3
E4-6 – Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes		2.2.4.3
E5 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE		2.2.5
E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire		2.2.5.1
E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		2.2.5.1
E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		2.2.5.2
E5-4 – Flux de ressources entrants		2.2.5.2
E5-5 – Flux de ressources sortants		2.2.5.2
	37 (d) – Quantité totale et pourcentage de déchets non recyclés	Non matériel
	39 – Quantité totale de déchets dangereux	Non matériel

Exigence de publication	Données provenant d'autres législations de l'UE	Sections du rapport de durabilité
E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire - Phase-in	39 – Déchets radioactifs	Non matériel Non publié
S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE		2.3.1
ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes		2.3.1.1
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		2.3.1.1
	14 (f) – Risque non négligeable de travail forcé ou de travail obligatoire	Non matériel
	14 (g) – Risque non négligeable de travail des enfants	Non matériel
S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise		2.3.1.2
	20 – Engagements en matière de droits de l'homme	Non publié
	21 – Alignement des politiques en matière de personnel avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme Conventions 1 à 8	Non publié
	22 – Processus et mesures mis en place pour prévenir la traite des êtres, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants	Non matériel
	23 – Politique ou système de prévention des accidents du travail	2.3.1.2
S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts		2.3.1.2
S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	32 (c) – mécanisme de traitement des plaintes et plaintes en rapport avec les questions liées aux travailleurs	2.3.1.2
S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions		2.3.1.2
S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		2.3.1.3
S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise		2.3.1.3
S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise		2.3.1.3
S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social		Non matériel
S1-9 – Indicateurs de diversité		Non matériel
S1-10 – Salaires décents		2.3.1.3
S1-11 – Protection sociale		Non matériel
S1-12 – Personnes handicapées		
S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences		Non matériel
S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	88 (b) et (c) – Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels	2.3.1.3
	88 (e) – Nombre de jours perdus en raison d'accidents, des décès, de problèmes de santé dus au travail	2.3.1.3
S1-15 – Indicateur d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Non matériel
S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	97 (a) – Écart de rémunération entre femmes et hommes	Non matériel
	97 (b) – Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	2.3.1.3
S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	103 (a) – Nombre total d'incidents de discrimination (y compris harcèlement)	2.3.1.3
	104 (a) – Non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de ceux de l'OCDE	2.3.1.3
S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR		2.3.2

Exigence de publication	Données provenant d'autres législations de l'UE	Sections du rapport de durabilité
ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes		2.3.2.1
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	11 (b) – Territoires ou produits pour lesquels il existe un risque de travail des enfants ou de travail forcé ou obligatoire	2.3.2.1
S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	17 – Engagements stratégiques en matière de droits de l'homme	2.3.2.2
	18 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.3.2.2
	19 – Alignement de ses politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	2.3.2.2
	Conventions 1 à 8	
	19 – Non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de ceux de l'OCDE	2.3.2.2
S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts		2.3.2.2
S2-3 – Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations		2.3.2.2
S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	36 – Problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur	2.3.2.2
S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		2.3.2.3
S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES		2.3.3
ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes		2.3.3.1
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique		2.3.3.1
S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées		2.3.3.2
	6 – Engagements stratégiques en matière de droits de l'homme	Non matériel
	17 – Non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de ceux de l'OCDE	Non matériel
S3-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées		2.3.3.2
S3-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations		2.3.3.2
S3-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	36 – Problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme	2.3.3.2
S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		2.3.3.3
ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		2.3.4
ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes		2.3.4.1
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		2.3.4.1
S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux		2.3.4.2
	16 – Engagements stratégiques en matière de droits de l'homme concernant les consommateurs et utilisateurs finaux	Non matériel
	17 – Non-respect des principes directeurs des Nations Unies en matière de droits de l'homme et de ceux de l'OCDE	Non matériel
S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts		2.3.4.2
S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations		2.3.4.2
S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	35 – Problèmes et incidents graves liés à ses consommateurs et utilisateurs finaux	2.3.4.2
S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		2.3.4.3

Exigence de publication	Données provenant d'autres législations de l'UE	Sections du rapport de durabilité
G1 – CONDUITE DES AFFAIRES		Non matériel
ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		Non matériel
ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels		Non matériel
G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	10 (b) – Politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	Non matériel
	10 (d) – Politique de protection des lanceurs d'alerte	Non matériel
G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs		Non matériel
G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin		Non matériel
G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	24 (a) – Condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption	Non matériel
	24 (b) – action entreprise pour remédier au non-respect de procédures et de normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non matériel
G1-5 – Influence politique et activités de lobbying		Non matériel
G1-6 – Pratiques en matière de paiement		Non matériel

2.2 ENVIRONNEMENT

2.2.1 ESRS E1. Changement climatique

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Adaptation au changement climatique
Impact positif + Risque
- Atténuation du changement climat
Impact négatif + Risque

Politiques

- Politique d'atténuation du changement climatique
- Politique d'adaptation au changement climatique
- Système de management environnemental
- Politique Agricole : « Engagés avec Bonduelle »

Actions

- Analyse des risques climatiques en cours
- Outil d'estimation des impacts du changement climatique sur les zones agricoles
- Évaluations environnementales des investissements dans les usines
- Investissements d'efficacité énergétique dans les usines et certifications ISO 50001 et ISO 14001 des usines
- Développement de l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme
- Formation et sensibilisation des collaborateurs au changement climatique
- Formation des experts agronomes et des producteurs à l'agriculture régénératrice
- Diminution du plastique vierge d'origine fossile dans nos emballages

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies¹

Résultats 2024-2025

- 14,2 %

d'émissions de GES (absolu)
vs 2019/20 sur le scope 1&2

Cible → -38 % à l'horizon 2035

59,3 %

des agriculteurs engagés
dans l'agriculture
régénératrice

Cible → 80 % à l'horizon 2030

- 0,5 %

d'émissions de GES (intensité)
vs 2019/20 sur le scope 3

**Cible → -30 %
à l'horizon 2035**

- 45,4 %

de plastiques d'origine
vierge fossile

**Cible → -100 %
à l'horizon 2030**

Autres indicateurs

**1,87 teq CO₂ /
tonne**

de produit fini

893 kWh / tonne

de produit fini

28,4 %

d'énergie d'origine renouvelable

10 certifications

ISO 50001 ou ISO 14001

¹ Excepté l'indicateur de la politique agricole, calculé sur le périmètre complet.

2.2.1.1 Gouvernance

GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Comme présenté précédemment dans la section GOV-3 de l'ESRS 2, la politique de rémunération de la Gérance prend en compte des critères financiers et extra-financiers, incluant des critères en lien avec le climat.

Le processus décisionnel, ainsi que la politique de rémunération *ex ante* et *ex post* sont décrits en partie 3.4.

2.2.1.2 Stratégie

E1-1 — Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique

Structuration du plan de décarbonation

Cette année, Bonduelle structure ses ambitions climatiques autour de deux politiques complémentaires : une politique de décarbonation déjà formalisée, et une politique d'adaptation en cours d'élaboration, dont le point de départ est le lancement d'une analyse des risques climatiques.

À ce jour, Bonduelle ne dispose pas encore d'un plan de décarbonation formalisé, mais l'entreprise a déjà identifié et mobilisé les premiers leviers de décarbonation.

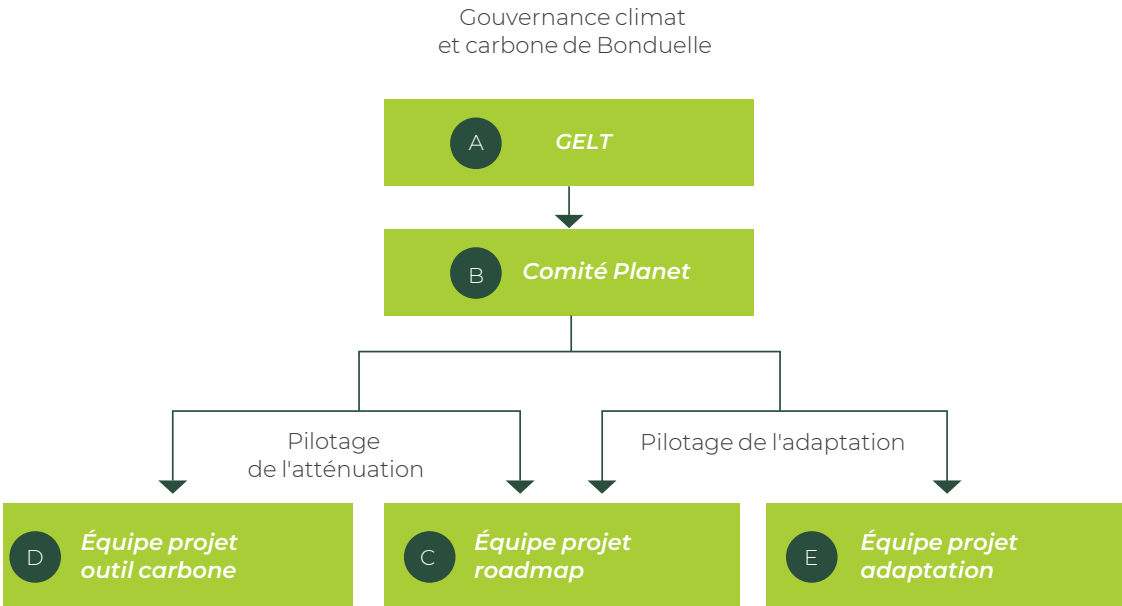
Principaux leviers de décarbonation identifiés et ressources allouées

Bonduelle travaille actuellement à la quantification de ses principaux leviers de décarbonation, notamment sur la partie de l'amont agricole. Les travaux étant toujours en cours, Bonduelle n'est pas encore en mesure de les publier.

Émissions de gaz à effet verrouillées

Bonduelle travaille actuellement à l'identification de ses émissions de GES verrouillées dans le cadre de la définition de son plan de décarbonation.

Gouvernance et supervision Climat et Carbone



Bonduelle met en œuvre sa trajectoire climat à tous les niveaux du groupe, à travers ses *business units* et ses métiers.

La gouvernance climat et carbone est ainsi composée de plusieurs instances :

A : le GELT consacre régulièrement des réunions de suivi et d'arbitrage sur les sujets RSE et B Corp, incluant les sujets climat et carbone. Les sujets sont portés par les membres référents sur ces sujets : en l'occurrence la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact ;

B : le comité B! Pact *Planet* du groupe partage et diffuse les outils de pilotage des émissions carbone et de l'adaptation et suit l'évolution des objectifs du groupe. Il réunit bimensuellement :

- les membres du GELT référents sur la RSE et la labellisation B Corp ;
- les référents climat et carbone groupe ;
- les référents métiers groupe participant à la stratégie climat et carbone ;
- les référents RSE des régions.

Depuis 2024, ce comité a évolué pour devenir l'organe de gouvernance des enjeux environnementaux du groupe, tant sur les sujets de réduction des impacts, que sur les sujets d'adaptation au changement climatique.

C : Bonduelle a mis en place 3 équipes projet dédiées aux enjeux clés du groupe :

- construction et implémentation d'une roadmap de décarbonation déclinée par BU et domaine, en lien avec la stratégie commerciale et financière du groupe ;
- mise en place d'un outil SaaS de comptage et pilotage des émissions carbone ;
- structuration du plan d'adaptation du groupe, avec une priorité court terme mise sur l'identification des risques et opportunités liés au changement climatique.

Chaque équipe multidisciplinaire est composée des référents métiers groupe qui contribuent aux stratégies d'atténuation de notre impact carbone et d'atténuation des effets du changement climatique.

SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

En 2025, le groupe a lancé une analyse de résilience qui s'intéresse de manière approfondie aux risques relatifs aux opérations propres de Bonduelle et à son amont agricole. La description de la méthodologie de cette analyse se trouve dans la section suivante 2.2.1.3. Les résultats de cette analyse ne sont pas encore disponibles.

En amont de cette analyse de résilience, Bonduelle a évalué ses impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au sein de deux cartographies :

- la cartographie des risques du groupe (cf. 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques) auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel ;
- la matrice de double matérialité, comprenant les risques physiques et de transition liés au climat (cf. 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités). Cette analyse des risques physiques et de transition est en cours.

Les impacts, risques et opportunités relatifs au climat sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur		Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Adaptation au changement climatique	+	Bonduelle peut contribuer à la résilience des systèmes alimentaires et aux moyens de subsistance des travailleurs, par exemple en choisissant des cultures et des formations pour les agriculteurs qui les aident à s'adapter aux impacts du changement climatique (ex : meilleure résistance à la sécheresse).	AM	AV		Planet — Politique d'adaptation au changement climatique — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » — Système de management environnemental (SME)
		Bonduelle peut également contribuer à la résilience des systèmes alimentaires pour les consommateurs, en les orientant vers des produits sains et plus sûrs, du point de vue de l'approvisionnement et de sécurité alimentaire.				
	R	Le changement climatique peut entraîner des conditions météorologiques extrêmes, une sécheresse accrue et une modification du rendement des cultures, ce qui peut directement perturber la production des ressources clés de Bonduelle. Ces bouleversements peuvent également perturber la distribution des ingrédients et des produits. Si Bonduelle ne s'adapte pas à l'augmentation de la chaleur, des conséquences peuvent également exister en matière de sécurité et de productivité pour les travailleurs (exemple : épuisement dû à la chaleur).	AM	OP		

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Atténuation du changement climatique	—	Bonduelle émet des gaz à effet de serre dans sa chaîne de valeur, contribuant ainsi au changement climatique. L'agriculture, les emballages, les procédés industriels et l'utilisation finale par les clients et les consommateurs sont les principales sources d'émissions. L'énergie nécessaire à la réfrigération et à la climatisation des produits frais et surgelés est également source d'émissions. La majorité de l'énergie utilisée par Bonduelle pour ses propres opérations provient actuellement du gaz naturel. Les effets du changement climatique sont très vastes : augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, inondations, dommages aux moyens de subsistance, effondrement des écosystèmes, etc.	AM OP AV	●●●	Planet — Politique d'atténuation du changement climatique — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » — SME — Politique Emballages Pack Manifesto
	R	La consommation d'énergie et de carburant constitue un poste de dépense élevé pour Bonduelle, ce qui présente des risques à long terme. Les fluctuations des prix de l'énergie et à l'augmentation des coûts liés aux taxes sur le carbone peuvent notamment rendre le groupe plus vulnérable. Le fait de ne pas répondre aux exigences des législateurs, des détaillants et des consommateurs comporte également des risques juridiques et réputationnels, ce qui peut conduire à des radiations et à une baisse des ventes.	AM OP	●●●	



Impact positif
Impact négatif
Risque
Opportunité



Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)
Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

IRO-1 — Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Le groupe considère le changement climatique comme un facteur clé d'évolution des métiers, de la stratégie et du modèle économique de Bonduelle. L'intégration du risque climatique dans les pratiques agricoles, les approvisionnements et les contrôles sanitaires de Bonduelle est essentiel pour garantir une alimentation saine, de qualité, accessible et avec un impact le plus faible possible sur l'environnement.

Plusieurs effets concrets liés au réchauffement climatique, comme l'évolution des conditions de culture, les difficultés de gestion de la ressource en eau, l'érosion des sols, la prolifération des ravageurs et maladies émergentes, sont déjà visibles.

À ce titre, Bonduelle s'engage à devenir une organisation la plus résiliente possible, en mettant notamment en place des solutions d'adaptation nécessaires à la continuité de ses activités, essentiellement axées sur ses bassins agricoles. Actuellement, le groupe travaille sur une approche plus globale et proactive afin d'anticiper et atténuer l'ensemble de ces risques tout au long de la chaîne de valeur.

Sur l'exercice 2024-2025, Bonduelle a continué le travail d'analyse des risques, qui porte sur deux catégories :

- les risques physiques sont jaugés au regard de l'exposition des actifs aux aléas et de la vulnérabilité des activités ;
- les risques de transition sont évalués pour leurs impacts directs (prix des matières premières, prix du carbone sur les activités en direct, prix de l'énergie pour les usines, évolution des attentes des consommateurs) et indirects (prix du carbone et de l'énergie pour la chaîne d'approvisionnement). Ils couvrent également les potentiels impacts juridiques, réputationnels et réglementaires liés au changement climatique.

Ce travail, actuellement en cours, est réalisé par un partenaire extérieur expert dans le domaine, sur base de scénarios climatiques utilisant les modélisations SSP2-4.5 et SSP5-8.5 du GIEC, à horizon 2030 et 2050.

Ces travaux s'inscrivent dans la lignée de ceux sur la cartographie des risques au niveau groupe, et complètent des actions déjà prises localement.

Focus sur l'identification des risques physiques

Bonduelle mène actuellement une première phase de travail liée aux risques physiques sur ses sites industriels et ses bassins de production. Ce travail est réalisé à plus grande échelle que les analyses des années précédentes, dont les conclusions seront reprises et mises à jour dans le cadre d'un plan d'action global.

Identification des aléas

Bonduelle recense actuellement les risques chroniques (vague de froid, vague de chaleur, précipitations, maladies, etc.) et les risques aigus (inondation, grêle, incendie, etc.) par bassin et par site industriel, qui peuvent affecter ses opérations et sa chaîne de valeur.

Pour les sites industriels :

- sélection des aléas pertinents et des indicateurs physiques ;
- réalisation d'un premier filtre, sur la base de la taxonomie européenne, afin d'identifier les aléas pertinents. Ces aléas sont ensuite associés à plus de 130 indicateurs physiques adaptés, permettant d'évaluer leur impact potentiel sur les actifs industriels ;
- évaluation de la vulnérabilité par type d'actif, regroupés en classe homogène de vulnérabilité aux risques physiques (3 classes envisagées).

Pour les bassins de production, Bonduelle s'est doté d'un outil développé par un partenaire extérieur spécialiste du sujet. L'outil permet une projection des aléas climatiques et de leurs occurrences sur les zones de culture actuelles et futures, l'impact sur le rendement des cultures, ainsi que la visualisation de l'impact de nouvelles pratiques culturales, organisationnelles et géographiques.

Exposition et sensibilité aux risques climatiques

Bonduelle travaille à cartographier les sites et bassins de production les plus exposés et les plus vulnérables face aux aléas climatiques.

Pour les sites industriels, Bonduelle aura accès à une plateforme de visualisation des données, fournie par un partenaire externe. Cette plateforme permettra de partager les résultats par actif, type d'actif, zone géographique et aléa climatique. Ces résultats seront mis à jour une fois par an afin de garantir la fiabilité des données.

Pour les bassins de production, l'outil de modélisation est accessible en ligne pour l'ensemble des équipes agronomiques du groupe, qui peuvent à tout moment et en autonomie réaliser des analyses climatiques ou les mettre à jour. Les résultats sont mis à jour au fur et à mesure des analyses réalisées.

Suite à cette cartographie, l'enjeu pour Bonduelle est d'évaluer l'impact financier potentiel et la capacité d'adaptation des sites industriels et des bassins de production aux risques identifiés. L'analyse des résultats est en cours pour les sites industriels. Elle orientera les décisions stratégiques futures. Pour les bassins de production, une première analyse a été faite sur les trois cultures majeures du groupe. Cette analyse sera mise à jour dans le futur et complétée par des analyses sur les autres cultures de Bonduelle. L'outil est accessible dans les bassins de production afin de leur permettre de réaliser eux-mêmes les analyses pertinentes en fonction de leurs cultures et leurs géographies.

Méthodologie interne d'analyse des risques physiques

Les risques climatiques physiques sont évalués en tenant compte de trois piliers (comme définis dans le rapport AR6 du GIEC) :

- l'aléa : un phénomène physique potentiellement destructeur (une sécheresse, une vague de chaleur, une inondation, un stress hydrique...) ;
- l'exposition : l'emplacement, les attributs physiques et la valeur des biens (bâtiments, usines, terres agricoles, etc.) ou des personnes susceptibles d'être affectés par un aléa ;
- la vulnérabilité : la propension ou la prédisposition d'un bien à être affecté négativement par un certain danger. Elle met en relation l'exposition d'un bien et le niveau de danger avec un impact potentiel.

Pour modéliser les risques physiques liés au climat, une multitude de données ont ainsi été collectées afin de prendre en compte ces trois piliers du risque physique lié au climat : les données climatiques (l'aléa), les coordonnées géographiques (l'exposition) et les caractéristiques techniques de vulnérabilités, spécifiques aux types de sites ou de matières premières agricoles (vulnérabilité).

Les modèles climatiques sont constamment mis à jour en intégrant une plus grande résolution spatiale et de nouveaux processus physiques. Plus de 40 instituts de modélisation climatique coordonnent leurs efforts dans le cadre des projets de comparaison de modèles couplés (CMIP).

Dans le cadre de cette analyse, le partenaire externe a utilisé la dernière génération de modèles climatiques CMIP6, permettant l'agrégation d'indicateurs projetés de la température quotidienne, des précipitations, de l'humidité relative, du vent et du rayonnement solaire de 1985 à 2100.

Les modèles climatiques ayant une résolution spatiale grossière (généralement de 150 à 500 km), ils ne peuvent donc pas résoudre les caractéristiques atmosphériques à petite échelle telles que la couverture nuageuse, les turbulences ou les processus de surface influencés par la topographie. Afin d'avoir une résolution plus fine, pertinente pour l'analyse des risques liés au changement climatique passant 150 km à 25 km, le partenaire externe opère une méthodologie de descente d'échelle statistique, avec une technique de classification des quantiles appelée Cumulative Distribution Function transform (CDF-t).

Les modèles climatiques mondiaux sont orientés par des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'à la fin du siècle et au-delà, qui ont un impact différent sur le climat. La génération actuelle de scénarios d'émissions de GES comporte cinq déclinaisons décrites par le rapport du GIEC (IPCC AR6, 2021).

Chaque scénario est défini par :

- une hypothèse de développement socio-économique spécifique reposant sur des facteurs tels que le PIB, la population, la technologie, l'énergie et l'utilisation des sols ;
- le forçage radiatif associé aux émissions de gaz à effet de serre pour chaque hypothèse de développement socio-économique.

1 <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/figures/chapter-1/figure-1-005a>

Scénarios climatiques

Conformément aux recommandations des principaux standards de reporting climatique, notre analyse de risques s'est concentrée sur 2 scénarios de projection climatique avec une analyse de référence, 2030 & 2050 :

- un scénario intermédiaire d'émissions de GES : SSP2-4.5 – Scénario aligné sur les engagements nationaux actuels de réduction des émissions (limite supérieure des Contributions Déterminées au niveau National – NDCs) conformément à l'Accord de Paris ;
- un scénario à fortes émissions de GES : SSP5-8.5 - Scénario sans politique climatique supplémentaire. Ce scénario devrait conduire à un réchauffement de 1,9 à 3 °C au milieu du siècle, ce qui est le scénario le plus pessimiste, soit environ 0,4 °C de plus que le scénario SSP2-4.5 au milieu du siècle. Ce scénario prévoit un réchauffement de 3,3 à 5,7 °C à la fin du siècle. Il est important de disposer de ce scénario pour explorer ce qui pourrait se produire, car des niveaux de forçage d'environ 8,5 W/m² ne sont pas invraisemblables. Il convient de noter que la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) ainsi que la Taxonomie européenne et la CSRD exigent toutes deux des scénarios à fortes émissions.

Horizons temporels

Trois horizons temporels ont été considérés, conformément à la durée de vie prévue des activités et aux indications de la taxonomie européenne et de la CSRD :

- référence historique : moyenne entre 1985 et 2014 - Pour comprendre l'exposition actuelle ;
- 2030 : moyenne entre les valeurs de 2015 et 2044 - Cette période est couramment utilisée pour définir la planification et les budgets de l'adaptation au climat ;
- 2050 : moyenne entre les valeurs 2035 et 2064 - Cette période est généralement utilisée pour les décisions stratégiques, telles que la modification du modèle d'entreprise ou de la présence géographique, et les investissements à long terme, tels que la construction d'un nouveau site.

Vulnérabilité

L'analyse de vulnérabilité a été réalisée en tenant compte des risques liés au climat indiqués par la taxonomie européenne pour les activités durables et la directive CSRD. Les risques considérés comme pertinents pour les activités de Bonduelle et ayant fait l'objet d'une évaluation des risques climatiques sont surlignés en vert ci-dessous.

	Liés à la température	Liés au vent	Liés à l'eau	Liés aux masses solides
Chronique	Changement de température (air, eau douce, eau marine)	Changement des régimes de vent	Changement des régimes et types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	Érosion côtière
	Stress thermique		Variabilité des précipitations ou hydrologique	Dégradation des sols
	Variabilité de la température		Acidification des océans	Érosion des sols
	Dégel du pergélisol		Intrusion saline	Solifluxion
			Élévation du niveau de la mer	
Aigu			Stress hydrique	
	Vague de chaleur	Cyclone, ouragan, typhon	Sécheresse	Avalanche
	Vague de froid/gel	Tempête (y compris blizzards, tempêtes de poussière et de sable)	Précipitations intenses (pluie, grêle, neige/glace)	Glissement de terrain
	Feu de forêt	Tornade	Inondation (côtière, fluviale, pluviale, nappe phréatique)	Affaissement de terrain
			Éruption de lac glaciaire	

	Entièrement couvert et automatisé
	Couvert manuellement (étude spécifique à l'actif)
	Non couvert (pas de modèles scientifiques prouvés)

Source : Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (Taxonomie de l'UE)

Sont utilisées des courbes de vulnérabilité pour traduire les valeurs d'exposition (comme les mètres d'inondation) en valeurs d'impact de 0 à 100 %. Les courbes d'impact traduisent ainsi la relation entre l'exposition à un événement et le niveau d'impact potentiel qui en résulte pour un type d'actif spécifique.

Ces courbes ont été définies sur la base de :

- études d'ingénierie sur l'effet des événements climatiques sur les bâtiments ;
- données sur les sinistres antérieurs (du partenaire et d'autres sources) ;
- littérature scientifique.

Impacts financiers

Le travail comprend l'estimation des pertes financières par risque et par actif pour les trois échéances et les deux scénarios climatiques, ainsi que le calcul d'un indice de risque allant de 0 (risque faible) à 1 (risque très élevé).

Les pertes financières sont évaluées en termes de dommages matériels et d'interruption d'activité :

- les « *property damages* » (PD) sont calculés comme le pourcentage annuel moyen de la valeur du site perdue (c'est-à-dire la valeur relative) en raison de dommages directs aux bâtiments, à l'équipement et à l'inventaire. Les risques couverts par le calcul des dommages matériels sont les suivants : inondation pluviale, inondation côtière, inondation fluviale, cyclone tropical, rafale hivernale, tornade (uniquement aux États-Unis), incendie de forêt ;
- les « *business Interruptions* » (BI) sont calculées comme le nombre moyen de jours perdus annuellement (c'est-à-dire en valeur relative) en raison de la défaillance d'un composant, de dommages, de réparations et de pertes d'exploitation liées à des dommages non physiques (par exemple liées à la perte de productivité humaine). Les risques couverts sont similaires à ceux pour l'analyse de *property damages*, auxquels s'ajoutent la chaleur et la sécheresse.

Focus sur l'identification des risques de transition

Bonduelle analysera ses risques de transition, dans un second temps, dès lors que l'analyse liée aux risques physiques sera terminée.

Indices de référence alignés sur l'Accord de Paris de l'UE

Le Groupe Bonduelle n'est pas exclu des indices climatiques alignés à l'Accord de Paris.

E1-2 — Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Pour traiter les enjeux du changement climatique, Bonduelle mobilise les différents métiers qui contribuent à ses objectifs de décarbonation et d'adaptation à travers plusieurs politiques :

- politique d'atténuation du changement climatique ;
- politique d'adaptation au changement climatique (en cours d'élaboration) ;
- Système de management environnemental (SME) ;
- politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

Les politiques d'atténuation et d'adaptation déterminent les objectifs qui s'appliquent à l'ensemble des activités du groupe. Elles s'appuient sur le système de management environnement et sur la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » pour un déploiement au niveau opérationnel.

Politique d'atténuation du changement climatique

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique d'atténuation des émissions carbone de Bonduelle s'inscrivent dans le cadre de son ambition de contribuer à la neutralité carbone mondiale d'ici 2050, en suivant la méthodologie de la Net Zero Initiative (NZI) et les standards de la Science-Based Targets initiative (SBTi). Ces objectifs sont les suivants :

1. Réduction des émissions globales

Il s'agit de la priorité principale de Bonduelle. Elle vise à diminuer les émissions directes et indirectes générées par ses activités industrielles, agricoles et logistiques, sur les scopes 1, 2 et 3. Cet objectif implique une diminution absolue, indépendamment de l'évolution du volume d'activité ou des produits fabriqués.

2. Contribution à l'atténuation des émissions externes

Cet objectif invite Bonduelle à repenser son rôle dans la neutralité carbone globale du secteur agroalimentaire en alignant son modèle économique avec sa mission de favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète. Il s'agit notamment de :

- promouvoir une alimentation végétale : encourager les consommateurs à adopter une alimentation plus végétale, qui génère moins d'émissions carbone que les produits d'origine animale ;
- transformer le modèle économique : intégrer des pratiques durables dans les filières agricoles et alimentaires pour réduire l'impact environnemental global.

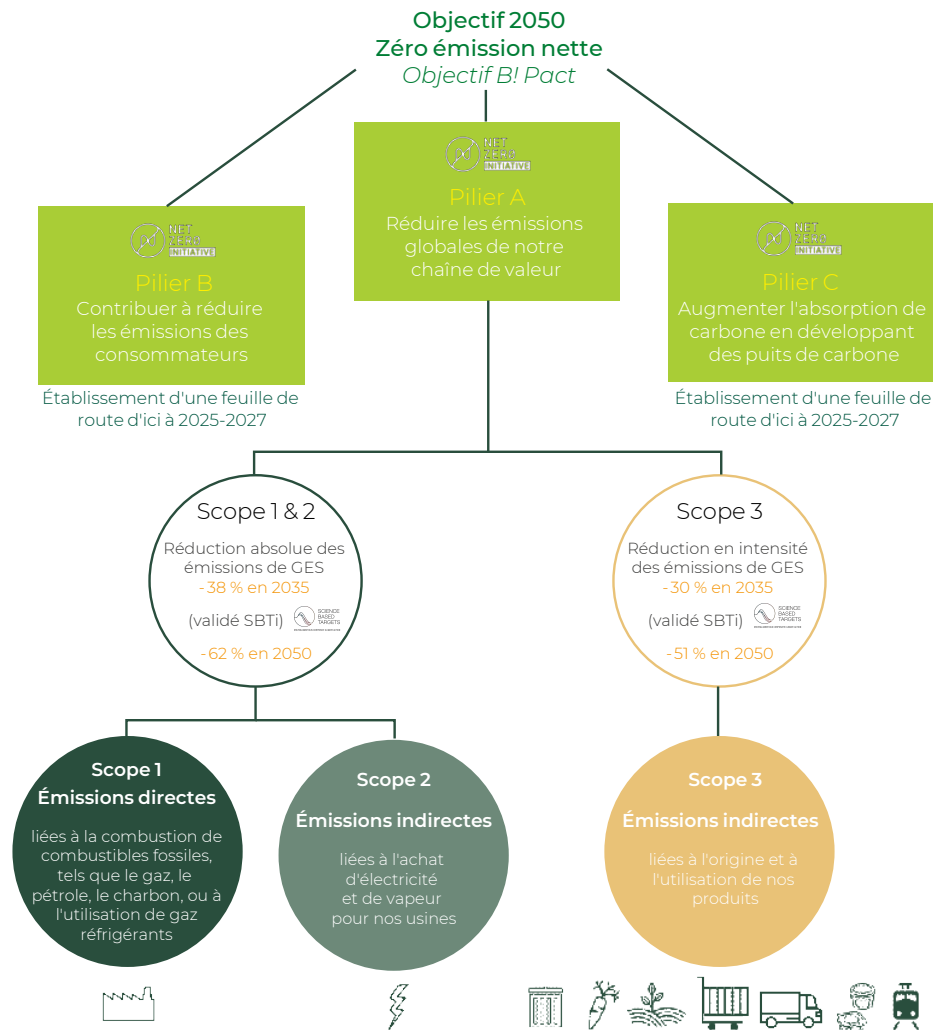
3. Séquestration des émissions résiduelles

Enfin, ce dernier objectif vise à compenser les émissions résiduelles grâce à des pratiques agricoles régénératrices qui favorisent la séquestration du carbone dans les sols. Il s'agit principalement de :

- engager les partenaires agricoles dans l'agriculture régénératrice afin d'améliorer la santé des sols et leur capacité à capter le carbone ;
- développer les puits de carbone : encourager la mise en place de pratiques agricoles qui augmentent le stockage du carbone dans les sols tout en préservant les écosystèmes naturels.

La stratégie climat de Bonduelle :

Structurée selon la Net Zero Initiative et jalonnée d'objectifs validés par la SBTi



Périmètre de la politique

La politique d'atténuation du changement climatique s'applique à l'ensemble du Groupe Bonduelle.

Les parties prenantes concernées

La politique engage une diversité d'acteurs internes et externes :

- collaborateurs répartis sur les différents sites ;
- agriculteurs partenaires qui collaborent avec Bonduelle pour promouvoir des pratiques agricoles durables telles que l'agriculture régénératrice ;
- clients et consommateurs : Consultation régulière pour aligner les produits sur les attentes en matière de durabilité et d'alimentation végétale ;
- fournisseurs : Évaluation et accompagnement via des outils comme EcoVadis pour intégrer des critères environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ;
- communautés locales : Dialogue actif dans les territoires où Bonduelle est implanté pour renforcer son impact positif local.

Cette approche globale permet à Bonduelle de mettre en œuvre sa politique d'atténuation du changement climatique tout en mobilisant ses ressources humaines, agricoles et industrielles à travers ses sites et pays d'opérations.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage de la politique d'adaptation au changement climatique est réalisé par le Département RSE groupe et plus particulièrement la Responsable impact positif climat, sous le *sponsoring* de la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact. Les fonctions centrales du groupe, notamment les équipes Industrie, Agronomie, Packaging, Supply et Ingrédients sont aussi en charge du bon déploiement de la politique.

Procédure de surveillance de la politique

Bonduelle a mis en place plusieurs procédures de surveillance pour assurer le suivi des objectifs définis dans sa politique d'atténuation du changement climatique, prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités. Ces dispositifs incluent :

- les avancées sur le sujet de l'adaptation sont partagées au sein du Comité *Planet*, qui réunit toutes les fonctions clés impliquées dans les objectifs de réduction carbone et d'adaptation du groupe, et qui se réunit tous les 2 mois ;
- des sessions de coordination carbone sont organisées au niveau des régions pour harmoniser les stratégies et actions locales avec les objectifs globaux ;

- le déploiement en cours d'un outil de gestion de notre empreinte environnementale, incluant calcul, analyse et partage d'indicateurs clés de performance. Cet outil permettra aux sites de suivre leurs performances en temps réel et de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, et permettra à terme le pilotage de notre trajectoire de réduction de notre empreinte environnementale ;
- une consolidation annuelle des trajectoires carbone au niveau du groupe est effectuée, intégrant une analyse des risques climatiques et un bilan des soutiens externes mobilisés.

Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique d'atténuation du changement climatique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la SBTi (Science Based Targets initiative) : Bonduelle a fait valider en 2021-2022 ses objectifs intermédiaires de réduction *well-below* 2 °C des émissions des scopes 1, 2 et 3 à 2035 par la SBTi, alors alignés avec les Accords de Paris en vigueur. Il est prévu une mise à jour des objectifs SBTi pour s'aligner avec la trajectoire 1,5 °C ;
- le GHG Protocol (*Greenhouse Gas Protocol*) : les outils de comptage et de pilotage carbone de Bonduelle sont élaborés selon la méthode du GHG Protocol ;
- la Net Zero Initiative (NZI) : la stratégie de décarbonation de Bonduelle s'inscrit dans le cadre de la Net Zero Initiative promue par Carbone 4.

Ces cadres de référence permettent à Bonduelle de structurer sa démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de contribution à la neutralité carbone, en s'appuyant sur des méthodologies reconnues au niveau international.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique d'atténuation du changement climatique de Bonduelle repose sur une démarche inclusive et collaborative, intégrant les parties prenantes internes et externes afin de garantir la pertinence, l'efficacité et l'acceptabilité des actions mises en œuvre. Bonduelle engage un dialogue actif avec une diversité d'acteurs, notamment :

- agriculteurs partenaires : collaboration quotidienne pour promouvoir l'agriculture régénératrice et réduire les émissions liées aux pratiques agricoles ;
- fournisseurs : évaluation et accompagnement via des outils comme EcoVadis pour intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ;
- collaborateurs/métiers : travail collaboratif constant pour comprendre les enjeux des métiers du groupe vis-à-vis des engagements de neutralité carbone ;
- clients : remontée régulière et constante des attentes clients en matière de durabilité et d'engagement climat.

Communication de la politique

Les parties prenantes intéressées peuvent retrouver les éléments de la politique :

- sur un drive partagé au sein de Bonduelle ;
- sur l'intranet de l'entreprise ;
- sur le site internet de l'entreprise.

Politique d'adaptation au changement climatique

Les effets du changement climatique sur l'agriculture sont déjà visibles, avec des aléas de plus en plus fréquents et intenses (vagues de chaleur, sécheresse, inondation, et autres événements climatiques chroniques ou ponctuels). Les entreprises du secteur doivent ainsi s'y adapter si elles souhaitent rester en capacité de produire une alimentation saine et accessible au plus grand nombre.

Bonduelle est à ce titre déterminé à contribuer à la nécessaire transition du secteur agro-industriel, et travaille à renforcer la résilience de son modèle agroalimentaire.

Cet engagement repose sur la volonté de préserver la qualité et la sécurité de son approvisionnement, de réduire les risques liés aux aléas climatiques et d'accompagner l'ensemble de sa chaîne de valeur vers une agriculture plus durable et adaptée.

Bonduelle est en cours d'élaboration de la politique d'adaptation au changement climatique, dont les principaux axes reposent sur :

- des objectifs, une gouvernance et des responsabilités claires ;
- une évaluation des risques et opportunités climatiques, via notamment la cartographie des risques du groupe, l'analyse de double matérialité, et l'analyse des risques physiques et de transition pour l'ensemble de la chaîne de valeur (en cours) ;
- un plan d'adaptation des infrastructures et opérations, intégrant des plans d'action locaux par site industriel et bassin agricole ;
- un engagement adéquat des diverses parties prenantes (agriculteurs, clients, collectivités, fournisseurs, etc.) pour des solutions communes ;
- des solutions innovantes et de nouveaux modèles économiques adaptés aux nouvelles conditions climatiques.

Objectifs de la politique

La politique d'adaptation du Groupe Bonduelle est en cours d'élaboration. Celle-ci répondra aux objectifs suivants :

- évaluer le risque climatique sur les cultures et les sites industriels du groupe ;
- renforcer la résilience des actifs et process face aux risques climatiques ;
- sécuriser la chaîne d'approvisionnement face aux événements extrêmes et aux évolutions des ressources naturelles ;
- assurer la continuité de l'activité et limiter les pertes économiques en cas de crise climatique ;
- saisir les opportunités liées aux évolutions technologiques et réglementaires en matière de durabilité ;
- intégrer les risques climatiques dans la stratégie d'entreprise et la prise de décision.

Périmètre de la politique

La politique relative à l'adaptation au changement climatique couvre l'ensemble des activités du groupe sans exclusion, incluant la production, la distribution et la chaîne d'approvisionnement, et tous les maillons de la chaîne de valeur. Elle couvre ainsi l'ensemble des sites industriels et zones géographiques où Bonduelle exerce son activité.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage de la politique d'adaptation au changement climatique est réalisé par le Département RSE groupe et plus particulièrement la Responsable impact positif climat, sous le *sponsoring* de la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact. Les fonctions centrales du groupe, notamment le *Risk Management*, la Finance, l'Agro, l'Industrie sont aussi en charge du bon déploiement de la politique.

Un groupe de travail a été formé afin de définir et piloter les diverses actions prioritaires à mener dans le cadre de cette politique d'adaptation. Suite à divers changements organisationnels, ce groupe est en cours de recomposition afin de poursuivre le travail initié.

Procédure de surveillance de la politique

Bonduelle a mis en place plusieurs procédures de surveillance pour assurer le suivi des objectifs définis dans sa politique d'adaptation au changement climatique, ainsi que pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités. Ces dispositifs incluent :

- des réunions régulières de suivi du projet d'adaptation : les avancées sur le sujet de l'adaptation sont partagées au sein du Comité *Planet*, qui réunit toutes les fonctions clés impliquées dans les objectifs de réduction carbone et d'adaptation du groupe, et qui se réunit tous les deux mois ;
- une plateforme de remontée des indicateurs et système d'alerte : Bonduelle déploie actuellement l'outil, utilisé pour réaliser le calcul, analyser et partager les indicateurs clés de performance liés à l'ensemble de nos données ESG. Cet outil permettra aux sites de suivre leurs performances en temps réel et de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, et permettra au terme du déploiement de piloter des trajectoires de réduction de notre empreinte environnementale.

Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

La politique a été élaborée en s'appuyant sur les principes et objectifs des référentiels suivants :

- la Net Zero Initiative (NZI) : la stratégie de décarbonation de Bonduelle s'inscrit dans le cadre de la Net Zero Initiative promue par Carbone 4 ;
- les scénarios de réchauffement climatique basés sur les rapports du GIEC, notamment sur base des modélisations SSP2-4.5 et SSP5-8.5 ;
- la Taxonomie Verte de l'UE.

L'ensemble de ces cadres de référence permettent à Bonduelle de structurer sa démarche de contribution à l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur des méthodologies reconnues au niveau international.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique étant encore en cours d'élaboration, la consultation des parties prenantes est en cours de définition.

Communication de la politique

La politique d'adaptation synthétique est en cours d'élaboration et sera mise à disposition ultérieurement via les canaux suivants :

- sur un drive partagé au sein de Bonduelle,
- sur l'intranet de l'entreprise,
- sur le site internet de l'entreprise.

Système de management environnemental

Le système de management environnemental (SME) de nos usines engage notamment le groupe et ses parties prenantes à prévenir tout type de pollution ou autre impact environnemental négatif, en se fixant des objectifs et en encourageant les initiatives d'amélioration continue, selon les spécificités locales de chaque région. Cette politique veille au respect des exigences légales relatives aux activités industrielles de Bonduelle, en s'assurant à ce qu'elles soient pleinement acceptées et intégrées dans leurs territoires.

Le SME de Bonduelle est transverse à plusieurs impacts, risques et opportunités matériels du groupe, en lien avec ses activités industrielles.

Pour une lecture plus fluide du rapport et de sorte à éviter les répétitions, cette politique est présentée sous un format narratif pour sa première occurrence dans l'ESRS E1 et dans une version synthétisée dans un tableau reprenant les principaux MDR-P, dans les ESRS E2, E3 et E5.

Objectifs de la politique

S'agissant des enjeux climatiques, le SME vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de notre industrie ;
- réduire son empreinte carbone ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- encourager les initiatives d'amélioration continue ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

Périmètre de la politique

Le SME couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle sans exclusion. Il couvre ainsi l'ensemble des sites industriels et sièges sociaux de chaque région et de chaque pays où Bonduelle est implanté.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage du système de management environnemental (SME) est réalisé par le Responsable SME groupe, sous la responsabilité du Directeur général Groupe Bonduelle. Les responsables SME des régions sont aussi en charge du bon déploiement de la politique, en lien avec les usines.

Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer du suivi des objectifs définis et pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités, l'entreprise a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance dont notamment :

- comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs : un comité de pilotage se réunit mensuellement pour suivre l'évolution des objectifs du groupe visés par sa politique SME, s'assurer de son bon déroulement et éventuellement, prendre des décisions pour assurer sa progression telle qu'elle est visée, selon les cibles à atteindre ;
- système d'alerte : suivi des KPI : cinq KPI en lien avec la politique et les IRO matériels pour Bonduelle ont été établis avec des définitions et des cibles déterminées pour l'ensemble du groupe. Leur suivi est mensuel, et se produit dans chaque usine et site. Les résultats rapportés de ces indicateurs permettent de suivre la performance de l'entreprise dans les différents domaines de la RSE et d'enclencher de nouveaux projets d'amélioration ;
- plateforme de remontée des KPI : un tableau de bord permettra de piloter les indicateurs de performance de l'EMS ;
- audits externes des certifications ISO 14001 et ISO 50001 : les usines Bonduelle font l'objet d'audits externes réguliers, généralement une fois par an, par des organismes certificateurs indépendants ;
- revue de management du SME annuelle : chaque année, une revue du management SME est réalisée pour le groupe ainsi qu'au niveau de chaque région. Cette revue mesure la performance sur le SME, et offre des axes d'amélioration à l'échelle du groupe et à celle des régions pour obtenir la performance attendue.

Le groupe a comme projet de développer un reporting mensuel sur ses indicateurs de suivi, afin d'améliorer la surveillance de la politique et des actions associées.

Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

Le SME a été défini en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- norme ISO 14001,
- norme ISO 50001.

La politique SME n'est pas spécifiquement fondée sur le plan d'action de l'UE « Zéro pollution 2030 » mais les sites ont l'obligation de respecter les politiques et réglementations locales. À ce titre, Bonduelle mène une veille continue sur l'évolution des réglementations.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Le SME a été rédigé par la manager en énergie et environnement, qui s'est appuyé sur le modèle de son prédécesseur à partir des exigences de la norme ISO 14001. Il a été préalablement construit à travers un processus de prise en compte de l'avis des régions de Bonduelle. Les thématiques retenues pour cette dernière – carbone, eau, déchets, biodiversité – reposent sur la matrice de matérialité du groupe, ainsi que sur les exigences B Corp. Les cibles actuelles de la politique sont le résultat de plusieurs consultations avec régions.

Communication de la politique

La politique est accessible aux collaborateurs à partir du *drive* partagé de l'entreprise. Les parties prenantes intéressées peuvent également retrouver des mentions de la mission première de la politique sur le site internet de l'entreprise, et sur le site intranet.

Politique agricole : « Engagés avec Bonduelle »

La politique agricole du Groupe Bonduelle « Engagés avec Bonduelle » a pour vocation de définir les contours de l'engagement avec le monde agricole pour préparer le futur.

Elle précise les réponses à apporter aux différents enjeux que Bonduelle rencontre dans le secteur agricole, qu'ils soient socio-économiques, environnementaux ou bien liés à la réduction nécessaire de l'impact de notre production.

Face aux défis climatiques qui modifient nos habitudes et nos environnements, notre première mission collective est claire : savoir s'adapter et continuer à produire des légumes de qualité et accessibles, en quantité suffisante, pour nourrir nos consommateurs.

Notre seconde mission est de produire nos légumes en agissant positivement sur notre environnement et nos parties prenantes.

Nous concentrons nos efforts sur la limitation des impacts négatifs et le développement de nos impacts positifs étroitement liés à l'environnement, comme :

- la préservation de la santé et de la fertilité des sols,
- la protection de la biodiversité et des ressources en eau,
- la réduction des impacts liés à l'utilisation des pesticides,
- la réduction des émissions de GES.

D'autres initiatives sont plus directement orientées vers nos parties prenantes :

- le renforcement des partenariats avec le monde agricole pour valoriser les métiers de l'agriculture et en assurer la pérennité ;
- et d'une manière plus générale, notre contribution globale à une alimentation plus végétale pour le consommateur.

Objectifs de la politique

Le changement climatique, aux conséquences multiples et profondes, se manifeste notamment par une intensification et une fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, pluies torrentielles, inondations, tempêtes, incendies). Les modifications des températures et des précipitations déstabilisent les écosystèmes, mettant en péril la biodiversité. La santé humaine est également affectée par l'aggravation de la pollution atmosphérique et l'augmentation des épisodes de chaleur intense, entraînant des problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Enfin, la sécurité alimentaire est compromise par les aléas climatiques qui perturbent les cycles de croissance des cultures et réduisent les rendements agricoles.

Pour le Groupe Bonduelle, ces effets se traduisent par des perturbations directes de ses zones et périodes de production, ainsi que par un impact négatif sur ses rendements agricoles, en raison de la multiplication des événements climatiques extrêmes tels que les incendies, les inondations, les canicules et les fortes pluies.

Ainsi l'adaptation au changement climatique et son atténuation sont les priorités absolues de Bonduelle afin d'assurer une production continue de légumes de qualité, accessibles et en quantité suffisante pour les consommateurs. Ces priorités sont définies dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle », qui décrit entre autres ses méthodes de réduction de gaz à effet de serre et ses plans de séquestration du carbone en agriculture.

Périmètre de la politique

Cette politique groupe vise à être partagée par la grande majorité de ses agriculteurs partenaires à travers le monde, afin de promouvoir des pratiques agricoles durables qui préservent la santé des sols, protègent la biodiversité, réduisent l'utilisation des pesticides et diminuent les émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue également à renforcer les partenariats avec les agriculteurs, assurant ainsi la pérennité de l'approvisionnement et soutenant une transition vers une alimentation plus végétale. Cette initiative stratégique représente une étape cruciale dans l'affirmation des engagements du groupe en matière d'agriculture durable et responsable.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique agricole du groupe est placée sous la direction de l'équipe d'agronomie centrale, qui assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel à l'échelle globale. Le directeur du département d'agronomie groupe exerce une supervision afin de garantir l'alignement des initiatives locales avec les orientations et les principes fondamentaux définis au niveau du groupe. Cette approche centralisée vise à assurer une cohérence d'ensemble et l'application uniforme des meilleures pratiques agronomiques au sein des différentes entités.

Parallèlement à cette coordination globale, chaque bassin de production est activement intégré dans le processus de déploiement de la politique agricole. Cette implication locale reconnaît la spécificité des contextes agro-environnementaux et la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités de chaque territoire. Au sein de chaque site ou périmètre de production, le directeur agronomie local joue un rôle essentiel. Il est responsable de la conduite du déploiement et de la mise en application concrète de la politique agricole du groupe mais assure aussi la traduction opérationnelle de la stratégie globale en actions adaptées aux conditions spécifiques de son territoire.

Procédure de surveillance de la politique

Afin de garantir le suivi des objectifs, d'anticiper et de gérer les impacts, les risques et les opportunités, l'entreprise s'appuie sur divers mécanismes de surveillance, parmi lesquels :

- AgroOne et Qlik AGRO CSR : plateformes dédiées à la collecte de données, au calcul et à la visualisation des indicateurs clés de performance (KPI) ;
- audits externes : réalisés dans le cadre de certifications spécifiques (CE2 par Ocapiat dans les Hauts-de-France, GlobalGap, Leaf, etc.) ;
- réunions de suivi : organisées régulièrement dans les différentes régions pour évaluer l'état d'avancement des projets ;
- visites d'experts agronomiques : inspections régulières des parcelles par les équipes de Bonduelle sur le terrain.

Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique Agricole du Groupe Bonduelle a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la Politique Agricole Commune (PAC) : C'est l'un des principaux instruments de l'Union européenne pour soutenir l'agriculture durable. La PAC a évolué pour inclure des mesures favorisant la durabilité environnementale, économique et sociale ;
- le Pacte Vert pour l'Europe : Ce pacte vise à rendre l'économie de l'UE durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. L'objectif ultime est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- la Stratégie de la Ferme à l'assiette : Cette stratégie fait partie du Pacte Vert et vise à rendre les systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Bien que globaux, les ODD de l'ONU sont intégrés dans les politiques européennes, y compris celles relatives à l'agriculture et au développement rural ;
- SBTi : Cette initiative développe des normes, des outils et des directives permettant de fixer des objectifs de réduction des émissions en ligne avec les dernières données scientifiques sur le climat ;
- le Règlement sur la restauration de la nature : Adopté en août 2024, il vise à restaurer au moins 20 % des terres et des mers de l'Union européenne d'ici 2030 et tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050 ;
- la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : Adoptée en 2020, cette stratégie vise à protéger 30 % des terres et des mers de l'UE et à restaurer les écosystèmes dégradés ;
- le règlement REACH.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique agricole du Groupe Bonduelle, nommée « Engagés avec Bonduelle », a été élaborée grâce à la collaboration de diverses parties prenantes. Des organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant,

WWF) ont participé à sa conception ou l'ont remise en question. Les services agronomiques, forts de leur expertise des bassins de production, ont consolidé ses directives. Un groupe de producteurs test a partagé et ajusté les engagements principaux, aboutissant à une finalisation dans un esprit d'engagement mutuel. Le département d'agronomie groupe a assuré la coordination et la finalisation de cette politique.

Pour les aspects spécifiques liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, le groupe a également sollicité des experts du climat et du bilan carbone. Leur expertise a permis de calculer et de collecter des données selon des méthodes appropriées, afin de définir des plans de réduction des émissions et d'atténuation adéquats.

Communication de la politique

La politique agricole de Bonduelle est accessible aux parties prenantes intéressées via plusieurs canaux de communication et de diffusion :

- plateformes numériques internes : un exemplaire de la politique est disponible sur un drive partagé spécifiquement au sein du réseau Bonduelle, garantissant un accès facile pour les collaborateurs et partenaires internes. Elle est également consultable sur l'intranet de l'entreprise ;
- site internet externe : la politique agricole est publiée sur le site internet officiel de Bonduelle, cette diffusion externe permet de communiquer les engagements et les orientations de l'entreprise en matière agricole à l'ensemble des parties prenantes du groupe ;
- engagement direct avec les partenaires agricoles : Chaque agriculteur partenaire de Bonduelle qui a signé la charte d'engagement reçoit et conserve une version signée de la politique agricole. Cela permet de formaliser l'adhésion aux principes et engagements définis dans le document et établir un cadre de collaboration clair et contractuel entre Bonduelle et ses partenaires agricoles.

Ces différents modes de diffusion assurent une large communication de la politique agricole de Bonduelle auprès de ses diverses parties prenantes, reflétant l'importance de cette politique pour l'entreprise et son engagement envers une agriculture durable et responsable.

E1-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique

En introduction à cette section relative aux actions d'ESRS E1, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne sont pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Le Groupe Bonduelle identifie des leviers de la décarbonation sur toute sa chaîne de valeur : agriculture, approvisionnement en ingrédients, emballage, transformation industrielle, transport des collaborateurs, transport des produits, distribution et consommation.

Pour cela, le groupe déploie sur chaque activité, de l'agriculture à la distribution : le comptage des émissions carbone, l'évaluation et le pilotage des actions d'atténuation, et la mise en place de feuilles de route de décarbonation.

Actions déployées et ressources allouées sur l'amont agricole

Le groupe s'engage aujourd'hui au travers de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », qui présente ses enjeux et ambitions.

En 2023, Bonduelle a intégré un outil informatique pour estimer l'impact du changement climatique sur ses zones

de production. Cet exercice prospectif permet notamment d'anticiper une évolution des conditions de culture et prendre les actions pour limiter les impacts sur les activités du groupe à court, moyen et long terme.

Par son activité agroalimentaire, Bonduelle est aussi éligible à suivre le guide FLAG (Forest, Land, Agriculture) du SBTi. Ce nouveau standard s'adresse aux secteurs à forte intensité foncière. Il utilise des données scientifiques pour fixer les objectifs de réduction et d'absorption des émissions liées à l'utilisation des terres. Bonduelle étudie la fixation d'objectifs climat alignés avec ce guide, qu'il soumettra au SBTi en 2025.

Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice

Suite à la création de la *Farm Academy Bonduelle* (FAB) et en collaboration avec la société de formation Icosystème, le groupe a développé des modules en lien avec l'agriculture régénératrice. Deux promotions d'Experts Agro Terrain sont en cours de formation.

Les agriculteurs sont également encouragés à se former, soit par le biais de la *Farm Academy*, soit au travers de formations externes équivalentes.

Actions déployées et ressources allouées sur les opérations propres des usines

Évaluations environnementales des investissements

Dans le cadre de ces politiques engagées contre le changement climatique, Bonduelle a investi cette année dans plusieurs projets structurants qui répondent prioritairement à ses objectifs environnementaux, au-delà des impératifs économiques ou réglementaires. Les investissements, décrits ci-dessous sont tous classés CSR score A, et reflètent la volonté d'une transformation forte et durable des sites Bonduelle à l'échelle internationale.

Le CSR score permet à Bonduelle d'objectiver cette ambition. En classant tous les projets de A à D selon leur contribution à ses engagements RSE, il aide le groupe à prendre des décisions éclairées. Bonduelle choisit en priorité de financer les projets notés A ou B, car ils incarnent le cœur de sa stratégie : transformer son modèle en apportant des réponses concrètes aux grands enjeux de notre époque. Cette démarche, encore récente, apporte une information complémentaire lors de nos prises de décision et tend à se généraliser.

Deux projets illustrent particulièrement cette démarche ambitieuse :

- en France, la mise en place d'un système de méthanisation a permis d'optimiser le traitement des effluents organiques tout en réduisant significativement les émissions polluantes ;
- aux États-Unis, un programme d'optimisation énergétique a été déployé avec le remplacement du matériel de ventilation et de chauffage par des équipements plus performants, limitant ainsi les rejets atmosphériques tout en améliorant l'efficacité énergétique.

Cette approche sélective des projets permet au groupe de prioriser ses investissements ayant un impact direct et mesurable sur sa performance environnementale, en particulier en matière d'atténuation du changement climatique.

En tant qu'entreprise engagée dans une trajectoire de transformation durable, Bonduelle a choisi d'utiliser la méthodologie du CSR score pour évaluer ses projets d'investissement. Ce choix répond à une conviction forte : la performance du groupe ne peut plus être mesurée uniquement au travers de critères économiques ou de conformité réglementaire. Bonduelle tient à s'assurer que chaque euro investi contribue également à ses objectifs en matière de climat, de biodiversité, d'inclusion ou encore d'éthique des affaires.

Cette méthode engage les équipes de Bonduelle à penser différemment les investissements, à anticiper les impacts, à co-construire des solutions plus responsables. C'est un levier pour faire converger rentabilité et impact positif, et pour rendre les engagements de Bonduelle crédibles aux yeux de ses parties prenantes.

Autres actions liées à l'énergie

Bonduelle a fixé trois priorités à ses usines pour qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif climatique à l'échelle du groupe :

- réaliser des économies d'énergie ;
- substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
- développer l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée.

Économies d'énergie

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le processus de surgélation, le stockage des produits surgelés, le

conditionnement des ateliers en froid. Elle est aussi utilisée pour la fabrication de l'air comprimé, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux et pour certains équipements : autres moteurs, ventilateurs, convoyeurs, certains chariots élévateurs. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, nécessaires notamment à la production de conserves, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

En 2024-2025, Bonduelle a poursuivi ses investissements d'efficacité énergétique sur les sites avec par exemple l'installation à Vaulx-Vraucourt de vannes de régulation sur deux stériliseurs, ainsi qu'une modification du circuit d'eau pour réduire les émissions de vapeur.

Par ailleurs, l'optimisation de l'efficacité énergétique se pilote par les équipes terrain avec un suivi et monitoring des consommations à intervalles très réguliers.

Audit et plan d'action sur les consommations

À l'aide du système de management environnemental (SME), les sites de Bonduelle audient et comparent leurs consommations. Ils mettent ensuite en place des mesures ciblées d'économies d'énergie : systèmes de récupération de chaleur, LED, systèmes d'anti-gaspillage énergétique (Start and Stop), etc.

Certification ISO 50001 et ISO 14001

Bonduelle poursuit une démarche de certification ISO 50001 et/ou ISO 14001 sur ses sites en Europe. Ces normes internationales visent l'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales. Tous les sites sont dans une démarche de mise en place d'un système de management de l'environnement. En 2024-2025, 6 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001. 4 sites sont certifiés ISO 14001 (7 usines en cours de certification d'ici la fin 2025).

Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés.

La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'année 2024-2025 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 185 691 MWh Cumac. Bonduelle a en effet mené de nombreux projets pour récupérer de la chaleur, réguler les groupes frigorifiques et optimiser les chaudières.

Substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles

En 2024-2025, les énergies renouvelables¹ représentent 28,6 % du mix énergétique de Bonduelle. Le groupe cherche constamment de nouveaux leviers pour augmenter la part de renouvelable dans ses consommations. Avec ou sans partenaire, il crée et exploite des installations d'énergie renouvelable sur ses sites.

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc. Le groupe prend part en effet au développement d'unités de méthanisation. La fermentation de la biomasse génère du biogaz. Ce biogaz peut alimenter une chaudière biogaz ou un moteur à cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Les énergies thermiques ou électriques produites sont autoconsommées ou injectées sur les réseaux, en fonction de la configuration (installation propre ou de partenaires). Le surplus est vendu.

¹ Au sens de la CSRD.

Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités :

- dans les sites de Békéscsaba, Nagyköros et Nyiregyhaza (Hongrie), 94 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents est en moyenne valorisé en chaufferie ;
- le site d'Estrées-Mons (France) couvre 64 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise près de 12 000 tonnes de CO₂ par an. L'usine valorise 27 % de son gisement de composés végétaux en biométhane ;
- en 2023-2024, Bonduelle a inauguré une chaufferie biomasse installée sur son site historique de Renescure. Alimenté à 60 % par des déchets issus de l'industrie forestière ;
- 4 usines valorisent 100 % de leurs déchets en méthanisation : Vaulx-Vraucourt, Renescure (France), Gniewkovo (Pologne), Reutlingen (Allemagne).

Pour la production d'électricité, Bonduelle installe des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol, ou en ombrières de parking comme à Santarém (Portugal).

Développement de l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme

Participer au développement des énergies renouvelables en France, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée, est l'un des leviers de Bonduelle pour décarboner ses activités.

Le groupe souhaite pour cela développer les contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou Power Purchase Agreements (PPA). Signés directement avec les producteurs d'énergie renouvelable, ces engagements sur le long terme rendent possible la création ou l'extension d'installations renouvelables. Bonduelle a signé un contrat PPA en 2023-2024, portant sur une installation photovoltaïque située en Dordogne. La consommation sur l'année 2024-2025 est de 10 gigawattheures (GWh).

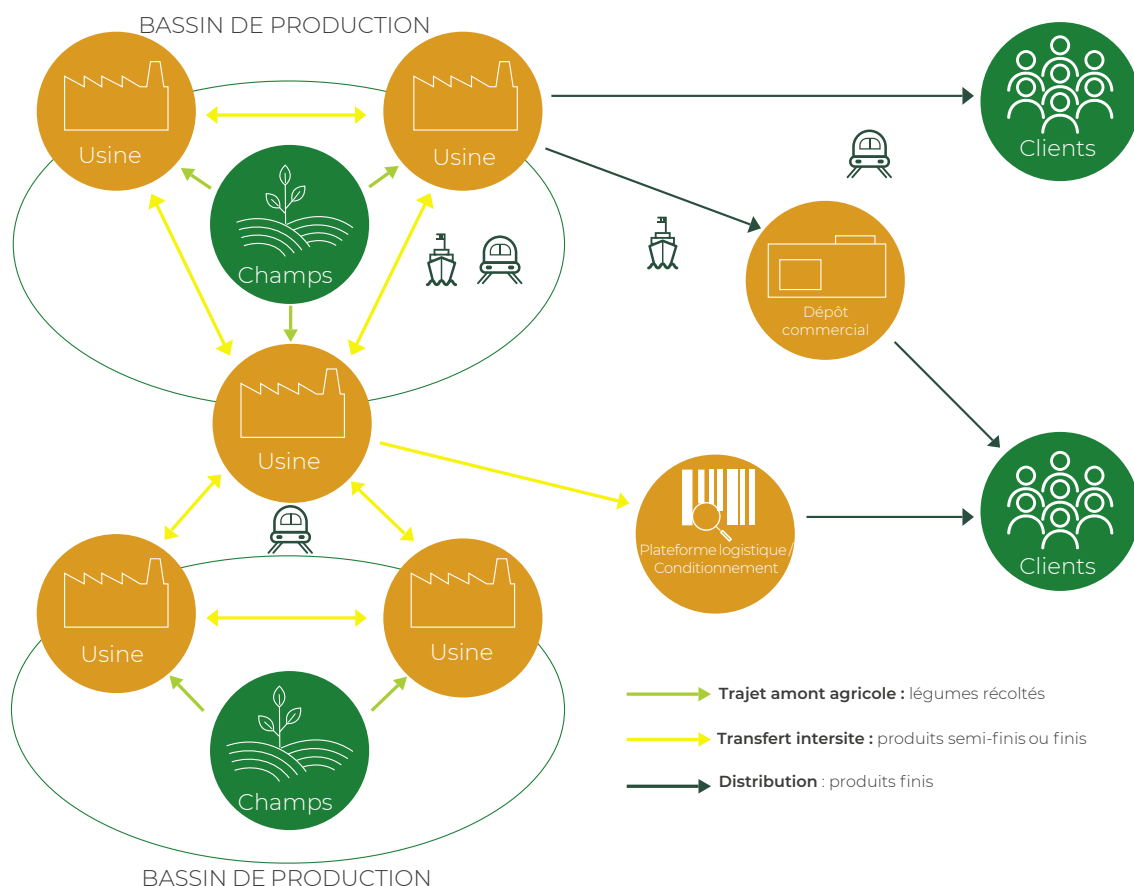
Formation et sensibilisation

La création de dispositifs de formation et de communication a commencé par la formation d'animateurs de la Fresque du Climat. Les régions et les services du groupe (Finance, Ressources Humaines, RSE et Communication *Corporate*) proposent des ateliers de sensibilisation sur le climat à l'ensemble des collaborateurs. Depuis 2021, ce sont près d'un dixième des collaborateurs qui ont été sensibilisés au travers des ateliers de la Fresque du Climat.

Optimisation des transports

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures :

- le trajet amont agricole des légumes récoltés aux champs jusqu'à dans les usines ;
- les transferts intersites des produits semi-finis et finis au sein de nos usines, sites internes, et entrepôts dédiés à Bonduelle ;
- la distribution des produits finis vers nos clients ou vers des entrepôts non dédiés à Bonduelle.



Bonduelle est doté d'une méthode de calcul de l'empreinte carbone de ses transports sur l'ensemble de ses flux : amont agricole, intersites et distribution, à l'aide d'outils automatisés d'extraction des données et d'une procédure de consolidation. Les émissions de CO₂ liées au trajet amont agricole sont calculées annuellement.

Celles liées aux transferts intersites et à la distribution sont désormais disponibles mensuellement. Bonduelle est ainsi doté d'une capacité d'analyse fine de son impact carbone : par *business unit*, par flux, par type de transport, par technologie et par usine.

2.2.1.4 Indicateurs et cibles

ET-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Cibles en lien avec la politique Atténuation

La politique d'atténuation du changement climatique de Bonduelle s'appuie sur le cadre de la Net Zero Initiative développé par Carbone 4, qui vise à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050. La trajectoire actuelle du groupe, validée par la SBTi, est basée sur le scénario *well-below 2 °C*.

Le scénario *well-below 2 °C* correspondait aux exigences de neutralité carbone au moment de la validation des engagements de Bonduelle. Depuis début 2024, la SBTi a changé ses exigences et demande désormais un alignement sur le scénario 1,5 °C. En conséquence, Bonduelle réévalue actuellement ses engagements pour les aligner sur ce nouveau scénario. Cette mise à jour est prévue sur les années 2025-2026, ce qui permettra au groupe de se conformer pleinement à la définition du Net Zéro, incluant notamment une réduction plus importante des émissions brutes de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les objectifs intermédiaires de réduction des émissions des scopes 1 et 2 (-38 % en absolu à 2035) et du scope 3 (-30 % en intensité à 2035) sont fixés à horizon 2035 et sur un scénario *well-below 2 °C* et seront de fait revus à la hausse lors de la validation d'objectifs sur le scénario 1,5 °C, incluant la méthodologie FLAG. Les leviers de décarbonation qui ne sont pas associés à des quantifications ne sont pas inclus dans cette première validation SBTi.

L'ambition de Bonduelle s'inscrit dans une trajectoire progressive, dont certaines cibles sont encore à définir. Le groupe reste engagé dans un objectif de Net Zero Emission pour 2050 et cette échéance oriente toujours ses décisions stratégiques. La mise à jour de l'engagement de Bonduelle reflètera les exigences strictes en matière de réduction des émissions et d'absorption des émissions résiduelles.

Enjeu : Atténuation du changement climatique – **impact négatif & risque**

- 38 %

des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 & 2 d'ici 2035 (en absolu)

— Lien avec l'IRO :

Cette cible sur nos émissions du scope 1 & 2 s'inscrit dans notre politique de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, alignée sur la Net Zero Initiative (NZI) et les critères de la Science Based Target initiative (SBTi).

— Méthodologie :

Utilisation du cadre de référence de la SBTi : validation des objectifs intermédiaires (2035) et alignement sur le scénario *Well-Below 2 °C* (en cours de mise à jour vers 1,5 °C).
Année de référence : 2019-2020
Utilisation du GHG Protocol pour la comptabilité carbone pour les scopes 1 et 2.

— Périmètre :

Activités couvertes : Scope 1 : Usines, fermes, véhicules (combustion fossile, fuites de gaz frigorifiques). Scope 2 : Électricité et vapeur achetées
Zones géographiques : 100 % des sites du groupe

- 30 %

des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 d'ici 2035 (en intensité par tonne de produit fabriqué)

— Lien avec l'IRO :

Cette cible sur nos émissions du scope 3 s'inscrit dans notre politique de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, alignée sur la Net Zero Initiative (NZI) et les critères de la Science Based Target initiative (SBTi).

— Méthodologie :

Utilisation du cadre de référence de la SBTi : validation des objectifs intermédiaires (2035) et alignement sur le scénario *Well-Below 2 °C* (en cours de mise à jour vers 1,5 °C).
Année de référence : 2019-2020
Utilisation du GHG Protocol pour la comptabilité carbone pour les scopes 1 et 2.

— Périmètre :

Scope 3 : Achats d'ingrédients, emballages, transport amont/aval, utilisation des produits (hors émissions post-consommation).
Zones géographiques : 100 % des zones de commerce du groupe

Périmètre complet							
kteqCO ₂	2019/20	Cible 2030*	Cible 2035 validée SBTi**	2023/24	2024/25	Var vs Baseline	Var vs N-1
ÉMISSIONS DE GES TOTALES	1 378	1 095	953	1 193	1 200	-13,0 %	0,5 %
Scope 1 + 2	154	115	95	124	131	-15,0 %	5,4 %
Scope 3 (hors consommateur)	1 225	980	857	1 069	1 069	-12,7 %	-0,1 %
Scope 3 - intensité (hors consommateur)	1,41	1,11	0,99	1,43	1,39	-1,3 %	-2,4 %

Activités poursuivies							
kteqCO ₂	2019/20	Cible 2030*	Cible 2035 validée SBTi**	2023/24	2024/25	Var vs Baseline	Var vs N-1
ÉMISSIONS DE GES TOTALES	1 313	1 043	907	1 125	1 165	-11,3 %	3,5 %
Scope 1 + 2	150	112	93	121	128	-14,2 %	6,5 %
Scope 3 (hors consommateur)	1 164	931	814	1 005	1 037	-10,9 %	3,2 %
Scope 3 - intensité (hors consommateur)	1,40	1,07	0,98	1,39	1,39	-0,5 %	-0,2 %

* La cible 2030 a été calculée sur la base de la cible 2035 validée avec SBTi, avec une linéarisation de l'objectif de réduction.

** SBTi a validé une cible 2035 en intensité. La valeur en absolue a été calculée sur la base de tonnes de produits fabriqués iso à 2019/20.

Concernant notre objectif de réduction sur le scope 1 & 2, notre performance 2024-2025 est proche bien que légèrement en deçà des objectifs fixés dans le cadre de notre trajectoire SBTi. Cette performance est la combinaison des efforts continus réalisés dans le cadre de notre exploitation industrielle et agricole, ainsi que dans la décarbonation de nos énergies, et ce, malgré une défaillance ponctuelle dans nos installations chez Bonduelle Americas. Notre scope 3 est resté stable par rapport à notre année de référence.

Rappel de la définition des scopes considérés pour nos objectifs B! Pact :

- scope 1 : émissions directes générées par Bonduelle ;
- scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur ;
- scope 3 : émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés (les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions), avec exclusion des émissions des consommateurs (postes 3.9 et 3.11) en application des dispositions de la méthodologie SBTi.

L'enregistrement de notre ambition de réduction d'émissions à 2035 sous référentiel SBTi (voir 2.2.1.6.2 Objectifs climat de Bonduelle) nous positionne par rapport à l'année de référence 2019-2020. Cette année de référence a été mise à jour afin de refléter le travail continu sur la précision de nos données (cf. section 2.1.1).

Cibles en lien avec la politique d'Adaptation

Pour piloter la mise en œuvre de sa politique et suivre sa résilience climatique, Bonduelle travaille à :

- définir à moyen terme des indicateurs permettant d'évaluer la capacité à anticiper, s'adapter et transformer ses activités pour faire face aux impacts du changement climatique ;
- faire une évaluation régulière des risques climatiques, dont les résultats seront intégrés à l'évolution du *business model* du groupe.

À court terme, le groupe travaille à mettre en place des indicateurs relatifs au déploiement de l'analyse de risques, et prévoit de mesurer a minima :

- nombre de périls analysés par actif ou bassin agricole (inondation, sécheresse, feu, etc.) ;
- nombre de sites industriels et/ou agricoles évalués selon les scénarios climatiques (SSP2-4.5 / SSP5-8.5) ;
- % du chiffre d'affaires couvert par l'analyse de risques climatiques.

Autres cibles de la politique agricole « Engagés pour Bonduelle » en lien avec l'atténuation et l'adaptation

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés pour Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec l'atténuation du changement climatique, le groupe s'est fixé une cible :

Enjeu : Atténuation du changement climatique - Impact négatif & risque

80 %

Agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
L'agriculture régénératrice permet à terme de réduire les fertilisations minérales, principal facteur d'émission dans nos cultures, notamment grâce à son impact positif sur la fertilité du sol.
- **Méthodologie :**
L'évaluation de l'engagement des producteurs repose sur l'envoi d'un questionnaire collectant 23 données différentes. Ces données sont analysées au travers de la feuille de calcul Agriculture Régénératrice (*scorecard* Bonduelle) et permettent d'obtenir un certain nombre de points. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.
- **Consultation parties prenantes :**
La construction de la *scorecard* Bonduelle sur l'agriculture régénératrice intègre les contributions de diverses organisations et s'inscrit dans la démarche de la SAI, référence pour les filières agro-industrielles.

100 %

Collaborateurs agro formés et sensibilisés à l'agriculture régénératrice d'ici 2027

- **Lien avec l'IRO :**
La formation des collaborateurs est essentielle pour expliquer et accompagner une stratégie de réduction des émissions carbone chez les producteurs.
- **Méthodologie :**
Prend en compte le nombre de collaborateurs agro ayant au moins atteint le niveau de formation « sensibilisation en agriculture régénératrice ». Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.
- **Consultation parties prenantes :**
En collaboration avec ICOSYSTEME.

80 %

Agriculteurs sensibilisée à l'agriculture régénératrice d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :** La formation des producteurs est essentielle pour mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions
- **Méthodologie :**
Bonduelle délivre un programme de formation à l'agriculture régénératrice, au travers de la « Farm Academy Bonduelle », proposant 3 niveaux d'expertise : sensibilisation, fondamentaux, référent. Une formation de la Farm Academy Bonduelle ou une formation validée comme équivalente est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de fin de la formation et peut être ainsi comptabilisée sur cinq années consécutives. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.
- **Consultation parties prenantes :**
En collaboration avec ICOSYSTEME, PADV, autres organismes de formations.



90 %

Surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Réduction des émissions de GES en agriculture via un plan de réduction de la fertilisation azotée.
- **Méthodologie :**
Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle la quantité d'azote appliquée pour la fertilisation est dite raisonnée lorsqu'elle utilise l'une des méthodes proposées pour ajuster la quantité au besoin (mesure du reliquat azoté, calcul du bilan azoté...). Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

90 %

Surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Réduction des émissions de GES en agriculture via un plan de réduction de la fertilisation azotée.
- **Méthodologie :**
Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée. Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

90 %

Surface cultivée Bonduelle sur laquelle des pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral sont utilisées

- **Lien avec l'IRO :**
Réduction des émissions de GES en agriculture via un plan de réduction de la fertilisation azotée.
- **Méthodologie :**
Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une pratique agricole est utilisée (utilisation de légumineuses, amendements organiques...). Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice	58,4 %	59,3 %
% des collaborateurs agro formés et sensibilisés à l'agriculture régénératrice	3,6 %	18,8 %
% des agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice	Non disponible	59,2 %
% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonné	78,2 %	75,0 %
% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée	68,1 %	67,5 %
% de surface cultivée Bonduelle sur laquelle des pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral sont utilisées	50,5 %	39,6 %

Autres indicateurs d'atténuation et d'adaptation en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Certains indicateurs relatifs à la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » sont publiés, bien que non imposés par la CSRD, afin d'assurer la continuité avec les publications antérieures du groupe, de faciliter la compréhension de ses cibles et de répondre aux attentes des interlocuteurs externes.

La fertilisation azotée est le principal facteur d'émission des cultures. L'Agriculture Biologique n'utilisant pas d'engrais azoté chimique, donc sa pratique génère moins d'émissions liées à la fertilisation. Le suivi de nos surfaces certifiées en agriculture biologique est un indicateur supplémentaire pour la décarbonation.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des surfaces totales cultivées pour Bonduelle certifiées en agriculture biologique	2,7 %	2,4 %
% de la surface cultivée pour Bonduelle non récoltée	8,6 %	6,2 %

Autres cibles d'atténuation et d'adaptation en lien avec la politique Emballages : Pack Manifesto

Pour suivre le déploiement de la politique et l'efficacité des actions associées en lien avec l'atténuation du changement climatique, le groupe s'est fixé une cible :

Enjeu : Atténuation du changement climatique – **Impact négatif & risque**

0

plastique vierge d'origine fossile à l'horizon 2030 (objectif en cours de révision)

— **Lien avec l'IRO :**

Les plastiques vierges, issus de ressources fossiles comme le pétrole, génèrent d'importantes émissions de CO₂ tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction à la transformation. En les remplaçant par des matériaux recyclés ou biosourcés, nous diminuons notre dépendance aux énergies fossiles et réduisons significativement notre empreinte carbone.

— **Méthodologie :**

Ce calcul est fait sur l'ensemble de nos plastiques mis sur le marché en comparant les tonnages de plastiques dits non circulaires (hors biosourcés et matériaux recyclés) entre l'année n et l'année de référence (2019/2020).

—

L'objectif à 2030 est en cours de réflexion et de redéfinition. Une révision est prévue pour 2026.

— **Périmètre :**

L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.

— **Valeur Cible et Jalons intermédiaires :**

→ - 30 % des plastiques d'origine vierge fossile à horizon juin 2025 (vs 2019/2020)

→ - 100 % à horizon 2030 (objectif en cours de révision)

— **Consultation parties prenantes :**

Partage de l'objectif en Comité *Planet* et validation en GELT.

	Référence	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
% d'évolution des plastiques vierges d'origine fossile (vs 2019/2020)	19 230 tonnes (2019/20)	-44,7 %	-45,3 %	-45,4 %

64

RAPPORT RSE ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024-2025

BONDUELLE

E1-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique

La démarche d'économie d'énergie appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants :

MWh	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
CONSUMMATION D'ÉNERGIE			
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	0	0	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	9 223	11 437	11 431
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	318 620	307 435	306 969
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	56 485	50 661	48 190
Consommation totale d'énergie fossile	384 328	369 533	366 590
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	57,3 %	54,4 %	54,9 %
Consommation provenant de sources nucléaires	112 315	115 378	110 894
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	16,7 %	17,0 %	16,6 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.)	25 377	39 427	39 427
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	147 488	153 630	149 033
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	1 241	1 249	1 249
Consommation totale d'énergie renouvelable	174 106	194 306	189 709
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	26,0 %	28,6 %	28,4 %
CONSUMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	670 729	679 216	667 193
Part des énergies liées à nos opérations propres	100 %	100 %	100 %
PRODUCTION D'ÉNERGIE			
Production d'énergie renouvelable	6 918	5 539	5 539
Production d'énergie non renouvelable	0	0	0
PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE	6 918	5 539	5 539

Consommation énergétique rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués (TPF)

kWh/TPF	2023/24	2024/25	
		Périmètre complet	Activités poursuivies
ÉNERGIE TOTALE	894	884	893
Électricité Ratio	328	327	321
Autres énergies (dont gaz)	566	557	572

Intensité énergétique sur la base du produit net¹

MWh/millions d'euros	2023/24	2024/25	
		Périmètre complet	Activités poursuivies
Consommation totale d'énergie par produit net	283	292	303

L'ensemble de nos activités est considéré dans les secteurs à fort impact climatique sur la base des codes NACE suivants :

- A1.1.3 - Growing of vegetables and melons, roots and tubers,
- C10.3 - Processing and preserving of fruit and vegetables,
- C10.8.5 - Manufacture of prepared meals and dishes.

¹ Pour les années 2023-2024 et 2024-2025 périmètre complet, le produit net correspond au chiffre d'affaires avant les retraitements liés aux normes IFRS 5, visible dans le compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies (en section 5.5 note 5.2). Pour l'année 2024-2025 activités poursuivies, le produit net correspond au chiffre d'affaires du compte de résultat consolidé, incluant les retraitements liés aux normes IFRS 5 (en section 5.1). La différence entre ces deux références correspond au chiffre d'affaires relatif à nos activités cédées ou en cours de cession.

E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

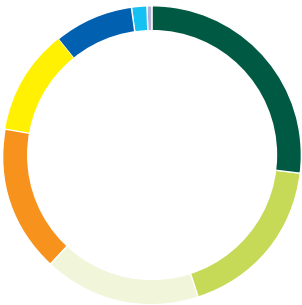
La méthodologie, les hypothèses importantes et les facteurs d'émission utilisés afin de mesurer les émissions de GES sont à retrouver dans la section 2.1.1 Base de préparation.

Le groupe est soumis depuis 2016 à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes générées du fait de leurs activités¹.

La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2024-2025 (périmètre activités poursuivies) s'élèvent à 1 401 400 teqCO₂ soit 1 875 kg de CO₂ ramenés à la tonne de produits fabriqués.

Comparativement à l'année précédente 2023-2024, nos émissions au total ont augmenté de +5,5 % en absolu, et de + 2 % en intensité rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués. Ces variations tiennent compte des évolutions méthodologiques et structurelles de notre comptage carbone évoquées en section 2.1.1.2.2.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle



- 27,0 % ● Emballages Scope 3
- 18,4 % ● Matière première alimentaire cultivée Scope 1 et 3
- 16,9 % ● Consommateur Scope 3
- 15,9 % ● Industrie Scope 1, 2, 3
- 11,4 % ● Matière première alimentaire achetée Scope 3
- 8,4 % ● Supply Chain Scope 1 et 3
- 1,8 % ● Déplacements des collaborateurs Scope 3
- 0,4 % ● Autres (services, assurance, informatique) Scope 3

	Périmètre complet					Activités poursuivies		
	2019/20 Baseline	2023/24	2024/25	Var vs Baseline	Var vs N-1	2024/25	Var vs Baseline	Var vs N-1
Émissions brutes de GES du scope 1 [teqCO ₂]	106 924	89 059	98 882	-7,5 %	11,0 %	98 752	-6,6 %	11,4 %
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	15,6 %	17,7 %	13,0 %			13,0 %		
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	46 616	34 791	31 683	-32,0 %	-8,9 %	29 722	-32,3 %	-6,9 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	0	34 600	31 287		-9,6 %	29 326		-7,60 %
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	1 516 062	1 286 203	1 314 499	-13,3 %	2,2 %	1 272 926	-12,0 %	5,4 %
1 Biens et services achetés	785 940	702 907	698 673	-11,1 %	-0,6 %	691 234	-8,6 %	5,5 %
2 Biens immobilisés	34 050	39 785	35 301	3,7 %	-11,3 %	34 464	7,1 %	-13,4 %
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	26 062	23 369	22 557	-13,4 %	-3,5 %	35 475	40,6 %	59,3 %
4 Transport et distribution en amont	210 267	182 841	187 398	-10,9 %	2,5 %	159 834	-17,5 %	-5,7 %
5 Déchets produits lors de l'exploitation	17 615	15 003	14 489	-17,7 %	-3,4 %	14 157	-17,3 %	-3,1 %
6 Déplacements professionnels	3 132	1 580	1 538	-50,9 %	-2,7 %	1 418	-49,2 %	-10,3 %
7 Déplacements domicile-travail des salariés	29 475	25 906	25 018	-15,1 %	-3,4 %	23 633	-13,7 %	-2,5 %
8 Actifs loués en amont	0	0	0			0		
9 Acheminement en aval	92 495	72 752	85 694	-7,4 %	17,8 %	78 401	-9,9 %	21,3 %
10 Transformation des produits vendus	0	0	0			0		
11 Utilisation des produits vendus	228 477	166 354	182 797	-20,0 %	9,9 %	178 662	-20,2 %	11,8 %
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	88 549	55 706	61 034	-31,1 %	9,6 %	55 648	-30,9 %	-0,1 %
13 Actifs loués en aval	0	0	0			0		
14 Franchises	0	0	0			0		
15 Investissements	0	0	0			0		
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	1 669 602	1 410 053	1 445 064	-13,4 %	2,5 %	1 401 400	-12,2 %	5,5 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	1 622 986	1 409 862	1 444 668	-11,0 %	2,5 %	1 401 004	-9,7 %	5,5 %

1 Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Classification des émissions de gaz à effet de serre

Bonduelle a affiné la classification de ses émissions selon les différents « scopes » définis par le GHG Protocol :

- Transport :
 - Pour les émissions liées au transport, le calcul s'appuie sur l'estimation des distances parcourues et des tonnages transportés, suivant une méthodologie certifiée (norme EN 16258 et GLEC). Pour l'amont agricole, seuls les trajets des champs aux usines pour nos propres récoltes sont comptabilisés, réparti entre les scopes 1, 3.4 et 3.9.
 - Le transport et stockage en magasin passent du scope 3.10 au 3.9.
 - La distribution des produits finis est répartie entre les scopes 3.4 et 3.9.
- Énergie et production :
 - Les émissions de vapeur sont réparties entre le scope 3.3 et les scopes 1 & 2.
 - Le photovoltaïque est inclus dans le scope 3.
 - Les stations de traitement des effluents sont réparties entre les scopes 1 et 3.5.
- Agriculture et matières premières :
 - Les émissions liées aux cultures sont réparties entre les scopes 1 et 3.
 - La production de champignons est répartie entre les scopes 1, 3.1, 3.4 et 3.5.
- Emballages et déchets :
 - Les emballages intègrent maintenant l'outsourcing pour certaines unités.
 - Les déchets végétaux sont répartis entre les scopes 3.4 et 3.5.
- Autres postes :
 - Les entrepôts industriels sont répartis entre les scopes 1, 2, 3.1 et 3.3.
 - Les gaz inertes sont dans les scopes 3.1 et 3.11.
 - Les assurances et investissements informatiques sont dans le scope 3.1.
 - Les biens immobilisés sont calculés sur les montants d'investissements (mise à jour 2022-2023).

Intensité des GES sur la base du produit net¹

Intensité des GES par produit net	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en teqCO_2 /millions d'euros)	595	622	636
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en teqCO_2 / millions d'euros)	594	622	636

Quotas d'émission

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime Emission Trading Scheme (ETS) pour la période 2021-2030 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France).

L'affectation des quotas gratuits pour l'année est de 3 479 teqCO_2 . Les émissions certifiées et restituées sont de 12 817 TCO_2e . L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Une nouvelle chaudière biomasse sur le site de Renescure a été construite et démarrée en août 2024 pour être pleinement opérationnelle sur 2024-2025. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2024.

E1-7 — Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Des projets de séquestration du carbone existent et sont mis en place chez Bonduelle, notamment grâce à l'intégration de pratiques d'agriculture régénératrice auprès de ses agriculteurs partenaires. Le groupe ne dispose pas encore de données quantitatives permettant de mesurer les absorptions de GES que ces projets représentent.

Par ailleurs, à date, Bonduelle n'a pas encore recours à des mécanismes externes de compensation, comme l'achat de crédits carbone.

E1-8 — Tarification interne du carbone

Le principe de valorisation de nos émissions carbone à un prix marché intervient dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité du plan CapEx décarboné : le ROI Green (Retour sur Investissements).

Un ROI Green est calculé sur les investissements de capacité, de compétitivité et d'environnement de manière à montrer la participation du CapEx à la réduction des émissions carbone tel que défini dans notre stratégie. Ce retour sur investissement exprimé en année est complémentaire au ROI standard.

Le ROI Green est obtenu en intégrant la hausse ou la baisse des émissions de CO_2 en tonnes, valorisé au prix d'achat défini et ajouté aux autres impacts générés par l'investissement. Ce calcul est applicable à l'ensemble du Groupe Bonduelle.

Le département financier définit une valorisation en euro par tonne de CO_2 émise (shadow price) actuellement à 100 €/tonne qui a été défini par analyse des pratiques de marché.

Ce système de tarification permet d'orienter la prise de décision relative aux investissements futurs. Ce calcul du retour sur investissement permet la prise de vue d'un projet à 360° mais n'est pas l'unique facteur décisionnel pour des investissements industriels notamment.

¹ Pour les années 2023-2024 et 2024-2025 périmètre complet, le produit net correspond au chiffre d'affaires avant les retraitements liés aux normes IFRS 5, visible dans le compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies (en section 5.5 note 5.2). Pour l'année 2024-2025 activités poursuivies, le produit net correspond au chiffre d'affaires du compte de résultat consolidé, incluant les retraitements liés aux normes IFRS 5 (en section 5.1). La différence entre ces deux références correspond au chiffre d'affaires relatif à nos activités cédées ou en cours de cession.

2.2.2 ESRS E2. Pollution

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires
Impact négatif
- Substances préoccupantes
Impact négatif
- Pollution de l'eau et des sols
Impact négatif

Politiques

- Système de **management environnemental**
- Politique agricole : « **Engagés avec Bonduelle** »

Actions

- Système de notation au travers d'un **CSR Score** pour les projets d'investissements industriels
- **Vérification des produits phytosanitaires** utilisés dans la chaîne de valeur avec les exigences du règlement REACH
- Évaluation de l'**impact environnemental des pesticides** (en cours de déploiement)
- **Cartographie de l'ensemble des emballages** pour identifier les matériaux à risques
- Installations de **traitement des eaux** en sortie d'usine

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies¹

Résultats 2024-2025

73,2 %

des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides

Cible → 90 % à horizon 2030

86,5 %

des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides

Cible → 90 % à horizon 2030

5

contacts ou plaintes auprès des autorités locales liés aux rejets d'eaux usées

Cible → 0 à horizon 2035

¹ Excepté les indicateurs de la politique agricole, calculés sur le périmètre complet.

2.2.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

L'identification des IRO sur les opérations propres de Bonduelle et sur sa chaîne de valeur a été renforcée en 2024 au travers de la mise à jour de son analyse de double matérialité, conformément aux attendus de l'ESRS 1 et notamment en matière de méthodologie (voir section ESRS 2 IRO-1).

En parallèle, notre connaissance de notre activité industrielle et agricole a permis d'identifier deux maillons clés de la chaîne de valeur de Bonduelle comme sources principales de pollution des sols et de l'eau :

- Les opérations propres de Bonduelle, car le rejet des eaux issues des processus industriels peut contenir des polluants et contaminer l'eau et les sols ;
- L'amont agricole, car l'utilisation de pesticides, d'engrais chimiques, ou d'autres produits agrochimiques peut contribuer à la pollution des sols. De même, le ruissellement des produits chimiques peut parvenir jusqu'aux cours d'eau et aux nappes phréatiques.

Les impacts, risques et opportunités relatifs à la pollution sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires	—	Les activités agricoles sur la chaîne de valeur de Bonduelle peuvent entraîner une pollution chimique qui affecte les organismes vivants et les ressources alimentaires. Cela peut se produire par contact direct, ou à cause de l'accumulation de pesticides sur les plantes et les animaux. Ces facteurs peuvent nuire à la santé des espèces, réduire la fonctionnalité des écosystèmes et avoir un impact sur la taille des populations d'espèces touchées.	AM		Planet — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Pollution de l'eau et des sols	—	Les pratiques agricoles et de fabrication dans la chaîne de valeur de Bonduelle peuvent polluer l'eau et le sol dans les zones où elle opère ou à proximité. La pollution des sols peut provenir de l'utilisation de pesticides qui peuvent ensuite se retrouver dans les cours d'eau. Les eaux de ruissellement contenant un excès d'engrais peuvent également contribuer à la pollution des cours d'eau par un excès de nutriments, provoquant une eutrophisation. Enfin, les eaux rejetées par les usines peuvent contenir des polluants.	AM OP		Planet — SME — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Substances préoccupantes	—	Des substances préoccupantes peuvent être présentes de manière non intentionnelle au niveau des emballages, ainsi que des résidus de pesticides peuvent être présents sur les légumes s'ils ne sont pas utilisés correctement ou si les résidus ne sont pas éliminés de manière adéquate au cours de la transformation.	AM	AV	Planet — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »



Impact positif
Impact négatif
Risque
Opportunité



Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)
Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes). Plusieurs canaux en place permettent également d'approfondir la connaissance de Bonduelle en

lien avec ces IRO tel qu'un canal de remontée des plaintes ainsi que des échanges entre les sites de production, les associations environnementales (notamment si le site est à proximité d'une zone naturelle) et les autorités locales.

E2-1 — Politiques en matière de pollution

Bonduelle promeut une gestion responsable et durable de l'environnement industriel et des processus de production agricole à travers deux politiques :

- le Système de management environnemental de nos sites en propre, pour les enjeux pollution liés aux rejets de nos eaux de process ;
- la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » pour l'amont agricole, qui traitent des enjeux de pollution liés à l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'amont agricole.

Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Système de management environnemental

Périmètre	Groupe
Responsables de la mise en œuvre de la politique	— Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle — Responsable : Responsable SME groupe — Équipes opérationnelles : Responsables SME régions
Procédure de surveillance	— Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs — Système d'alerte — Plateforme de remontée des KPI — Audits externes — Reporting des données — Revue annuelle de Management du SME
Cadres de référence auxquels la politique se rapporte	— Norme ISO 14001 — Norme ISO 50001 — Réglementations locales
Communication de la politique	— Site internet de Bonduelle — Intranet de Bonduelle
Attention portée aux parties prenantes	Consultation des différentes régions du groupe

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

La pollution présente des risques et des impacts négatifs significatifs : la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires, due en partie à l'accumulation de pesticides, peut nuire à la santé des espèces et réduire la fonctionnalité des écosystèmes. De même, la pollution de l'eau et des sols, issue des pratiques agricoles et de fabrication, peut altérer la qualité des sols par l'usage de pesticides et des eaux par le ruissellement d'engrais ou les rejets industriels.

Sur les sujets de pollution, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

Sur les sujets de pollution, la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une production agricole durable et respectueuse de l'environnement sur le long terme ;
- anticiper les futures réglementations notamment celles concernant l'utilisation de substances préoccupantes selon le règlement REACH ;
- limiter les pollutions en précisant l'usage de pesticides pour les producteurs partenaires.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Périmètre	L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde.
Responsables de la mise en œuvre de la politique	— Directeur du département d'agronomie — Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale — Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production
Procédure de surveillance	— AgroOne et Qlik AGRO CSR — Audits externes — Réunions de suivi — Visites d'experts agro sur le terrain.
Cadres de référence auxquels la politique se rapporte	— Politique Agricole Commune (PAC) — Le Pacte Vert pour l'Europe — La Stratégie de la Ferme à l'assiette — Les Objectifs de Développement Durable (ODD) — Le règlement REACH — Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) — La Directive nitrates, Dir. 91/676/CEE — La Directive, usages des boues d'épuration en agriculture, Dir. 86/278/CEE — L'article 7 de l'arrêté du 4 mai 2017
Communication de la politique	— Site internet de Bonduelle — Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle — Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires
Attention portée aux parties prenantes	— Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF) — Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs

E2-2 — Actions liées à la pollution

Actions déployées sur l'amont agricole

Dans le cadre de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », le groupe déploie un ensemble d'actions visant à accompagner ses producteurs partenaires vers des pratiques plus durables, en alignement avec les engagements de réduction des pesticides et d'anticipation des évolutions réglementaires. Ces initiatives s'articulent autour de trois axes principaux : la promotion de la fertilisation raisonnée, l'optimisation des apports de pesticides, et le développement de méthodes alternatives aux produits de synthèse.

Pour favoriser une fertilisation raisonnée, Bonduelle encourage l'adoption de méthodes permettant d'ajuster les apports en fonction des besoins réels des cultures, en s'appuyant sur des outils de diagnostic et des analyses adaptées. Des formations et un accompagnement technique sont proposés aux producteurs pour les aider à intégrer ces pratiques dans leur gestion quotidienne, tout en garantissant la traçabilité et la fiabilité des données déclaratives.

En parallèle, le groupe soutient la mise en place de techniques d'optimisation des apports, telles que l'application modulée ou localisée, afin de limiter les quantités utilisées tout en maintenant l'efficacité agronomique. Ces approches sont complétées par des investissements dans des équipements plus performants et des retours d'expérience partagés entre producteurs pour en maximiser l'impact.

Enfin, Bonduelle promeut activement le développement de méthodes alternatives aux pesticides de synthèse, comme le désherbage mécanique, le paillage ou encore la lutte biologique. Ces solutions, testées et adaptées aux spécificités des bassins de production, permettent de réduire progressivement la dépendance aux intrants chimiques, tout en préservant la productivité et la qualité des récoltes.

Ces actions, menées en collaboration avec les producteurs, les coopératives et les partenaires techniques, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Elles sont régulièrement évaluées et ajustées pour répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux, tout en contribuant à la résilience des systèmes de production.

Actions déployées sur les opérations propres

Dans le cadre de son engagement envers la réduction des pollutions générées par ses activités, Bonduelle a investi cette année dans plusieurs projets structurants sur l'ensemble des sites qui répondent prioritairement à ses objectifs environnementaux, au-delà des seuls impératifs économiques ou réglementaires. Ces initiatives, toutes classées CSR score A, témoignent d'une volonté forte de transformation durable dans les opérations propres de Bonduelle à l'échelle internationale.

Le CSR score permet à Bonduelle d'objectiver cette ambition. En classant tous les projets de A à D selon leur contribution à ses engagements RSE, il aide le groupe à prendre des décisions éclairées. Bonduelle choisit en priorité de financer les projets notés A ou B, car ils incarnent le cœur de sa stratégie : transformer son modèle en apportant des réponses concrètes aux grands enjeux de notre époque.

Une action illustre particulièrement cette démarche ambitieuse : dans la région BEEM, l'installation d'une nouvelle station d'épuration a marqué une étape décisive pour la réduction des pollutions liquides, en assurant un traitement plus rigoureux et conforme aux normes environnementales locales et européennes.

De plus, le groupe a également lancé une étude pour faire évoluer la station d'épuration actuelle de l'usine de Bordères, aujourd'hui en culture aérobie, vers une culture anaérobie. Cette transformation permettrait de renforcer la performance énergétique et environnementale du site, tout en limitant les rejets organiques. En effet, les systèmes anaérobies ne nécessitent pas l'ajout d'air, réduisant ainsi les coûts énergétiques pour faire fonctionner le système.

Cette approche sélective permet au groupe de prioriser les investissements ayant un impact direct et mesurable sur sa performance environnementale, en particulier en matière de réduction des pollutions.

2.2.2.2 Indicateurs et cibles

E2-3 — Cibles en matière de pollution

Bonduelle s'engage en premier lieu à s'assurer du respect de la réglementation dans ses opérations comme sur l'amont agricole. En parallèle, le groupe s'est fixé les cibles suivantes :

Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés pour Bonduelle »

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés pour Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec la pollution, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

ENJEUX : POLLUTION DES ORGANISMES VIVANTS ET RESSOURCES ALIMENTAIRES / POLLUTION DEL'EAU ET DES SOLS – **IMPACT NÉGATIF**

90 %

des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».
- **Méthodologie :**
La fertilisation est dite raisonnée lorsqu'elle adapte la quantité d'azote nécessaire en utilisant l'une des méthodes suivantes : mesure du reliquat azoté, calcul du bilan azoté, etc.

Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

90 %

des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».
- **Méthodologie :**
Une technique d'optimisation de la fertilisation azotée correspond à une application modulée et localisée des intrants azotés. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

90 %

des surfaces cultivées mettent en place des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».
- **Méthodologie :**
Surface cultivée par Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse de la liste suivante (désherbage mécanique, pratique du paillage...). Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides	77,9 %	73,2 %
% des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides	84,0 %	86,5 %
% des surfaces cultivées mettent en place des méthodes alternative à l'utilisation de pesticides de synthèse	74,7 %	57,4 %*

* Pour le reporting 2024-25, une mauvaise interprétation dans la déclaration de l'indicateur pour un des bassins impacte négativement le résultat de l'indicateur. L'alignement de la méthodologie à travers l'ensemble des bassins en 2025-26 permettra de refléter l'exhaustivité des méthodes alternatives utilisées dans le groupe.

Cibles en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement du SME et l'efficacité des actions associées en lien avec la pollution, le groupe s'est fixé une cible :

ENJEU : POLLUTION DE L'EAU ET DES SOLS – IMPACT NÉGATIF

0
contact ou plainte auprès des autorités locales lié aux rejets d'eaux usées d'ici 2035

Lien avec l'IRO :
Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de gestion des pollutions de l'eau et des sols.

Périmètre :
L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe

Consultation parties prenantes :

- GELT
- Département RSE
- Directeurs agro-industriels

	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Contacts ou plaintes auprès des autorités locales liés aux rejets des eaux usées	5	5

E2-4 — Pollution de l'eau et des sols

Pollution de l'eau

La pollution de l'eau fait l'objet d'un suivi rigoureux au niveau de chaque usine du groupe. Ce suivi s'opère principalement au niveau des stations d'épuration intégrées aux sites de production. Ces installations sont essentielles car elles constituent la première ligne de défense contre la contamination des ressources hydriques. Des dispositifs techniques et des protocoles opérationnels sont mis en œuvre dans ces stations afin de prévenir tout rejet d'effluents non conformes aux normes environnementales en vigueur.

En outre, la pollution chimique causée par les activités de Bonduelle est suivie au travers de la demande chimique en oxygène (DCO) qui permet de déterminer le taux de pollution dans l'eau.

mg/L	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Concentration DCO (demande chimique en oxygène)	non disponible	142,5	149,1

Pollution des sols

L'impact de la pollution des sols est matérielle pour Bonduelle. À ce jour, Bonduelle suit notamment l'Environmental Impact Quotient (EIQ), un outil utilisé pour évaluer l'impact environnemental des pesticides. Il permet de comparer différents produits en fonction de leur toxicité, persistance et effets sur la faune et la flore et ainsi améliorer la gestion des pesticides, réduisant ainsi les risques sur l'environnement et la santé humaine.

À l'heure actuelle, cet indicateur est calculé pour un certain nombre d'agriculteurs où l'information permettant le calcul est disponible. Il n'est pas encore possible de consolider une vue d'ensemble de celui-ci.

E2-5 — Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

Sur l'amont agricole

Pour assurer la maîtrise des impacts environnementaux et sanitaires, Bonduelle suit avec attention l'évolution du règlement européen REACH (CE n° 1907/2006). Ce règlement, entré en vigueur en 2007, vise à protéger la santé humaine et l'environnement des risques liés aux substances chimiques, et adopter des règles communes pour favoriser le développement de l'industrie chimique européenne.

En juin 2024, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié la 31^e mise à jour de la liste candidate REACH. Mise à jour tous les six mois, la liste contient désormais 241 substances. Les substances incluses dans la liste ne font pas l'objet, à ce titre, d'une interdiction ni d'une restriction et peuvent continuer à être mises sur le marché.

Cependant, du fait de sa proximité avec le monde agricole, Bonduelle se doit, à terme, de vérifier l'adéquation des substances utilisées dans sa chaîne de valeur, et plus particulièrement des produits phytosanitaires, avec les exigences du règlement REACH. En effet, bien que le groupe n'utilise pas directement de produits pouvant contenir des substances préoccupantes, il est dépendant de l'utilisation des produits phytosanitaires par ses agriculteurs partenaires. Un travail d'analyse de conformité devra être mené. Il s'agit notamment d'anticiper toute obligation de communication dans la chaîne d'approvisionnement, et de vérifier l'adéquation des pesticides utilisés avec la liste.

Cette démarche s'inscrit dans une logique proactive de gestion des risques, de sécurité pour les utilisateurs finaux et de réduction progressive de l'usage de substances préoccupantes dans l'amont agricole de la chaîne de valeur de Bonduelle.

Sur les emballages

Grâce aux avancées du monde scientifique sur la connaissance des risques sanitaires liés aux substances préoccupantes, notamment le Bisphénol A et les PFAS, Bonduelle adopte une démarche proactive visant à anticiper les risques à court terme (1 à 3 ans) afin de moins dépendre des évolutions réglementaires.

Le système de veille du groupe s'appuie sur des ressources clés notamment Pact'Alim, PROFEL et Food & Drink Europe et permet de suivre les dynamiques réglementaires françaises et européennes.

Dès 2022, Bonduelle a mené une étude approfondie pour garantir l'absence de Bisphénol A dans ses emballages. Cette analyse a consisté à cartographier l'ensemble des matériaux utilisés (matériaux multiconstituants contrecollés, matériaux imprimés, et matériaux contenant de la matière recyclée), afin d'identifier et éliminer tout risque de présence de cette substance. La démarche a également permis de modéliser les risques potentiels de contamination alimentaire, qu'ils soient liés à des usages intentionnels (désormais strictement interdits par la réglementation) ou à des contaminations non intentionnelles (issues des procédés de fabrication ou de la matière recyclée). Grâce à cette analyse rigoureuse, Bonduelle confirme que ses emballages sont exempts de Bisphénol A, en conformité avec les exigences réglementaires et ses engagements en matière de sécurité alimentaire.

Les résultats ont été partagés avec l'ensemble des directions Qualité et Packaging à l'échelle européenne. En parallèle, le CTCPA qui a travaillé avec Bonduelle sur ce sujet et sur l'étude de risque se charge de rédiger une note argumentaire afin de valider la démarche scientifique adoptée par Bonduelle.

Concernant les PFAS, une coordination spécifique a été mise en place entre les équipes Qualité et Packaging des différentes entités du groupe, afin de mutualiser les expertises et structurer les actions à mener.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus large. Bonduelle participe au programme de recherche collective « Chem Hazard » avec le CTCPA pour identifier collectivement les substances préoccupantes et construire des réponses sectorielles.

Cette dynamique d'anticipation s'appuie sur l'expertise de la R&D, qui évalue les risques d'un point de vue technique. Ces analyses alimentent ensuite les fonctions Qualité pour la prise en compte des enjeux sanitaires, et permettent de bâtir un plan d'actions concerté avec les fournisseurs, à l'échelle européenne. Cette approche s'inscrit également dans la perspective des futures obligations de la réglementation européenne sur les emballages (*Packaging and Packaging Waste Regulation – PPWR*).

Quantités de substances préoccupantes générées ou utilisées

Bonduelle n'utilise pas directement, ni ne génère de substances préoccupantes dans la production de ses produits. Néanmoins, ce sujet est suivi par le biais de notre chaîne de valeur amont (amont agricole et emballages). Malgré les efforts raisonnables, il n'est pas possible à date d'effectuer un suivi quantitatif d'une éventuelle présence de ces substances.

2.2.3 ESRS E3. Ressources hydriques et marines

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Consommation, prélèvements et rejets d'eau
Impact négatif + Risque

Politiques

- Système de management environnemental
- Politique Agricole : « Engagés avec Bonduelle »

Actions

- Mise en place une **procédure opérationnelle standard (POS)** pour économiser l'eau
- Examen quotidien de l'outil PowerRadar qui permet d'**identifier et traiter les écarts**, des usines de Bonduelle Americas
- Expérimentation des **systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau** dans les process usines
- Renforcement des **systèmes de traitements des eaux** dans les usines

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies¹

Résultats 2024-2025

71,9 %

des surfaces irrigables utilisent des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau

Cible → 90 % à horizon 2030

5

Contacts ou plaintes auprès des autorités locales liés aux rejets des eaux usées

Cible → 0 à horizon 2035

73,1 %

des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation

Cible → 90 % à horizon 2030

- 10 %

Intensité hydrique vs 2019/20 (m³ / Tonne de produits finis)

Cible → -30 % à horizon 2035

Autres indicateurs

Près de 9 millions m³

d'eau prélevée par nos usines

Intensité hydrique

4 076 m³ / M€

chiffre d'affaires

¹ Excepté les indicateurs de la politique agricole, calculés sur le périmètre complet.

2.2.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

L'identification des IRO sur les opérations propres de Bonduelle et sur sa chaîne de valeur a été renforcée en 2024 au travers de la mise à jour de son analyse de double matérialité, conformément aux attendus de l'ESRS 1 et notamment en matière de méthodologie (voir section ESRS 2 IRO-1). Il en est ressorti que les sujets relatifs à l'eau concernent deux postes principaux de la chaîne de valeur de Bonduelle : l'amont agricole et les opérations propres.

Au niveau de ses usines, Bonduelle a réalisé en 2025 une analyse sur l'état actuel de stress hydrique en s'appuyant sur la base de données Aqueduct Water Risk Atlas. L'analyse a mis en avant 8 sites situés dans une zone exposée à un niveau de stress hydrique supérieur à 80 % sur les 32 sites industriels.

IRO et dépendances sur l'amont agricole

Le Groupe Bonduelle est directement dépendant des ressources en eau pour l'agriculture, dans ses zones de production. En effet, le secteur agricole est un des principaux utilisateurs des ressources en eau au niveau mondial et certaines zones de cultures peuvent se trouver dans des zones de stress hydrique¹ (notamment dans les régions des Hauts-de-France en France, en Californie aux États-Unis, et dans la région de Krasnodar en Russie).

Le Groupe Bonduelle suit les risques sur la mise à disposition de l'eau d'irrigation en local selon le contexte (plan sécheresse, niveau des nappes phréatiques...). Si le suivi quotidien des quantités d'eau est géré par les agriculteurs, Bonduelle s'assure que tous les moyens sont mis en œuvre pour apporter le juste nécessaire, en favorisant les outils d'aide à la décision.

Le suivi des règlements sur l'utilisation de l'eau en agriculture est également géré en local, car il est soumis à différents interlocuteurs (Organismes Unique de gestion collective des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole, préfectures, États...) et peut varier en fonction du contexte climatique et de la saison.

IRO et dépendances sur les opérations propres

Les usines Bonduelle utilisent l'eau en élément cuisiné du produit fini, pour les jus et les sauces, et en process comme vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. L'eau sert aussi au nettoyage des légumes et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et diffère sur chaque site. En moyenne, Bonduelle utilise environ 12,1 litres d'eau pour fabriquer un kilo de produit fini (hors amont agricole). En amont de l'activité industrielle, l'eau d'irrigation des cultures est un facteur-clé de performance et de la maîtrise de la qualité des légumes.

Sur l'amont agricole et les opérations propres, les IRO suivants ont ainsi été identifiés :

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Consommation, prélèvements et rejets d'eau	—	La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. En outre, des rejets d'eaux usées mal traités par les agriculteurs ou dans le cadre des processus de la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact négatif sur ces environnements et ces communautés, les eaux de ruissellement contaminées nuisant aux écosystèmes et à la santé publique.	AM OP	///	Planet — SME — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
	R	La consommation excessive d'eau et les rejets d'eau non traités présentent des risques financiers pour Bonduelle, notamment une augmentation des coûts opérationnels et des amendes réglementaires. La surconsommation d'eau dans l'agriculture peut entraîner l'épuisement des sols et la désertification, ce qui se traduit par une baisse des rendements agricoles et une augmentation des coûts d'irrigation et de restauration des sols. En outre, les eaux de ruissellement contaminées peuvent entraîner des amendes et nuire aux écosystèmes et à la productivité, tout en entraînant une perte de confiance et une atteinte à la réputation des communautés locales et des consommateurs.	AM OP	///	

+

—

R

O

Impact positif
Impact négatif
Risque
Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)
Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, pour identifier les IRO, ces informations sont à retrouver dans la section 2.1.4.

¹ L'indicateur de stress hydrique a été défini comme le rapport entre le total des prélèvements d'eau douce par tous les principaux secteurs et le total des ressources en eau douce renouvelables, après prise en compte des besoins environnementaux en eau. Cet indicateur fournit une estimation de la pression exercée par tous les secteurs sur les ressources renouvelables en eau douce du pays.

E3-1 — Politiques en matière de ressources hydriques et marines

L'enjeu de la gestion de l'eau est traité chez Bonduelle au travers de deux politiques complémentaires :

- le Système de Management Environnemental des sites usines en propre, qui vise à réduire la part des prélèvements en eau pour les process de transformation des légumes ;
- la politique agricole « Engagés avec Bonduelle », qui permet à Bonduelle d'engager ses agriculteurs partenaires dans une démarche de gestion raisonnée de la ressource en eau pour l'irrigation des cultures.

Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Système de management environnemental

Périmètre	Groupe
Responsables de la mise en œuvre de la politique	— Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle
	— Responsable : Responsable SME groupe
	— Équipes opérationnelles : Responsables SME régions
Procédure de surveillance	— Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs
	— Système d'alerte
	— Plateforme de remontée des KPI
	— Audits externes
	— Reporting des données
	— Revue annuelle de Management du SME
Cadres de référence auxquels la politique se rapporte	— Norme ISO 14001
	— Norme ISO 50001
	— Réglementations locales
Communication de la politique	— Site internet de Bonduelle
	— Intranet de Bonduelle
Attention portée aux parties prenantes	Consultation des régions

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

La gestion de l'eau représente un enjeu crucial pour Bonduelle. La dépendance de sa chaîne de valeur agricole et de ses opérations de transformation aux prélèvements d'eau, qu'il s'agisse de nappes phréatiques ou de réserves, expose l'entreprise à un impact négatif sur la disponibilité de cette ressource pour les écosystèmes et les communautés locales. De plus, le risque de rejets d'eaux usées mal traitées, tant par les agriculteurs que dans ses propres processus, pourrait entraîner une pollution des milieux naturels et affecter la santé publique.

Sur les sujets relatifs à l'eau, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle sur l'eau ;
- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

Ces enjeux se traduisent par des risques financiers potentiels, tels que l'augmentation des coûts opérationnels et des amendes réglementaires. Une gestion responsable de l'eau est donc essentielle pour la durabilité des activités de Bonduelle à court, moyen et long terme.

Sur les sujets de la gestion de l'eau, la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une gestion économe et raisonnée de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur de Bonduelle ;
- prévenir la pollution ;
- préserver la ressource en eau.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Périmètre	L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde.
Responsable de la mise en œuvre de la politique	— Directeur du département d'agronomie — Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale — Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production
Procédure de surveillance	— AgroOne et Qlik AGRO CSR — Audits externes — Réunions de suivi — Visites d'experts Agro sur le terrain.
Cadres de référence auxquels la politique se rapporte	— Politique Agricole Commune (PAC) — Le Pacte Vert pour l'Europe — La Stratégie de la Ferme à l'assiette — Les Objectifs de Développement Durable (ODD)
Communication de la politique	— Site internet de Bonduelle — Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle — Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires
Attention portée aux parties prenantes	— Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF) — Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs — Échanges réguliers avec les autorités locales en charge de la gestion de l'eau ainsi qu'avec les communautés locales pour s'assurer de la bonne répartition de la ressource en eau

E3-2 — Actions liées aux ressources hydriques et marines

En introduction à cette section relative aux actions d'ESRS E3, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne sont pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Actions déployées sur l'amont agricole

Mesurer

L'eau est une ressource sous tension dans de nombreuses zones, Bonduelle promeut un usage raisonné de son utilisation.

Le suivi quotidien des quantités d'eau est piloté par les agriculteurs, et le Groupe Bonduelle s'assure que tous les moyens sont mis en œuvre pour n'apporter que le juste nécessaire, notamment grâce au déploiement d'outils d'aide à la décision.

De plus, certaines zones de production peuvent être en zone de stress hydrique fort, et peuvent alors se retrouver de façon ponctuelle en zones de restriction (par exemple, restrictions préfectorales de pompage...).

Le suivi des risques sur la mise à disposition de l'eau d'irrigation est géré par nos équipes agronomiques en local et selon le contexte (plan sécheresse, niveau des nappes phréatiques...). En concertation avec les organismes officiels de gestion de l'eau, différentes actions peuvent être prises (restrictions, arrosage de nuit...).

Réduire la consommation d'eau

Bonduelle aide ses agriculteurs partenaires à choisir des outils d'aide à la décision permettant d'optimiser l'irrigation et les conseille également sur la mise en place de systèmes d'optimisation de la distribution de l'eau.

Actions déployées et ressources allouées sur les opérations propres

Pour un pilotage plus performant, Bonduelle intègre la gestion de l'eau à son système de management environnemental (SME). Les usines de Bonduelle auto-évaluent leurs process industriels, fixent leurs objectifs et établissent leurs plans d'action au sein du nouvel outil. À l'aide de grilles d'analyse de situation, de benchmarks internes et de références externes, chaque site dispose ainsi d'un état des lieux spécifique et d'éléments de comparaison pour fixer ses propres objectifs et définir ses actions.

Éviter

Grâce à des dispositifs de monitorings précis, les sites de Bonduelle sont en mesure de surveiller les consommations d'eau, de sorte à éviter les pertes et le gaspillage, notamment :

- en mettant en place une procédure opérationnelle standard (POS) pour économiser l'eau ;
- en réalisant un examen quotidien de l'outil PowerRadar qui permet d'identifier et traiter les écarts, des usines de BA.

Réduire

Le groupe investit également dans les infrastructures pour prévenir les risques liés à l'eau. Bonduelle a notamment entrepris des travaux de renforcement des digues et d'entretien du bassin de décantation sur le site de Vaulx-Vraucourt (région BE - Bonduelle Europe), en lien avec les exigences réglementaires de la DREAL.

Réutiliser

Plusieurs sites de Bonduelle expérimentent ou généralisent des systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau. Ainsi, sur plusieurs sites de la région BE, le déploiement d'infrastructures de récupération d'eau, encouragent le réemploi de l'eau. Ces sites déploient également des systèmes d'irrigation efficaces tels que le goutte-à-goutte.

Par ailleurs, sur le site de La Tourte (région BE), pour remplacer l'eau de forage sur la machine à paille, les tapis sont désormais lavés au purin. L'eau de lagune issue du traitement des eaux de process est également réutilisée.

Réhabiliter

Bonduelle mène également des projets de réhabilitation. Sur les sites de Krasnodar et Timachev (région BEEM), un projet est en cours pour renforcer le traitement des eaux usées via l'installation de nouvelles canalisations souterraines raccordées aux stations d'épuration existantes. Ce projet structurant traduit la volonté de Bonduelle d'investir dans des solutions durables pour limiter les pollutions diffuses et sécuriser ses infrastructures de traitement.

Bonduelle veille également à garantir la conformité de ses installations en matière d'assainissement, condition essentielle à la préservation de la ressource en eau.

À Renescure (région BE), des travaux sont actuellement en cours pour remettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées d'une maison attenante à l'usine, propriété du site. Cette mise en conformité vise à éviter tout risque de pollution des sols ou des milieux aquatiques environnants.

Former et sensibiliser les équipes

En parallèle, le groupe forme et sensibilise ses équipes à une gestion responsable de l'eau par des sessions de formation collaborative. Ces sessions sont destinées aux techniciens de maintenance, coordonnateurs de première ligne, opérateurs de salle de contrôle, et au référent environnement usine pour renforcer les stratégies efficaces de gestion des rejets d'eau.

2.2.3.2 Indicateurs et cibles

E3-3 — Cibles en matière de ressources hydriques et marines

Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés pour Bonduelle »

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés pour Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec les ressources hydriques et marines, le groupe s'est fixé une cible :

Enjeu : Consommation, prélèvements et rejets d'eau – impact négatif & risque

90 %
des surfaces irrigables utilisent des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau d'ici 2030

Lien avec l'IRO :
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Favoriser des systèmes d'irrigation performants et gérer l'eau au plus juste nous permet de répondre à cet enjeu.

Méthodologie :
Sont considérés comme « systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau » : la micro-irrigation, l'irrigation goutte à goutte, l'hydroponie/aéroponie, les pivots/rampes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

Périmètre :
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

90 %
des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation d'ici 2030

Lien avec l'IRO :
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Favoriser des systèmes d'irrigation performants et gérer l'eau au plus juste nous permet de répondre à cet enjeu.

Méthodologie :
Les outils d'aide à la décision d'irrigation sont par exemple :
→ calcul du bilan hydrique
→ capteurs d'humidité

Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

Périmètre :
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des surfaces irrigables utilisant des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau	84,9 %	71,9 %
% des surfaces irrigables utilisant un outil d'aide à la décision pour l'irrigation	65,5 %	73,1 %

Cibles en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement du SME et l'efficacité des actions associées en lien avec les ressources hydriques et marines, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

Enjeu : Consommation, prélèvements et rejets d'eau – impact négatif & risque

- 30 %

d'intensité de consommation d'eau dans nos usines à l'horizon 2035

- Lien avec l'IRO :**
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte eau de notre industrie contribue à préserver cette ressource.
- Méthodologie :**
Étude R&D à partir des données historiques, des cibles d'autres acteurs alimentaires, et les besoins actuels en eau.
- Périmètre :**
L'ensemble des usines du groupe
- Consultation parties prenantes :**
 - GELT
 - Département RSE
 - Directeurs agro-industriels

0

contact avec l'administration ou plainte lié aux rejets d'eaux usés à l'horizon 2035

- Lien avec l'IRO :**
Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de gestion de prélèvement de l'eau.
- Périmètre :**
L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe.
- Consultation parties prenantes :**
 - GELT
 - Département RSE
 - Directeurs agro-industriels

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Intensité versus 2019/20 (m3 / Tonne de produits finis)	-7,9 %	-10,2 %	-10,0 %
Contacts ou plaintes auprès des autorités locales liés aux rejets des eaux usées		5	5

E3-4 — Consommation d'eau

Autres indicateurs - Amont agricole

Bonduelle suit annuellement les surfaces cultivées irrigables pour comprendre les pressions qui peuvent découler du besoin en eau. Cet indicateur concerne tous les producteurs partenaires, dans tous les bassins agricoles de Bonduelle, hors activité champignon car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
Surfaces cultivées Bonduelle irrigables (ha)	52315	48750

Autres indicateurs - Opérations propres

Le Groupe Bonduelle n'est pas en mesure de publier les données de consommations d'eau de ses usines au sens de l'ESRS E3, ni les quantités d'eau stockées. À ce jour, seuls les prélèvements d'eau sont disponibles (données publiées dans les précédents rapports). Pour être en mesure de calculer la consommation d'eau de ses usines et les quantités d'eau stockées, Bonduelle envisage de faire un état des lieux pour l'ensemble de ses usines dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Prélèvement d'eau total (m³)	9 386 440	9 365 710	8 982 090
Prélèvement d'eau total dans les zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique élevé (m³)	5 488 888	5 854 320	5 854 320
Intensité hydrique : prélèvement total (m³ par millions d'euros de chiffre d'affaires)	3 958	4 031	4 076

2.2.4 ESRS E4. Biodiversité et écosystèmes

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Dégradation des sols et désertification
Impact négatif
- Préservation des écosystèmes et de la biodiversité
Impact positif

Politiques

- Politique Agricole : « Engagés avec Bonduelle »

Actions

- Limiter la dégradation des terres
- Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice
- Accompagner la transition agricole dans les Hauts-de-France
- Préserver des espèces assurant des services écosystémiques

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre complet

Résultats 2024-2025

59,3 %

des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice

Cible → 80 % à horizon 2030

67,2 %

des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs

Cible → 100 % à horizon 2030

Autres indicateurs

1 958
producteurs

57 509 hectares
des surfaces cultivées producteurs

67,9 % de l'année
avec protection des sols par des cultures/couverts végétaux

2.2.4.1 Stratégie

E4-1 — Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

La biodiversité (génétique, des espèces, des écosystèmes) décroît fortement sous l'influence de l'industrialisation. Le Groupe Bonduelle promeut la protection des espaces naturels, la sauvegarde des auxiliaires de culture et des pollinisateurs, et le maintien de la diversité végétale (au travers d'un grand nombre d'espèces cultivées et de variétés différentes). Du fait de ses activités, Bonduelle identifie la biodiversité comme un enjeu matériel. La politique agricole « Engagés avec Bonduelle » intègre notamment plusieurs réponses à la perte de biodiversité.

Dans le cadre de la mise à jour de son analyse de double matérialité, Bonduelle détaille les impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes qui découlent de ses activités. De cette analyse, sera défini un plan de transition qui intégrera une structuration de l'existant.

À date, Bonduelle n'a pas encore réalisé d'analyse de résilience spécifique à la biodiversité. Cependant, une analyse de risques en lien avec le changement climatique réalisée par Axa Climate est en cours et intégrera des éléments relatifs à la biodiversité (voir 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités).

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Bonduelle a mené une cartographie de ses sites se situant dans ou à proximité de zones clés pour la biodiversité. Il en est ressorti qu'un seul site était concerné : le site français de Labenne. Cette usine respecte les normes de rejets classiques, surveillés en amont et en aval de l'usine. Le site surveille également les eaux pluviales et finance l'analyse des cyanobactéries vis-à-vis du marais d'Orx à proximité bien qu'aucun rejet ne soit directement émis dans le marais. Une étude pour évaluer l'impact sur la biodiversité a été réalisée pour l'ISO 14001. En termes d'actions sur la biodiversité, le collectif #demain participe à des actions avec le marais, par exemple des actions de nettoyage.

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Dégradation des sols et désertification	−	La chaîne de valeur de Bonduelle peut impliquer des pratiques agricoles intensives et des monocultures. Ces pratiques peuvent entraîner un épuisement des nutriments du sol, une érosion accrue, une salinisation due à une irrigation excessive et une désertification. Tous ces facteurs affectent la faune, les écosystèmes et les communautés qui en dépendent.	AM		Planet — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Préservation des écosystèmes et de la biodiversité	+	En encourageant l'agriculture régénératrice, Bonduelle peut soutenir des écosystèmes plus sains en restaurant la santé des sols, en augmentant la biodiversité et en réduisant l'utilisation de produits chimiques. Le groupe peut aider activement ses exploitations partenaires à adopter ces pratiques, en encourageant des méthodes durables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche renforce la capture du carbone et améliore la résilience des sols, ce qui est bénéfique pour l'environnement à long terme.	AM		Planet — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Impact positif
Impact négatif

Risque
Opportunité

Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

2.2.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

L'identification des IRO sur les opérations propres de Bonduelle et sur sa chaîne de valeur été renforcée en 2024 au travers de la mise à jour de son analyse de double matérialité, conformément aux attendus de l'ESRS 1 et notamment en matière de méthodologie (voir section ESRS 2 IRO-1).

Dans le cadre de cet exercice, l'identification et l'évaluation des impacts ayant été identifiés matériels pour Bonduelle ont été réalisées uniquement par les experts internes au groupe, plus précisément avec les personnes en charge des sujets Planet, Agronomie et du sujet transverse de l'industrie. Il en est ressorti que les sujets relatifs à la biodiversité et l'utilisation des ressources concernent uniquement l'amont sur la chaîne de valeur Bonduelle et plus précisément l'amont agricole.

Bonduelle souhaite réaliser une analyse plus approfondie au sujet de la biodiversité, un projet en cours de développement, auquel aucun calendrier n'a encore été posé. Ce projet sera néanmoins lié aux résultats de l'analyse des risques climatiques qui est en train d'être réalisée.

E4-2 — Politique relative à la biodiversité et aux écosystèmes

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu fondamental pour Bonduelle. La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants (plantes, animaux, champignons, micro-organismes) et les écosystèmes dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre ces espèces et leur environnement.

Elle comprend trois niveaux interdépendants : la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique au sein des espèces.

Préserver la biodiversité est essentiel pour plusieurs raisons :

- le bon fonctionnement des écosystèmes : chaque espèce joue un rôle essentiel dans son écosystème et sa disparition de l'écosystème peut en perturber l'équilibre et affecter les autres espèces ;
- les services écosystémiques : la biodiversité fournit des services vitaux tels que la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat et la fertilisation des sols, indispensables aux activités humaines ;
- la résilience aux changements climatiques : les écosystèmes diversifiés sont plus résilients face aux perturbations et aux changements climatiques.

Bonduelle agit également en faveur de la limitation de la dégradation des terres, un processus complexe influencé par différents déclencheurs, comme l'érosion, la déforestation, la salinisation, l'acidification, les pratiques agricoles intensives et le compactage.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Périmètre	L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde.
Responsable de la mise en œuvre de la politique	— Directeur du département d'agronomie — Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale — Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production
Procédure de surveillance	— AgroOne et Qlik AGRO CSR — Audits externes — Réunions de suivi — Visites d'experts Agro sur le terrain.
Cadres de référence auxquels la politique se rapporte	— Politique Agricole Commune (PAC) — Le Pacte Vert pour l'Europe — La Stratégie de la Ferme à l'assiette — Les Objectifs de Développement Durable (ODD) — Le Règlement sur la restauration de la nature — La Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 — La Sustainable Agriculture Initiative (SAI)
Communication de la politique	— Site internet de Bonduelle — Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle — Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires
Attention portée aux parties prenantes	— Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF) — Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs — Échanges réguliers avec les autorités locales en charge de la gestion de l'eau ainsi qu'avec les communautés locales pour s'assurer de la bonne répartition de la ressource en eau

Un sol dégradé diminue en fertilité et perd ainsi sa capacité à fournir les nutriments nécessaires aux plantes, entraînant des baisses de rendement.

Dans ce cadre, la politique agricole de Bonduelle place la préservation de la biodiversité et la protection des sols au cœur de sa démarche d'agriculture durable. Pour concrétiser cet engagement, le groupe agit sur plusieurs leviers complémentaires : Bonduelle encourage ses producteurs partenaires à adopter des pratiques agricoles régénératrices, telles que la rotation des cultures, l'utilisation de couverts végétaux et la réduction du travail du sol. Ces méthodes permettent de maintenir la fertilité des sols, de limiter leur dégradation et d'assurer leur résilience face aux changements climatiques.

Le groupe veille également à protéger les écosystèmes semi-naturels, comme les haies, les bandes fleuries ou les zones humides, qui jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité. En collaboration avec ses partenaires, Bonduelle identifie et valorise ces habitats sur les exploitations, tout en soutenant les initiatives locales de préservation.

Par ailleurs, Bonduelle promeut activement la diversité des espèces et la richesse génétique des cultures, en encourageant l'utilisation de variétés adaptées et en protégeant les espèces essentielles aux écosystèmes, comme les pollinisateurs. Des partenariats avec des projets de recherche et des experts permettent d'évaluer et d'améliorer en continu l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement.

Enfin, cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur un dialogue constant avec les producteurs, les coopératives et les acteurs scientifiques. Elle reflète l'ambition de Bonduelle de concilier performance économique et respect des écosystèmes, en alignement avec les attentes réglementaires et sociétales.

E4-3 — Actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes

En introduction à cette section relative aux actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne seront pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Le Groupe Bonduelle contribue à la préservation de la biodiversité au travers de plusieurs actions.

Limiter la dégradation des terres

La dégradation des terres est un processus complexe influencé par différents déclencheurs, se traduisant par une perte de fertilité du sol. Les sols dégradés perdent ainsi leur capacité à fournir les nutriments nécessaires aux plantes, entraînant des baisses de rendement.

Pour prévenir la dégradation des sols, le Groupe Bonduelle promeut auprès de ses partenaires agricoles les techniques associées à l'agriculture régénératrice. Un des premiers leviers est lié à la formation.

Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice

Suite à la création de la *Farm Academy Bonduelle* (FAB) et en collaboration avec la société de formation Icosystème, le groupe a développé des modules en lien avec l'agriculture régénératrice. Deux promotions d'Experts Agro Terrain sont en cours de formation.

Les agriculteurs sont également encouragés à se former, soit par le biais de la *Farm Academy Bonduelle* (FAB), soit au travers de formations externes équivalentes.

Accompagner la transition agricole dans les Hauts-de-France

Le Groupe Bonduelle participe avec une vingtaine d'autres partenaires, au projet COVALO, démarré en 2024 dans les Hauts-de-France. Porté par le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant (PADV) », ce projet a pour vocation de bâtir des coalitions territoriales public-privé pour financer la transition agroécologique. Les participants s'appuient sur un socle commun d'outils de mesure, de nouveaux modèles économiques de partage des risques et de la valeur, et de la mise en place de gouvernances territoriales.

Le projet est piloté en local par l'équipe agro Bonduelle dans les Hauts-de-France. 20 producteurs en contrat avec Bonduelle ont démarré les premiers diagnostics de ferme dans le cadre de ce projet.

Préserver des espèces assurant des services écosystémiques

Le pollen est un marqueur crucial de l'état de la biodiversité. Il révèle des données sur la diversité de la flore, ainsi que sur la présence de polluants.

Bonduelle participe au projet européen BeeOmetrics, porté par la société BeeODiversity spécialisée dans le monitoring de la santé des abeilles. Dans le cadre de ce projet, le groupe collecte pollen et insectes. BeeOmetrics analyse les résultats.

Ces données permettent de détecter par exemples, la présence de pesticides et de comprendre leur impact sur l'écosystème, et de mesurer la biodiversité des insectes pollinisateurs présents dans les cultures.

Durant la campagne 2024, 50 BeeOtels (outil de collecte) ont été installés, principalement dans le nord de la France et Belgique, ainsi que dans le Sud-Ouest.

2.2.4.3 Indicateurs et cibles

E4-4 — Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés pour Bonduelle »

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés pour Bonduelle » et l'efficacité des actions associées à la biodiversité et aux écosystèmes, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

Enjeux : Dégradation des sols et désertification / Préservation des écosystèmes et de la biodiversité – impact négatif & positif

80 %

des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Dans le cadre de sa politique « Engagés avec Bonduelle », le groupe encourage ses agriculteurs partenaires à adopter des pratiques agricoles durables axées sur la santé des sols, la biodiversité, la réduction des pesticides et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- **Méthodologie :**
L'évaluation de l'engagement des producteurs repose sur l'envoi d'un questionnaire collectant 23 données différentes. Ces données sont analysées au travers de la feuille de calcul Agriculture Régénératrice (*scorecard* Bonduelle) et permettent d'obtenir un certain nombre de points. Un minimum de 40 points indique un producteur engagé, sensible à l'agriculture régénératrice et ayant initié des actions concrètes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.
- **Consultation parties prenantes :**
La construction de la *scorecard* Bonduelle intègre les contributions de diverses organisations (PADV, EARTHWORM, SAI) et s'inscrit dans la démarche de la SAI, référence pour les filières agro-industrielles.

100 %

des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
La mise en place d'un plan de défense des cultures adapté à la protection des pollinisateurs et des auxiliaires contribue à la biodiversité et la protection des espèces.
- **Méthodologie :**
Surface cultivée utilisant seulement des insecticides inoffensifs pour les pollinisateurs. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

90 %

des surfaces cultivées utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
L'utilisation de techniques de travail du sol adaptées permet de protéger l'écosystème et la vie du sol.
- **Méthodologie :**
Surface de la ferme utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation (Non labour et travail superficiel, semis direct, etc.). Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.
- **Périmètre :**
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice	58,4 %	59,3 %
% des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs	69,5 %	67,2 %
% des surfaces cultivées utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation	25,1 %	21,5 %

Bonduelle n'a pas utilisé de seuil écologique spécifique lors de la fixation des cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Cependant, les cibles établies sont alignées sur la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Adoptée en 2020, cette stratégie ambitieuse a pour objectif de protéger 30 % des terres et des mers de l'UE et de restaurer les écosystèmes qui ont été dégradés. La prise en compte de cette stratégie européenne reflète la volonté de Bonduelle à contribuer à des objectifs environnementaux plus larges définis au niveau européen, en intégrant des considérations au sujet de la biodiversité dans sa planification et ses actions.

E4-5 — Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Amont agricole

Bonduelle suit annuellement plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, notamment en lien avec la diversité des espèces existantes sur les parcelles agricoles, la fertilité des sols, les habitats semi-naturels et les zones protégées. Ces indicateurs concernent tous les producteurs partenaires, dans tous les bassins agricoles de Bonduelle, hors activité champignon car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
Nombre d'espèces botaniques végétales différentes cultivées au cours de l'année	6,9	6,7
% de l'année avec protection des sols par des cultures / couverts végétaux	66,7 %	67,9 %
Nombre de variétés utilisées par type de culture	23	33
% d'habitats semi-naturels (HSN) sur la ferme	2,7 %	2,4 %
Ratio de fertilité des sols à l'échelle des exploitations	13,6	13
Nombre de producteurs ayant au moins 30 % de leur surface de la ferme comprise dans une zone protégée.	0,1 %	0,8 %
Nombre de producteurs	2087	1958
Somme des surfaces cultivées Bonduelle producteurs	52315	57509

Le département Agronomie a récemment entrepris le suivi des zones de cultures partenaires se situant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles.

Actuellement limité à quelques bassins, le dispositif ne permet pas encore au groupe de communiquer des données exhaustives.

Opérations propres

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles (détenus, loués ou gérés)	1	1	1
Superficie en hectares de sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles (sites détenus, loués ou gérés)	43	43	43

2.2.5 ESRS E5. Utilisation des ressources et économie circulaire

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources
Impact négatif
- Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources
Impact négatif + Risque

Politiques

- Politique Emballages : **Pack Manifesto**
- Système de **management environnemental**
- Politique Agricole : « **Engagés avec Bonduelle** »

Actions

- **Substitution des sachets** multimatériaux, actuellement non recyclables, vers des sachets monomatériaux recyclables.
- **Programme d'optimisation des boîtes métalliques** mené en partenariat avec les fournisseurs.
- **Plan de réduction des emballages plastiques** dans sa gamme traiteur.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies¹

Résultats 2024-2025

98,1 %

de nos emballages conçus pour être recyclable

Cible → 100 % à horizon 2025

- 45,4 %

d'évolution des plastiques d'origine vierge fossile (vs 2019/20)

Cible → -30 % à horizon 2025

-100 % à horizon 2030

Autres indicateurs

140 ktonnes

d'emballages

55,9 %

de matériaux recyclés utilisés dans les emballages

15,3 %

de matières issues de sources durables pour la fabrication des emballages

¹ Excepté l'indicateur de la politique agricole, calculé sur le périmètre complet.

2.2.5.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 — Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'identification des IRO sur les opérations propres de Bonduelle et sur sa chaîne de valeur été renforcée en 2024 au travers de la mise à jour de son analyse de double matérialité, conformément aux attendus de l'ESRS 1 et notamment en matière de méthodologie (voir section ESRS 2 IRO-1). Il en est ressorti que les sujets relatifs à l'utilisation des ressources concernent principalement les emballages, sur l'entièreté de la chaîne de valeur du propre, de l'amont à l'aval en passant par les opérations propres.

Les impacts, risques et opportunités suivants ont ainsi été identifiés :

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B!
Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	—	Bonduelle s'appuie sur une série de ressources, notamment des intrants agricoles, de l'eau, du plastique, du papier et du métal. Si ces ressources ne sont pas gérées de manière durable, la consommation de matériaux vierges à un rythme trop soutenu pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement. Une consommation importante de ces ressources peut également réduire leur disponibilité et augmenter leurs prix pour d'autres parties prenantes qui en auraient également besoin.	AM OP	■■■	Planet — Politique Emballages : Pack Manifesto — SME
	—	Le modèle d'affaires de Bonduelle implique des quantités importantes d'emballages. Lorsque ces matériaux ne sont pas conçus pour être recyclés ou réutilisés, ou lorsque les infrastructures actuelles font qu'ils ne sont pas toujours recyclés et réutilisés, ils peuvent contribuer à une utilisation accrue de matériaux vierges et à une surexploitation des ressources, ainsi qu'à des coûts de traitement des déchets élevés pour les communautés, ou à la pollution de l'air lorsque les produits doivent être incinérés.	OP AV	■■■	Planet — Politique Emballages : Pack Manifesto — SME
Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources	R	Une mauvaise gestion des ressources sortantes peut augmenter les coûts d'élimination, entraîner des amendes et nuire à la réputation de Bonduelle. Les emballages non recyclables ou nocifs aggravent ces problèmes, entraînant une augmentation des dépenses et une diminution de la confiance des consommateurs.	OP AV	■■■	

+

—

R

O

Impact positif

Impact négatif

Risque

Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur

(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

■■■

Horizon temporel

(Court / Moyen / Long)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

E5-1 — Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

L'enjeu en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire est traité chez Bonduelle au travers de politiques complémentaires :

- la politique emballages Pack Manifesto,
- le Système de Management Environnemental.

Politique Emballages : Pack Manifesto

Objectifs de la politique

Face aux enjeux environnementaux croissants, les entreprises sont de plus en plus incitées à revoir leur approche en matière d'emballages.

À l'échelle mondiale, la pollution plastique et l'épuisement des ressources naturelles conduisent à une prise de conscience généralisée, poussant les acteurs économiques à adopter des pratiques plus durables.

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives nationales et européennes se développent pour encadrer et accélérer cette transition. À l'échelle européenne, la directive sur les plastiques à usage unique et le Pacte Vert renforcent les exigences d'écoconception. En France, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impose aux entreprises de réduire, réemployer et recycler leurs emballages.

Du côté des entreprises, les engagements en matière d'emballages relèvent autant d'une obligation réglementaire que d'un impératif éthique.

88

RAPPORT RSE ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024-2025

BONDUELLE

Depuis 2018, Bonduelle met la responsabilité environnementale au cœur de ses réflexions sur les emballages. En 2020, le Pack Manifesto, politique guidant l'ensemble du groupe vers une gestion et un développement durable des emballages voit le jour. Bien qu'il ne soit pas construit selon une hiérarchisation du traitement de la ressource, le Pack Manifesto répond à une logique globale de valorisation, de réduction et d'écoconception des emballages produits et mis sur le marché par Bonduelle.

La politique vise ainsi à répondre aux objectifs suivants :

- concevoir des produits et emballages recyclables et/ou réutilisables (100 % d'emballages recyclables ou réutilisables d'ici 2025) ;
- choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement ;
- réduire le poids des produits et des emballages ;
- accroître la collecte, le tri et le recyclage ;
- réduire l'impact environnemental des emballages, avec, par exemple, l'incorporation de matériaux d'origine renouvelable dans la conception (bois, carton, etc.).

Cette politique structure les ambitions de Bonduelle en termes d'emballage, contribuant ainsi à sa mission d'entreprise à impact positif et engagée dans l'économie circulaire.

Périmètre de la politique

Les emballages concernés incluent ceux produits par les usines Bonduelle et destinés aux clients et consommateurs, ainsi que ceux provenant de la sous-traitance. Le périmètre d'application est mondial et couvre l'ensemble des régions du groupe.

Son champ d'application englobe non seulement les activités agro-industrielles propres du groupe, mais aussi l'ensemble de ses opérations de sous-traitance. De plus, la politique prend en compte la totalité des emballages mis sur le marché et quittant les sites de production de Bonduelle. Cela inclut :

- les emballages primaires (en contact direct avec le produit) ;
- les emballages secondaires (regroupant plusieurs unités de vente) ;
- les emballages tertiaires (pour le transport et la logistique), qu'ils soient sous les marques propres de Bonduelle ou destinés à des marques de distributeurs pour lesquelles le groupe réalise des activités de sous-traitance.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le Département RSE a la charge de la mise en œuvre de la politique et sa mise en application tout au long de la chaîne de valeur avec le support du réseau des référents Packaging en régions.

Le tableau ci-dessous résume les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la politique ainsi que leur rôle spécifique :

Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer du suivi des objectifs définis et pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités, l'entreprise a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance dont notamment :

- le partage des résultats annuels après reporting (Q4) : le reporting de l'ensemble des emballages consommés à travers le groupe est réalisé une fois par an. Chaque usine remonte ses propres données (consommation des packs primaires, secondaires et tertiaires sortant de leur site, remontées en tonnage et par famille de matériaux). Ces données sont validées par un système d'approbation, afin de valider leur cohérence par rapport aux activités du groupe et à l'année n-1. Les données sont ensuite retravaillées par les ambassadeurs pack de chaque filiale afin d'y ajouter des informations qualitatives concernant leur recyclabilité, l'intégration de matériaux recyclés ou biosourcés, le type de matériaux, etc. L'ensemble de ces données sont ensuite intégrées dans l'outil de calcul Carbon Tool qui consolide les données ;
- le partage des trajectoires en Comité *Planet* une fois par an (Q2) : les trajectoires sont calculées grâce à l'outil Carbon Tool qui permet à Bonduelle de consolider l'ensemble des projets pack qui sont dans les feuilles de route de chaque région et de projeter leur impact à date estimée sur les KPI. Les données sont ensuite consolidées au niveau groupe.

Enfin, en plus de ces projets activés par les régions, des projets plus disruptifs et significatifs sont partagés au niveau du groupe afin de leur donner une priorisation et potentiellement les activer en filiale. Ces projets sont présentés auprès des régions et des comités de direction notamment, avant d'être éventuellement déployés.

Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- les réglementations européennes et françaises (94/162 CE puis PPWR et AGECE) qui encadrent la gestion des emballages en imposant aux entreprises des objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage ;
- le référentiel SBTi version 4 qui définit des critères pour fixer des objectifs de réduction d'émissions alignés avec le scénario 1,5 °C ;
- l'European Plastic Pact qui vise à accélérer la transition vers une économie circulaire des plastiques en Europe ;
- la fondation Ellen Macarthur et notamment son rapport « New plastic economy » qui promeut une vision circulaire des plastiques.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

L'initiative a débuté en mars 2019 par une réflexion commune entre le référent Packaging R&D et un comité de membres exécutifs temporairement dédié à ce sujet. À l'issue de plusieurs ateliers de travail, la gouvernance et les indicateurs de suivi de la politique ont été identifiés.

La politique a également été définie avec l'implication de plusieurs parties prenantes :

- au niveau des régions : packs managers, responsables RSE, CODIR ;
- au niveau du groupe : Directeur Bonduelle Prospective et Développement (BPD), RSE et Environnement.

Chacune de ces parties prenantes a participé à la co-construction de la politique et s'est tenue informée des décisions et validations par des communications internes (mailings, réunions).

Une première version du Pack Manifesto, contenant notamment un état des lieux des utilisateurs d'emballages et leur qualification, a été proposée et validée par le GELT en juin 2019. Après validation par le GELT, elle a été soumise au Conseil d'Administration pour avis en avril 2020. Cette première version a ensuite été révisée et validée à nouveau par le GELT en 2021.

Communication de la politique

Les parties prenantes intéressées peuvent retrouver la politique en ligne, dans un dossier partagé au sein de Bonduelle.

Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets relatifs aux déchets, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- réduire sa production de déchets ou augmenter la récupération / recyclage de ces derniers ;
- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Système de management environnemental

Périmètre	Groupe
Responsables de la mise en œuvre de la politique	— Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle — Responsable : Responsable SME groupe — Équipes opérationnelles : Responsables SME régions
Procédure de surveillance	— Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs — Système d'alerte — Plateforme de remontée des KPI — Audits externes — Reporting des données — Revue annuelle de Management du SME
Cadres de référence auxquels la politique se rapporte	— Norme ISO 14001 — Norme ISO 50001 — Réglementations locales
Communication de la politique	— Site internet de Bonduelle — Intranet de Bonduelle
Attention portée aux parties prenantes	Consultation des régions

E5-2 — Actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

En introduction à cette section relative aux actions d'ESRS E5, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne sont pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pack Manifesto, plusieurs actions structurantes ont été déployées par Bonduelle. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de progrès continue, articulée autour de deux leviers principaux : la valorisation des matériaux et la réduction à la source des quantités de matière utilisées.

Le groupe mène notamment un projet de substitution des sachets stérilisables multimatériaux, actuellement non recyclables, vers des sachets monomatériaux recyclables. Ce changement de *packaging* est en cours de déploiement sur les *daypacks*. Le déploiement sur les sachets fraîcheur est prévu entre 2027 et 2029. Ce projet permettra à terme de rendre 84 tonnes d'emballages recyclables (*daypacks* et sachets fraîcheurs).

En parallèle, Bonduelle a engagé un plan de réduction des emballages plastiques dans sa gamme traiteur. Le retrait des couvercles sur certains formats au profit d'un opercule repositionnable est finalisé pour les formats 300g et en cours d'extension aux plus grands formats. À terme, ce projet devrait permettre d'éviter la mise sur le marché de 175 tonnes de plastique (tous les formats de plus de 300g).

Enfin, un programme d'optimisation des boîtes métalliques est mené en partenariat avec les fournisseurs. Il repose sur la réduction de l'épaisseur des boîtes, couvercles et fonds métalliques. Cette démarche vise une économie de 757 tonnes de métal en 2025 par rapport à 2023, complétée par 110 tonnes supplémentaires en 2026. Le déploiement de ce programme se fera de manière continue sur l'ensemble des gammes concernées.

Par ailleurs, dans le cadre du système de management environnemental de Bonduelle, un équipement de conditionnement avec suremballage carton est en cours d'installation sur le site de Montreuil (région BE). L'installation de cette ligne a pour but d'éliminer le plastique jusqu'alors utilisé pour les lots multiproduits.

2.2.5.2 Indicateurs et cibles

E5-3 — Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Cibles en lien avec la politique Emballages Pack Manifesto

Enjeux : Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources / Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources – impact négatif & risque

100 % de nos emballages conçus pour être recyclable d'ici 2025

- **Lien avec l'IRO :**
En concevant des emballages recyclables, nous favorisons l'intégration de matériaux recyclés dans nos flux d'approvisionnement (ressources entrantes), réduisant ainsi la dépendance aux ressources vierges et les émissions associées à leur extraction et transformation. De plus, nous facilitons la réintroduction des matériaux dans l'économie circulaire (ressources sortantes), en limitant les déchets et en maximisant leur valorisation en fin de vie.
- **Méthodologie :**
L'emballage ou le matériau d'emballage est considéré par Bonduelle comme conçu pour être recyclable s'il est prouvé¹ qu'au moins un pays/état de la zone géographique² de commercialisation dispose d'une filière de recyclage du matériau considéré avec un taux de recyclage effectif* > 5 % (format d'emballage non pris en compte).
- **Périmètre :**
L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.
- **Valeur cible :**
100 % de nos emballages conçus pour être recyclable d'ici juin 2025. Cet objectif arrivant à terme, il est prévu de mettre à jour nos ambitions en matière de recyclabilité de nos emballages.
- **Consultation parties prenantes :**
Partage de l'objectif en Comité *Planet* et validation en GELT

0 plastique vierge d'origine fossile d'ici 2030 (objectif en cours de révision)

- **Relation avec la politique :**
En éliminant les plastiques issus de ressources fossiles, nous réduisons les flux entrants de matières premières vierges, qui sont énergivores et fortement émetteurs de CO₂ tout au long de leur cycle de vie. À la place, nous privilégions des matériaux recyclés ou biosourcés, optimisant ainsi l'utilisation des ressources disponibles et minimisant l'impact environnemental lié à leur extraction et transformation.
- **Méthodologie :**
Ce calcul est fait sur l'ensemble de nos plastiques mis sur le marché en comparant les tonnages de plastiques dits non circulaires (hors biosourcés et matériaux recyclés) entre l'année n et l'année de référence (2019/2020)
- **Jalons et valeurs cibles :**
 - - 30 % de plastique d'origine vierge fossile en juin 2025 (vs 2019/2020)
 - - 100 % de plastique d'origine vierge fossile en 2030 (vs 2019/2020)
- **Périmètre :**
L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.
- **Consultation parties prenantes :**
Partage de l'objectif en Comité *Planet* et validation en GELT

1. Données de preuves ou de ratio de recyclage fournies à partir de l'enquête annuelle de la Fondation MacArthur ou d'un organisme officiel local (éco-organisme, laboratoires indépendants, entreprises de recyclage...).

2. Les zones géographiques sont définies par la Fondation Ellen MacArthur (décrite dans son Enquête annuelle sur les taux de recyclage).

	Référence	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
% de nos emballages conçus pour être recyclable	89,7 % (2019/20)	98,1 %	98,1 %	98,1 %
% d'évolution des plastiques vierges d'origine fossile (vs 2019/20)	19 230 tonnes (2019/20)	-44,7 %	-45,3 %	-45,4 %

E5-4 — Flux de ressources entrants

Amont agricole

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting (tonnes)	988601	946267
Pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables (%)	2,7 %	2,4 %

Emballages

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting (tonne)	145 212	145 790	140 594
Pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables (%)	non disponible	17,8 %	15,3 %
Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	59,9 %	58,3 %	55,9 %

Les indicateurs sont calculés à partir de la quantité consommée réelle des usines lorsque cela est possible, ou à partir de la quantité approvisionnée lorsque la donnée n'est pas disponible.

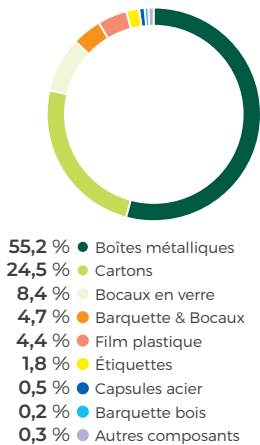
L'indicateur concernant les produits issus de sources durables se basent sur les certificats ISCC ou la fiche technique du produit.

E5-5 — Flux de ressources sortants

Emballages

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
% de contenu recyclable dans leurs emballages	98,1 %	98,1 %	98,1 %

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
TONNAGE TOTAL	145 212	145 790
Boîtes métalliques	56,2 %	55,2 %
Cartons	25,4 %	24,5 %
Bocaux en verre	6,2 %	8,4 %
Barquette & Bocaux	4,7 %	4,7 %
Films plastiques	4,9 %	4,4 %
Étiquettes	2,1 %	1,8 %
Capsules acier	0,3 %	0,5 %
Barquette bois	0,2 %	0,2 %
Autres composants	0,1 %	0,3 %



Le périmètre de calcul des indicateurs emballages inclut la sous-traitance pour le total des tonnages mis sur le marché.

Pour les indicateurs « conçu pour être recyclable » et « 0 plastique vierge d'origine fossile », nous incluons aussi la sous-traitance dans le calcul pour refléter la réalité de l'ensemble des produits mis sur le marché aux marques du Groupe Bonduelle.

Précisions sur les indicateurs

- Indicateurs calculés à partir de la quantité consommée réelle des usines lorsque cela est possible, ou à partir de la quantité approvisionnée lorsque la donnée n'est pas disponible ;
- Indicateur de typologie des matériaux d'emballages : la consommation de ruban adhésif ainsi que le suivi des palettes bois ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur de consommation d'emballages.

2.2.6 Application de la Taxonomie verte européenne

2.2.6.1 Présentation de la Taxonomie verte européenne

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « Taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités durables.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent, communément appelés la Taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée.

Six objectifs environnementaux ont ainsi été définis :

1. atténuation du changement climatique (CCM) ;
2. adaptation au changement climatique (CCA) ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR) ;
4. transition vers une économie circulaire (CE) ;
5. prévention et réduction de la pollution (PPC) ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

2.2.6.2 Obligation de reporting

Dans cette optique, la Taxonomie verte impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements CapEx) et de dépenses d'exploitation (OpEx) associés à des activités économiques considérées comme durables par rapport aux objectifs environnementaux cités ci-dessus.

Une activité considérée comme durable est définie par le règlement Taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux définis ci-dessus ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

Aujourd'hui, les sociétés soumises à la CSRD ont une obligation de *reporting* quant à la Taxonomie. Sa mise en application a été progressive sur quatre exercices à compter des publications du 1^{er} janvier 2022. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commission européenne a étendu le champ d'application de la Taxonomie européenne aux quatre autres objectifs environnementaux, faisant ainsi entrer en vigueur les six objectifs environnementaux. Cependant, le secteur de l'agroalimentaire n'est, à ce jour, pas visé par le Règlement Taxonomie au regard des six objectifs environnementaux. Ainsi, seules des activités secondaires du groupe et des investissements individuellement éligibles sont analysés.

2.2.6.3 Résultats 2024-2025

Chiffre d'affaires

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe Bonduelle portent essentiellement sur la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 2 203,8 millions d'euros en 2025 (cf. 5.5, note 6.1). Or, ces activités ne sont pas considérées aujourd'hui comme ayant une contribution substantielle aux six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de Bonduelle est de 0 %. En l'absence de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx associés à des activités éligibles à la Taxonomie, ont été considérées les dépenses d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) liées à l'achat de production d'activités économiques alignées ou à des mesures individuelles susceptibles de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

CapEx

La part des CapEx éligibles s'élève à environ 33 % du total des CapEx (vs 17,8 % au 30 juin 2024). Au 30 juin 2025, le montant total (dénominateur) des CapEx s'élève à 136,0 millions d'euros (cf. 5.5, notes 11.2, 11.3 et 11.4). Les CapEx éligibles, reflétées au numérateur, s'élèvent à 44,5 millions d'euros et comprennent principalement des investissements relatifs à l'acquisition bâtiments (activité 7.7) et la flotte automobile (activité 6.5). L'évolution des CapEx

éligibles par rapport au 30 juin 2024 s'explique essentiellement par des prolongations et nouveaux contrats de locations de bâtiments dans l'activité frais en Amérique du Nord (+27 % d'éligibilité sur l'activité d'acquisition d'immeubles (CCM 7.7) et aucun nouveau véhicule dans la flotte de fret (-7 % pour le CCM 6.6).

Les investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie sont de 1,2 % des CapEx éligibles sur la période, soit 0,4 % des CapEx totaux (cf. tableau 2.2.6.4) et ne concernent que la flotte automobile.

OpEx

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OpEx. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs corporels pour qu'ils continuent de bien fonctionner.

Les travaux d'analyse de ces charges d'exploitation ont conduit à conclure à la non-matérialité de l'indicateur, puisqu'elles représentent une part non significative (moins de 7 %) des OpEx totales de l'entreprise, et donc à l'exemption de l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des OpEx.

RESPECT DES CRITÈRES D'EXAMEN
TECHNIQUE

Critères de contribution substantielle

Pour l'ensemble des investissements, le Groupe Bonduelle s'est assuré de vérifier les critères de contribution substantielle. Concernant la méthodologie appliquée pour l'activité 6.5, Bonduelle a analysé la flotte de véhicules appartenant aux catégories M1 (véhicules de tourisme) et N1 (véhicules utilitaires) les émissions spécifiques de CO₂ sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle).

DNSH (Do No Significant Harm)

Le groupe a mené les travaux permettant de vérifier le respect des critères *Do No Significant Harm* (DNSH) et a notamment vérifié le respect du DNSH d'adaptation au changement climatique en effectuant une analyse locale des

risques et de la vulnérabilité liés au climat. Il résulte de cette analyse qu'aucune sensibilité forte sur les actifs ciblés n'a été identifiée, de fait aucun impact financier n'a été jugé significatif. Le critère d'adaptation au changement climatique s'applique uniquement aux activités éligibles du groupe.

Respect des Garanties Minimales

Une analyse dédiée a été conduite sur la partie Garanties Minimales au niveau groupe. Celles-ci consistent au respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, de la Charte internationale des droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et couvrent principalement les sujets de droits humains et d'éthique des affaires (lutte contre la corruption avec la mise en place de la loi dite « Sapin II » et Plan de vigilance (cf. 2.6), fiscalité responsable, droit de la concurrence.

2.2.6.4 Tableaux réglementaires

Chiffre d'affaires

	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu.(3) milliers d'euros	Part du chiffre d'affaires (4) %	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH)										Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année N-1 (18) %	Catégorie (activité habilitante) (19) H	Catégorie (activité transitoire) (20) T
				Atténuation du changement climatique (5) %	Adaptation au changement climatique (6) %	Eau (7) %	Pollution (8) %	Économie circulaire (9) %	Biodiversité (10) %	Atténuation du changement climatique (11) Oui/ non	Adaptation au changement climatique (12) Oui/ non	Eau (13) Oui/ non	Pollution (14) Oui/ non	Économie circulaire (15) Oui/ non	Biodiversité (16) Oui/ non	Garanties minimales (17) Oui/ non										
A. Activités éligibles à la taxinomie																										
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																										
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		N/A	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A						
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		N/A	0	0 %														0 %								
Total (A.1 + A.2)		N/A	0	0 %														0 %								
B. Activités non éligibles à la taxinomie																										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		N/A	2 203 792	100 %																						
			2 203 792																							
TOTAL (A + B)		N/A	792	100 %																						

	Code(s) (2)	OpEx absolu (3)	Part des OpEx (4)	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH)							Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)				
		milliers d'euros		%	%	%	%	%	%	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	%	H	T	
A. Activités éligibles à la taxinomie																				
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL																				
(ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																				
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
(A.1)	N/A	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																				
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
(A.2)	N/A	0	0 %														0 %			
Total (A.1 + A.2)	N/A	0	0 %														0 %			
B. Activités non éligibles à la taxinomie																				
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)																				
	N/A	142 702	100 %																	
TOTAL (A + B)	N/A	142 702	100 %																	

CapEx

		Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH)											
Codes (2)	CapEx absolu (3)	Part des CapEx (4)	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)	
	milliers d'euros		%	%	%	%	%	%	%		Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	%	H	T	
A. Activités éligibles à la taxonomie																					
A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	531	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI		0 %	N/A	N/A	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	N/A	531	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI		0 %	N/A	N/A	
A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	2068	2 %															4 %			
Transport routier de fret	CCM 6.6	0	0 %															7 %			
Construction et immobilier- Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2/CE 3.2	892	1 %															2 %			
Construction et immobilier- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0	0 %															1 %			
Construction et immobilier- Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	194	0 %															0 %			
Acquisition et propriété d'immeubles	CCM 7.7	40 851	30 %															3 %			
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	N/A	44 005	32 %															17 %			
Total (A.1 + A.2)	N/A	44 535	33 %															18 %			
B. Activités non éligibles à la taxonomie																					
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	91 451	67 %																		
TOTAL (A + B)	N/A	135 986	100 %																		

Détail de la contribution des activités aux objectifs environnementaux :

Part des CapEx / CapEx total			
	Alignée sur la taxonomie par objectif		Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %		33 %
CCA	0 %		0 %
WTR	0 %		0 %
CE	0 %		1 %
PPC	0 %		0 %
BIO	0 %		0 %

Tableau des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

2.2.6.5 Note méthodologique

Les travaux d'analyse ont été réalisés sur base des comptes consolidés de Bonduelle. Toutes les entités de Bonduelle ont été reprises dans le périmètre d'analyse.

Concernant le calcul d'éligibilité du chiffre d'affaires, Bonduelle n'a identifié aucun chiffre d'affaires éligible car son activité n'est pas ciblée par les objectifs de la Taxonomie.

L'ensemble des CapEx ont été revues pour l'année 2024-2025 dans le cadre d'une méthodologie appropriée pour éviter tout double comptage. Une équipe projet constituée de collaborateurs de la Direction financière et du Département RSE a conduit ces travaux d'analyse. Une revue technique a ensuite été réalisée par les équipes opérationnelles de Bonduelle.

Le calcul des OpEx telles que définies par la Taxonomie s'est appuyé sur une estimation par poste.

2.2.6.6 Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie

Bonduelle s'engage également dans des activités non éligibles mais contributives au premier objectif de la Taxonomie : l'atténuation du changement climatique. À ce titre, le groupe travaille sur la réduction de ses émissions carbone sur les *scopes* 1, 2 et 3 à travers une trajectoire de réduction validée par le SBTi (cf. 2.2.1.4).

Sur les *scopes* 1 et 2, Bonduelle engage ses actions de réduction sur ses usines au travers d'une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation de sa consommation énergétique.

Sur le *scope* 3, Bonduelle vise également à réduire l'empreinte carbone de ses émissions, par exemple en travaillant sur ses approvisionnements de matières agricoles cultivées au travers de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », et sur la conception de ses emballages (cf. 2.2.1.3).

Pour mener à bien son plan de décarbonation le Groupe Bonduelle pilote ses investissements grâce à divers outils et équipements (cf. 2.2.1.3) qui ne sont pas tous reflétés dans les critères de la Taxonomie.

2.2.6.7 Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur

La Taxonomie et son périmètre sont voués à évoluer. Dans les exercices antérieurs Bonduelle avait mis en place un groupe de travail afin de préparer le reporting d'éligibilité et d'alignement sur son activité principale qu'est la « Production de nourriture » qui pourrait contribuer aux objectifs de transition vers une économie circulaire et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Cependant, depuis la présentation de la

directive Omnibus, le règlement de taxonomie verte devrait être simplifié, avec introduction du principe de matérialité, et une simplification et rationalisation des tableaux réglementaires. Ainsi le Groupe Bonduelle, pour qui l'application actuelle de la taxonomie est limitée, reste à l'écoute des prochaines évolutions pour suivre de façon pertinente la réglementation.

2.3 SOCIAL

2.3.1 ESRS S1. Personnel de l'entreprise

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Santé et sécurité
Impact négatif
- Protection sociale
Impact positif
- Bien-être des collaborateurs
Opportunité

Politiques

- Politique de **santé-sécurité au travail**
- Politique de **qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)**
- Politique de **rémunération et avantages sociaux**

Actions

- Une culture partagée de la **sécurité**
- Offrir un **environnement de travail sain**
- Se soucier de la **santé mentale et du bien-être** psychologique de chacun
- Améliorer le cadre de travail et favoriser l'**équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle**
- Développer l'**engagement des collaborateurs**
- Proposer des dispositifs d'**avantages sociaux** de qualité

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies

Résultats 2024-2025

6,9

Taux de fréquence des AT avec arrêt

Cible → 0 chaque année

71

Taux d'engagement des collaborateurs

Cible → 75 % d'ici 2028

68 %

des salariés se déclarent satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cible → 75 % d'ici 2028

100 %

de nos pays / filiales animent et développent des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents

Cible → 100 % chaque année

Autres indicateurs

9004

d'équivalent temps plein

21,2 %

de rotation du personnel

0

Incidents de discrimination signalés

2.3.1.1 Stratégie

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les collaborateurs sont au cœur de la stratégie et du modèle d'affaires de Bonduelle. Pour prendre en compte les intérêts de chacun, le groupe mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques (cf. 2.3.1.2). En interne, le groupe entretient des relations nourries et coopératives avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux. Les modalités d'échanges sont décrites dans la section 2.1.3.

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux collaborateurs de Bonduelle prennent en compte l'ensemble des effectifs salariés (collaborateurs Bonduelle) et non-salariés (intérimaires, prestataires sur site) et n'ont pas été définis en se concentrant sur des profils plus vulnérables ou marginalisés. Pour autant, l'impact négatif identifié sur la santé et la sécurité concerne principalement les collaborateurs en usine, qui sont davantage exposés à cet impact que les fonctions opérant hors sites industriels. Bonduelle est pleinement conscient de cet impact négatif ainsi que de ses répercussions et qui, en l'absence de dispositifs de prévention, pourrait entraîner des risques de

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux effectifs de Bonduelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

réputation et d'attractivité ainsi qu'engendrer des coûts financiers liés notamment à des recours en justice. Bonduelle agit et en fait un sujet primordial dans sa stratégie.

L'impact positif matériel identifié, relatif à la protection sociale des collaborateurs, concerne l'ensemble des effectifs de Bonduelle. Il n'est pas directement lié aux activités du groupe mais a été considéré comme significatif pour favoriser la stabilité financière des collaborateurs et les accompagner dans une démarche de prévention et de protection de leur santé.

Enfin, sur l'opportunité identifiée sur le bien-être des collaborateurs, des travaux sont en cours sur des sujets tels que le bien-être physique et postural au poste de travail, la qualité et l'équipement de l'environnement de travail et la santé mentale.

Les plans de transition visant à accélérer la décarbonation des activités de Bonduelle et le déploiement de l'agriculture régénératrice n'ont à date pas de conséquence sur les collaborateurs. La Direction des Ressources Humaines et notamment les personnes en charge de la formation, veillent et veilleront à ce que les compétences nécessaires à ces plans de transitions soient acquises.

Sur ses effectifs propres, Bonduelle n'est pas concerné par le risque de travail forcé, obligatoire ou de travail des enfants.

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Santé et sécurité	—	Bonduelle a la responsabilité de veiller à la santé de ses travailleurs. Le travail en usine comporte des risques pour la santé et la sécurité, tels que des pannes et d'autres accidents industriels qui peuvent affecter la santé physique des travailleurs. Ces facteurs nécessitent une formation continue solide, en particulier avec le recours régulier à des travailleurs saisonniers. Il existe également des risques en matière de santé et de sécurité pour le petit nombre d'agronomes travaillant dans les champs et pour les travailleurs des fonctions supports, même si les sites de production constituent la principale source de risque physique. Pour tous les travailleurs, les pressions exercées au travail peuvent aussi avoir des répercussions négatives sur la santé mentale. En l'absence de mécanismes de gestion / prévention, des cas de violence et de harcèlement au travail peuvent également se produire.	OP	●●●	People — Politique de santé-sécurité au travail
Protection sociale	+	Bonduelle peut soutenir la stabilité financière des employés et de leurs familles en leur proposant une assurance vie et une assurance médicale. L'objectif est que 100 % des employés permanents bénéficient d'une assurance médicale et sociale.	OP	●●●	People — Politique de rémunération et avantages sociaux
Bien-être des collaborateurs	○	Bonduelle pourrait bénéficier d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à une action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.	OP	●●●	People — Politique Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

+

—

R

O

Impact positif

Impact négatif

Risque

Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur

(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

Horizon temporel

(Court / Moyen / Long)

2.3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

S1-1 — Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Les enjeux de santé-sécurité, de protection sociale, et de bien-être au travail sont traités au travers de trois politiques :

- politique de santé-sécurité au travail,
- politique de qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT),
- politique de rémunération et avantages sociaux.

Politique de santé-sécurité au travail

Objectifs de la politique

Les métiers du secteur de l'agroalimentaire exigent beaucoup de rigueur et de vigilance pour anticiper les impacts potentiellement négatifs pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Bien que ces impacts existent également pour les agronomes et les équipes des services support, les sites de production demeurent la principale source de danger physique. La présence régulière de travailleurs saisonniers nécessite également une formation continue solide pour créer un environnement de travail sécurisé pour tous.

Une absence de plans d'action et de prévention sur les risques liés aux pressions professionnelles sous toutes leurs formes pourraient impacter négativement la santé mentale, et des situations de violence et de harcèlement au travail. Ce serait inacceptable chez Bonduelle. Afin de prévenir ces potentiels impacts négatifs, le groupe a formalisé sa politique santé-sécurité qui affiche un objectif clair : zéro accident avec arrêt de travail et zéro maladie professionnelle pour l'ensemble de ses populations employées, intérimaires et prestataires présents sur ses sites.

Périmètre de la politique

La politique de l'entreprise s'applique à tous ses collaborateurs, notamment les salariés, les intérimaires et les prestataires externes travaillant sur les sites du groupe, en particulier les usines et les locaux des services support.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

La politique de sécurité est supervisée et coordonnée par le *Global Safety Leadership Council* (GSLC), les responsables Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement (QHSE) Europe et hors Europe, en collaboration avec la Direction des Opérations groupe. Composé d'un responsable sécurité ou d'un responsable des opérations par région, le GSLC a défini la politique santé-sécurité globale. Ses missions incluent l'harmonisation de la culture, des politiques, des directives et des standards de sécurité au niveau du groupe, dans le but d'atteindre l'objectif de zéro accident avec arrêt de travail. Il est chargé de définir l'orientation stratégique et d'identifier les meilleures pratiques de sécurité.

Une communauté Santé-Sécurité est accessible à tous les collaborateurs et alimentée par les personnes en charge de la sécurité des sites. Un reporting mensuel, effectué au niveau des régions et du groupe, permet à la Direction générale de suivre les indicateurs clés, dont notamment le taux de fréquence et de gravité sur 12 mois glissants, ainsi que la liste des sites sans accident depuis au moins 12 mois.

Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer du suivi des objectifs et pour prévenir, atténuer et remédier les risques d'accidents du travail, ainsi que les sujets liés à la santé et la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs, Bonduelle assure des réunions régulières de suivi des objectifs. Des réunions du GELT et du GSLC intègrent notamment le suivi des indicateurs présentés en section 2.3.1.3, qui font office de dispositif de surveillance de la politique.

La santé et la sécurité figurent aussi à l'ordre du jour des :

- comités de Direction des usines hebdomadaires ;
- rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque région et les Directeurs d'usine, et ;
- réunions trimestrielles entre la Direction générale des régions et les responsables des pays.

Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Outre les cadres réglementaires en vigueur, la politique de santé-sécurité de Bonduelle repose sur :

- les neuf principes généraux de la démarche de prévention :
 - éviter les risques,
 - évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
 - combattre les risques à la source,
 - adapter le travail à l'Homme, en particulier ce qui concerne la conception des postes de travail, le choix des équipements, et les méthodes de travail et de production,
 - tenir compte des évolutions de la technique,
 - remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dangereux,
 - planifier la prévention,
 - prendre des mesures de protection collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelles,
 - donner les instructions appropriées aux travailleurs ;
- un réseau de responsables santé-sécurité dans les différentes régions du groupe pour une coordination et harmonisation des pratiques ;
- la méthode de Dupont de Nemours ;
- une veille réglementaire locale pour assurer la conformité et l'adaptation aux spécificités de chaque pays.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique de santé et sécurité de Bonduelle a été définie de manière collégiale par plusieurs parties prenantes internes dont notamment le GSLC. L'implication du Directeur des opérations a également permis d'assurer l'alignement stratégique et le soutien nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la politique.

Communication de la politique

Les membres du GSLC contribuent à l'accessibilité de la politique via les différents canaux mis à disposition des collaborateurs tels que le drive partagé du GSLC et l'intranet de l'entreprise, ainsi que la Communauté B! Safe, où la politique est publiée.

Politique de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

Objectifs de la politique

Au sein du Groupe Bonduelle, la qualité de vie au travail est considérée comme un élément essentiel afin de favoriser l'engagement, la performance durable et le bien-être de l'ensemble des collaborateurs. C'est donc dans cette optique de créer un environnement de travail inclusif, respectueux et épanouissant, et en alignement avec la mission du groupe de promouvoir une alimentation végétale bénéfique pour l'humain et la planète, qu'une politique de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) a été formalisée. Elle participe à l'opportunité matérielle pour Bonduelle dans le soutien continue à la santé et au bien-être des salariés mais répond aussi à un enjeu non matériel : l'équilibre de vie entre temps de travail et temps personnel et familial.

Les ambitions de cette politique sont les suivantes :

- favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- promouvoir un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable ;
- renforcer le sens et l'utilité du travail au sein de l'entreprise ;
- préserver et promouvoir la santé mentale des collaborateurs ;
- améliorer continuellement le cadre de travail physique et organisationnel ;
- renforcer la communication interne pour favoriser la transparence et l'engagement.

La politique QVCT de Bonduelle repose sur trois axes principaux :

- 1 Équilibre vie professionnelle / vie personnelle : le groupe a notamment mis en place des dispositifs favorisant la flexibilité du temps de travail, le télétravail encadré, et le respect du droit à la déconnexion. Une attention particulière a été maintenue concernant les salariés en situation d'aidance (organisation du temps de travail, congé « proche aidant », don de jours entre collègues...). L'articulation entre l'activité professionnelle et la vie privée fait l'objet d'un sujet d'échange et de partage lors d'un entretien annuel. Enfin Bonduelle offre la possibilité d'aménagement à temps partiel pour les salariés seniors dans certains périmètres ;
- 2 Qualité des relations et du management : le groupe a su développer une culture managériale basée sur l'écoute, la reconnaissance et la responsabilisation, avec des formations dédiées pour les managers. Une sensibilisation régulière des équipes aux risques de harcèlement au travail est aussi effectuée. Elle s'accompagne d'une formation de référents harcèlement et d'une mise en place de dispositifs d'alerte rigoureux ;
- 3 Sens et utilité du travail, changements : cet axe se caractérise par une communication transparente sur la stratégie de l'entreprise, une clarification des rôles et missions, et la valorisation des contributions individuelles et collectives. La vigilance est accentuée sur les transformations pour accompagner chacun dans les transitions et les nouveaux projets. Enfin Bonduelle poursuit le développement de toutes les formes d'écoute et d'expression directe et collective des salariés.

Périmètre de la politique

Cette politique s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle, tous statuts et toutes géographies confondus. Elle constitue un socle de référence pouvant être décliné localement, sans déroger à ses principes fondamentaux.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique est pilotée par la Direction des Ressources Humaines (RH) groupe, en collaboration avec les équipes RH locales. Des référents QVCT sont désignés dans chaque entité pour assurer le suivi et l'adaptation des actions aux contextes locaux.

Procédure de surveillance de la politique

Des mesures d'évaluation interne de l'efficacité de la politique et des indicateurs de suivi ont été définis, tels que :

- le taux de satisfaction des collaborateurs concernant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- le taux de participation aux formations managériales ;
- le taux de satisfaction des collaborateurs concernant la qualité des conditions matérielles de travail ;
- Les résultats des baromètres sur la santé mentale.

Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique s'inscrit dans les principes de la labellisation B Corp, ainsi que des engagements éthiques de Bonduelle, notamment ceux énoncés dans la Charte Éthique. Elle est également alignée avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Lors de son élaboration, l'implication de la DRH groupe et celle des DRH des régions et différents pays où le Groupe Bonduelle est présent ont été essentielles. De plus, les retours des collaborateurs et les référentiels d'évaluation B Corp ont également contribué à sa définition.

Communication de la politique

La politique est communiquée à l'ensemble des collaborateurs via les canaux internes (intranet, réunions d'équipe, supports d'onboarding). Des formations et ateliers sont organisés pour sensibiliser les spécialistes RH et les managers aux enjeux de la QVCT et aux bonnes pratiques à adopter.

Politique de rémunération et avantages sociaux

Objectifs de la politique

La politique de rémunération et avantages sociaux de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une reconnaissance et une rémunération juste, équitable et motivante pour tous les collaborateurs ;
- soutenir la performance durable de l'entreprise ;
- concilier développement de la performance, équité, durabilité et attractivité.

Pour le présent rapport de durabilité, seuls les éléments de la politique en lien avec l'impact positif lié à la protection sociale seront présentés. En effet, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la rémunération et les enjeux liés à la performance durable n'ont pas été considérés comme matériels.

Périmètre de la politique

La politique de rémunération et avantages sociaux s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle, tous statuts et géographies confondus. Elle peut faire l'objet de déclinaisons spécifiques, en lien avec certaines pratiques marché et réglementations locales, sans déroger à ses principes fondamentaux.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique est pilotée par la Direction des Ressources Humaines groupe et les équipes Rémunération et Avantages. Les directions des ressources humaines des régions et des pays prennent le relai au niveau local.

Procédure de surveillance de la politique

Plusieurs indicateurs de suivi servent à mesurer l'efficacité et l'attractivité de la politique de Bonduelle et à identifier les axes d'amélioration :

- compétitivité durable des packages de rémunération par rapport aux évolutions des pratiques marché ;
- taux de couverture santé/prévoyance.

Le Comité Rémunération, instance déléguée du Conseil d'Administration, est consulté pour chaque décision structurante impactant la politique de rémunération et ses processus transverses.

Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Cette politique est alignée avec les principes de la labellisation B Corp, notamment celui sur les avantages sociaux (santé, prévoyance, retraite, parentalité, congés pour motif familial).

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique rémunération et avantages sociaux a été élaborée avec l'implication de la Direction des ressources humaines Groupe, des équipes rémunération et avantages sociaux, ainsi que des directions des ressources humaines des régions et des pays.

Communication de la politique

La politique est diffusée à tous les collaborateurs via les canaux RH (intranet B&Co, supports d'onboarding, réunions d'équipe). Des formations et documents pédagogiques accompagnent sa compréhension (module de formation nommé en interne : « *Let's talk Compensation* »). Les managers sont sensibilisés à leur rôle de relais de cette politique.

SI-2 — Processus de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants

Bonduelle veille à entretenir une culture de l'écoute et de la collaboration au sein du groupe, à travers plusieurs dispositifs de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants.

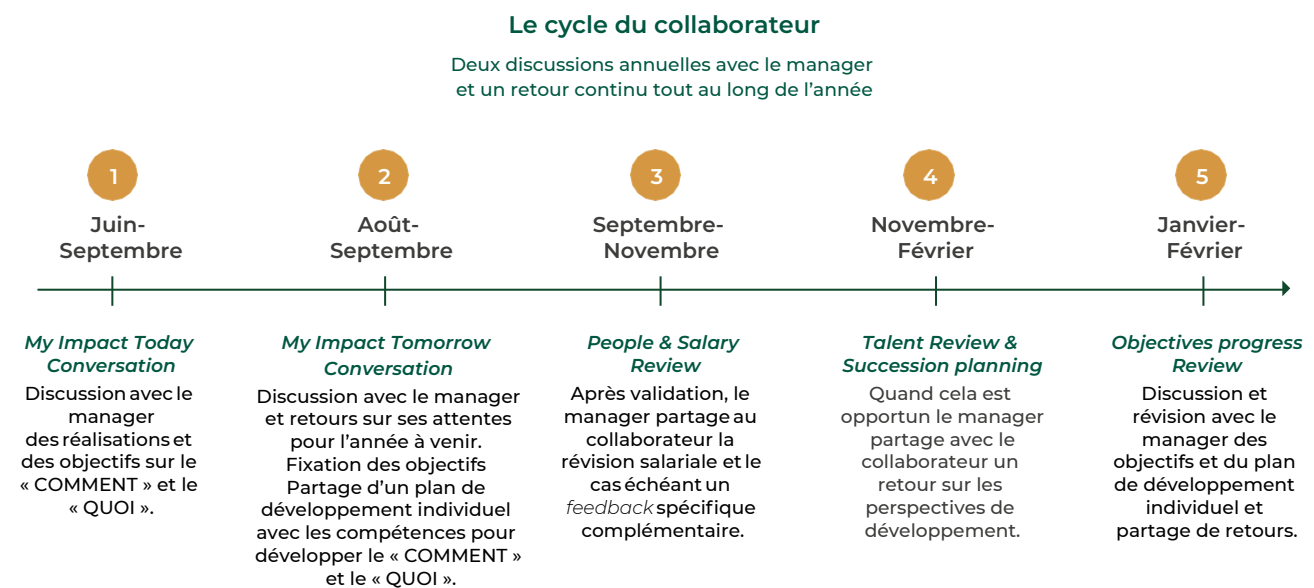
Pour l'ensemble des dispositifs présentés ci-après, Bonduelle et notamment la Direction des ressources humaines veille à leur qualité, à leur efficacité et à la mise en place de plans d'actions si nécessaire. Pour évaluer l'efficacité du dialogue, les équipes RH prennent en compte les indicateurs de climat social (mesurés dans le baromètre interne *Climate*) et la concrétisation des échanges dans des accords d'entreprise sur les thématiques d'actualité.

Favoriser un dialogue de proximité continu

Une communication interne efficace est essentielle pour renforcer le sentiment d'appartenance et l'engagement des collaborateurs. C'est la raison pour laquelle Bonduelle met à disposition plusieurs canaux et outils :

- des canaux internes pour partager des informations au quotidien et valoriser les réussites individuelles et collectives : intranet, newsletters, réunions d'équipe ;
- des points d'information réguliers sur la stratégie et les projets de l'entreprise (bimensuels sur ce qui relève de la stratégie groupe et mensuels pour ce qui relève de l'activité du site) ;
- des canaux dédiés pour recueillir les suggestions et les préoccupations des collaborateurs.

Le dialogue de proximité, souvent au travers du cycle de management du collaborateur, reste le dispositif privilégié pour permettre aux managers d'entendre les expériences vécues des collaborateurs et d'apporter des réponses directes et personnalisées. Le cycle du management du collaborateur, décrit dans le schéma ci-dessous, est un processus continu avec des conversations régulières entre le collaborateur et le manager. Un seul et même cycle est développé pour l'ensemble des régions.



S'agissant du dialogue portant sur la santé et la sécurité, des *Safety Weeks* sont organisées sur les sites, pour partager des bonnes pratiques et faire remonter les points bloquants,

en vue d'y apporter des solutions. Ces *Safety Weeks* donnent ensuite lieu à des plans d'actions, qui visent à prendre en compte les points de vue des collaborateurs.

Climate, l'enquête d'engagement collaborateurs

Depuis 2014, le groupe mène tous les ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Cette enquête nommée *Climate*, est une opportunité privilégiée pour chaque collaborateur de s'exprimer sur toutes les dimensions de son expérience chez Bonduelle, d'exprimer aussi ses attentes et de contribuer aux actions de progrès qui seront décidées. Elle constitue également un précieux réservoir d'informations qui donnent des orientations sur les changements à apporter au groupe.

Des temps dédiés par la gouvernance au partage des informations stratégiques

Tous les trimestres, le Directeur Général du groupe organise des *Business Pulse*, réunions au cours desquelles il partage les avancées du groupe aux top managers. Et une fois par an, la gouvernance leur propose également une session de partage des orientations stratégiques de Bonduelle. Ces temps d'échange sont l'occasion d'impulser de nouvelles directives dans la manière d'exercer les métiers du groupe et d'initier un dialogue avec l'ensemble des collaborateurs, en partant de la gouvernance.

Instances de dialogue avec les représentants des collaborateurs

Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Bonduelle dispose aussi d'un Comité d'Entreprise Européen (CEE), forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Ce comité est chargé de faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, prend en compte la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit à minima deux fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la politique sociale et à la RSE (dont la sécurité au travail).

De plus, conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique qui se réunit trois fois par an. Bonduelle a également doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail (CSSCT), y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSSCT. Le CSSCT se réunit tous les trimestres pour les réunions ordinaires et des réunions extraordinaires peuvent également être organisées de manière ad hoc.

Enfin, le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Certains pays dans lesquels Bonduelle exerce ses activités n'ont pas de dispositif de dialogue social encadré par la loi tel qu'en France. Le dialogue passe alors soit par des *work councils*, soit des instances réunissant tous les représentants du personnel pour échanger sur les points de vue et les intérêts des collaborateurs.

S1-3 — Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux collaborateurs de faire part de leurs préoccupations

La réparation de l'impact négatif matériel qui pourrait toucher les collaborateurs consiste d'abord au respect de la loi où l'incident est survenu. Les *Safety weeks* et les réunions dédiées aux enjeux de santé et de sécurité peuvent également être un moyen de comprendre les causes de l'incident, en vue d'apporter des mesures correctives et de prévention complémentaires à celles existant déjà. Les indicateurs de suivi liés à l'accidentologie présentés dans la section 2.3.1.3, sont un moyen de suivre l'efficacité de ces mesures de réparation.

Outre la voie managériale ou la sollicitation des équipes RH, les collaborateurs peuvent également formuler un signalement sur le dispositif d'alerte de Bonduelle (cf. section 2.6.5). Des affiches dotées d'un QR code menant vers la plateforme d'alerte sont disponibles sur les sites du groupe, facilitant la connaissance de ce dispositif. Une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires et une page dédiée sur le site intranet du groupe sont également mises à disposition. Ce dispositif est accessible aux collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

En outre, la région Bonduelle Americas, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

S1-4 — Actions liées aux collaborateurs de Bonduelle

En introduction à cette section relative aux actions d'ESRS S1, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne sont pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Actions relatives à la santé et la sécurité

Une culture partagée de la sécurité

Toute personne qui travaille pour ou avec le groupe a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental. Pour cela, Bonduelle développe notamment des actions de prévention des éventuels accidents et maladies professionnelles. Ainsi, aucun collaborateur en usine, même un saisonnier, ne peut prendre son poste avant d'avoir été formé à la sécurité sur le site et sur ledit poste. Il reçoit ses équipements de protection individuelle et toutes les consignes de sécurité générales et spécifiques au poste lui sont délivrées. Il peut également suivre des modules complémentaires de formation à l'ergonomie, par exemple.

Bonduelle continue notamment d'utiliser et de promouvoir la méthode STOP – Sécurité au Travail par l'Observation Préventive – pour parvenir à son objectif de 0 accident avec arrêt de travail. Cette méthode, élaborée par Dupont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Chaque site a formé un nombre important de collaborateurs permettant de respecter le principe de la méthode Dupont de Nemours pour atteindre le seuil de 1,5 observation par tranche de 1 000 heures travaillées. Les participants sont formés à des méthodes qui leur donnent toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite transmettre ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Bonduelle est aussi conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. C'est pourquoi le *Global Executive Leadership Team* (GELT), en partenariat avec le *Global Safety Leadership Council* (GSLC), continue d'identifier et d'introduire des mesures visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail. Parmi ces mesures, les sites déploient notamment :

- la proposition de divers bilans de santé (vue, dépistages divers, vaccinations), en partenariat avec la médecine du travail ;
- une newsletter sur la santé au travail ;
- un accompagnement ergonomique au poste de travail ;
- la facilitation des pratiques sportives et de bien-être.

Les sept piliers de la santé et sécurité ont été déployés en 2023-2024 au niveau des top managers et à l'occasion de la conférence annuelle *Safety* :

- 1 *Safety comes first* ;
- 2 *Safety training* ;
- 3 *Safety as a leadership value* ;
- 4 *Measuring safety participation* ;
- 5 *Safety rituals* ;
- 6 *Formalized safety process* ;
- 7 *Safety recognition*.

Ces sept piliers continuent à être enrichis pour être une aide opérationnelle au quotidien.

Grâce à ce travail, Bonduelle dispose aujourd'hui d'une culture santé et sécurité commune, définie et harmonisée.

Pour continuer de faire de la santé-sécurité une culture commune, une journée globale est organisée au niveau du groupe, ainsi que deux temps forts :

- une conférence annuelle pour tous les managers ;
- une semaine de la santé-sécurité (*Safety Week*) où diverses activités, communes ou spécifiques, sont proposées à tous les employés.

Offrir un environnement de travail sain

Parce qu'un environnement de travail sécurisé passe également par une ambiance saine, où chacun se sent respecté, une attention particulière est portée à la sensibilisation des salariés aux risques de harcèlement au travail. En France par exemple, Bonduelle a dans cette optique mis en place l'accord QVT 2023-2027 qui intègre un volet dédié à la prévention et au traitement du harcèlement. Concrètement, cela se traduit par :

- une politique de tolérance zéro envers les agissements sexistes et le harcèlement ;
- le déploiement d'actions de prévention, telles que des campagnes de sensibilisation, notamment pendant la *Safety Week* ;
- la formation de référents harcèlement sur site pour l'accompagnement des collaborateurs au sein d'une cellule dédiée et ;
- la mise en œuvre d'une procédure de traitement en cas d'alerte.

Actions relatives à la qualité de vie et aux conditions de travail

Se soucier de la santé mentale et du bien-être psychologique de chacun

Conscients de l'impact du travail sur la santé mentale, Bonduelle met en place plusieurs actions spécifiques pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer le bien-être au travail chez les collaborateurs.

Tout d'abord, chaque année, une évaluation relative au stress et à la santé mentale est réalisée auprès des collaborateurs. Le groupe organise également des ateliers de gestion du stress et des ateliers de sensibilisation à la santé mentale pour les spécialistes RH.

Des formations à la détection des signes de détresse psychologique ont aussi été menées auprès des managers.

De plus, à l'occasion de la *Safety Week* qui se tient chaque année au niveau du groupe, plusieurs sessions de sensibilisation à la santé mentale sont proposées.

Bonduelle met également à disposition des collaborateurs des psychologues, soit sur site, soit par l'intermédiaire des courtiers et/ou assureurs. Sur le site de Villeneuve d'Ascq, un service d'écoute est aussi accessible via la plateforme TEALE. Il vient compléter une équipe de référents santé mentale et bien-être, formés à la détection des signes de détresse psychologique.

Sur le site d'Irwindale aux États-Unis, une ligne de soutien, *Employee assistance program*, permet enfin d'être accompagné pour faire face à toute problématique personnelle, qu'il s'agisse de santé mentale, physique ou encore de problèmes familiaux, financiers, etc.

En complément des dispositions décrites précédemment, Bonduelle met à disposition de ses salariés, ainsi que de ses parties prenantes externes, une plateforme d'alerte. Celle-ci est décrite en section 2.6.5.

Améliorer le cadre de travail et favoriser l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle

Bonduelle s'engage à offrir un environnement de travail ergonomique, sûr et agréable à tous ces collaborateurs. Cela passe en premier lieu par l'aménagement des espaces de travail, en intégrant des mobiliers ergonomiques notamment, pour favoriser le confort de chacun. Des espaces de détente et de restauration sont également aménagés pour encourager la convivialité sur chaque site.

Pour faciliter l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, Bonduelle veille également à offrir aux collaborateurs des moyens pour une organisation plus souple de leur quotidien. Cela passe notamment par une politique de télétravail, ainsi que des horaires flexibles. Certaines populations ciblées peuvent également bénéficier d'un temps de travail adapté, comme le temps partiel senior déployé sur les sites en France. Ce temps partiel à hauteur de 80 % permet au collaborateur de bénéficier de 90 % de sa rémunération, favorisant ainsi son équilibre, sans pour autant compromettre une baisse significative de revenus.

Développer l'engagement des collaborateurs

Bonduelle est également convaincu du fait que pour être engagés, les collaborateurs doivent se sentir pleinement impliqués dans les projets du groupe. C'est la raison pour laquelle des communications en lien avec la stratégie et l'actualité business sont partagées au niveau local et au niveau du groupe. Outre l'envoi d'informations au travers des outils internes, il peut s'agir notamment de réunions dédiées pour les services supports et de temps consacrés pour les équipes en usine. Les opérateurs ont notamment des temps d'information dédiés, et la vie en usine est rythmée tout au long de l'année par des événements comme le lancement de la campagne agricole, la journée Solidarité, les journées Sécurité, ou encore le partage des résultats trimestriels.

Actions relatives à la rémunération et aux avantages sociaux

Proposer des dispositifs d'avantages sociaux de qualité

Bonduelle porte une attention particulière à la consolidation de ses dispositifs de protection sociale : toutes les filiales et les pays dans lesquels le groupe est présent s'engagent à animer et développer des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble des collaborateurs permanents. Ainsi, tous les salariés permanents sont couverts par une assurance prévoyance en cas de décès à hauteur d'un an de salaire.

Chaque pays définit son ambition en fonction du cadre global du groupe, de la réglementation locale et des pratiques marchés. Les pays sont également incités à conduire en permanence des actions permettant de prévenir les risques les plus importants liés à la santé des salariés du groupe. Cela passe en premier lieu par le maintien d'une bonne couverture de prise en charge des dépenses de santé, tout en maintenant un équilibre durable des régimes assurantiels.

Enfin, des initiatives locales ont également été mises en place, permettant de proposer des solutions facilitantes pour la gestion des budgets personnel et familial des salariés : service d'assistance sociale disponible sur site ou par téléphone, formation à la Gestion Budgétaire Personnelle, introduction aux formes de rémunérations flexibles lorsque la réglementation locale le permet, aides associées à la parentalité, etc.

2.3.1.3 Indicateurs et cibles

SI-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

La définition des cibles ci-dessous s'appuie sur les engagements, politiques et orientations stratégiques du groupe en matière de santé-sécurité, couverture sociale et bien-être des collaborateurs du groupe. Ce travail de cadrage a été mené en lien avec les instances internes concernées,

permettant de faire émerger un ensemble de cibles prioritaires en lien avec les enjeux matériels du groupe.

Les collaborateurs n'ont pas été directement associés à la définition des cibles. Toutefois, leur implication intervient dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs, notamment en matière de santé-sécurité.

Enjeu : Santé et sécurité - **RISQUE**

0

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TF0) chaque année

Lien avec l'enjeu :

Ce taux, qui mesure le nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail, reflète notre engagement à minimiser les risques professionnels et à garantir des conditions de travail sûres sur l'ensemble de nos sites. En ciblant une diminution de ce taux, nous renforçons nos mesures de prévention (formations, audits, équipements de protection), améliorons nos processus de sécurité (analyses des risques, protocoles d'urgence) et favorisons une culture de vigilance collective.

Méthodologie :

La définition des accidents de travail est alignée sur la réglementation locale

Périmètre :

L'ensemble du groupe (salariés, intérimaires et prestataires sur site)

Consultation parties prenantes :

Présentation des résultats aux élus CSSCT tous les trimestres, localement, et tous les ans au niveau groupe

0

Taux de fréquence des accidents de travail sans arrêt (TF1) chaque année

Lien avec l'enjeu :

L'objectif de réduire le Taux de Fréquence des accidents de travail sans arrêt (TF1) s'inscrit pleinement dans notre engagement pour la santé et la sécurité au travail, en ciblant les incidents même mineurs qui, bien que n'entraînant pas d'arrêt, révèlent des risques latents dans nos processus. Ce taux mesure les accidents nécessitant des soins médicaux mais permettant une reprise immédiate du travail, et sa réduction témoigne de notre volonté d'éliminer les dangers à la source avant qu'ils ne s'aggravent. En agissant sur le TF1, nous renforçons notre culture de prévention (sensibilisation, signalement des quasi-accidents, amélioration continue des postes de travail) et optimisons nos protocoles de sécurité (ergonomie, équipements, procédures).

Méthodologie :

Est considéré un accident sans arrêt si la consultation médicale est extérieure au site, et si celle-ci ne requiert pas d'arrêt de travail

Périmètre :

BE (activité Long Life uniquement) et BEEM

Consultation parties prenantes :

Présentation des résultats aux élus CSSCT tous les trimestres, localement, et tous les ans au niveau groupe

	2023/24	2024/25	2024/25
		Périmètre complet	Activités poursuivies
Taux de fréquence AT avec arrêt	6,6	7,4	6,9
Taux de fréquence AT sans arrêt	Non disponible	11,5	Non disponible

BONDUELLE

RAPPORT RSE ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024-2025 107

Enjeu : Bien-être des collaborateurs - OPPORTUNITÉ**75 %****des salariés se déclarent satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle d'ici 2028**

- **Lien avec l'enjeu :**
La mise en place de dispositifs sur la flexibilité du temps de travail et le télétravail permet à Bonduelle de bénéficier d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**
Mise en place d'une enquête « Climate » annuel
- **Périmètre :**
L'ensemble du groupe avec adaptation local selon le cadre légal
- **Consultation parties prenantes :**
Directions des ressources humaines à travers le groupe

75 %**taux d'engagement des collaborateurs dépassé en 2028**

- **Lien avec l'enjeu :**
En développant une culture managériale basée sur l'écoute, la reconnaissance et la responsabilisation, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**
Mise en place d'une enquête « Climate » annuelle
- **Périmètre :**
L'ensemble du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
Directions des ressources humaines à travers le groupe

75 %**des salariés sont satisfaits de la qualité de la communication dans l'entreprise chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**
En renforçant la communication interne sur la stratégie du groupe pour favoriser la transparence et l'engagement des salariés, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**
Mise en place d'une enquête « Climate » annuelle
- **Périmètre :**
L'ensemble du groupe
- **Consultation parties prenantes :**
Directions des ressources humaines à travers le groupe

Enjeu : Bien-être des collaborateurs - OPPORTUNITÉ

100 %

des sites ont mis en place des dispositifs de surveillance et de soutien de la santé mentale des salariés et de la pression ressentie dans le contexte professionnelle d'ici 2028

— Lien avec l'enjeu :

En prévenir les risques psychosociaux et en améliorant le bien-être au travail, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.

— Méthodologie :

Mise en place d'une *Safety Week* annuelle, déploiement de l'enquête de satisfaction du personnel (Climate) pour mesurer leur bien-être au travail, et mise à disposition d'une plateforme d'alertes externe accessible à tous

— Périmètre :

L'ensemble du groupe

— Consultation parties prenantes :

Directions des ressources humaines à travers le groupe

+ de 70 %

de salariés s'estiment satisfaits durablement des conditions matérielles de travail (espace de travail, équipement, espace de repos et restauration...) chaque année

— Lien avec l'enjeu :

En offrant un environnement de travail ergonomique, sûr et agréable, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.

— Méthodologie :

Mise à disposition d'espaces de détente et de restauration adaptés, adaptation de poste de travail et installation de mobiliers ergonomiques, déploiement de l'enquête de satisfaction du personnel (Climate) pour mesurer leur bien-être au travail

— Périmètre :

L'ensemble du groupe

— Consultation parties prenantes :

Directions des ressources humaines à travers le groupe

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
% des salariés se déclarant satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.	66 %	Non disponible	68 %
Taux d'engagement des collaborateurs	70 %	Non disponible	71 %
% des salariés satisfaits de la qualité de la communication dans l'entreprise	52 %	Non disponible	50 %
% des sites ayant mis en place des dispositifs de surveillance et de soutien de la santé mentale des salariés et de la pression ressentie dans le contexte professionnelle	Non disponible	Non disponible	Non disponible
% de salariés s'estimant satisfaits des conditions matérielles de travail	63 %	Non disponible	65 %

L'enquête Climate réalisée sur 2024/25 a été lancée sur l'ensemble des sites du groupe, à l'exception des usines cédées au cours de l'exercice ou en cours de cession.

Cibles et indicateurs en lien avec la politique de rémunération et avantages sociaux

enjeu : protection sociale – **impact positif**

100 %

de nos pays / filiales animent et développent des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents chaque année

— **Lien avec l'enjeu :**
Améliorer nos dispositifs sur la base d'un socle minimum groupe tout en sécurisant l'équilibre économique contribue à apporter une protection équilibrée à l'ensemble de nos employés.

— **Méthodologie :**
Tous les salariés permanents sont couverts par une assurance prévoyance les couvrant à hauteur d'1 an de salaire. Chaque pays est incité à conduire en permanence des actions permettant de prévenir les

plus importants risques Santé, de maintenir une bonne couverture pour la prise en charge des dépenses de santé (tout en maintenant un équilibre durable des régimes assurantiels).

— **Périmètre :**
L'ensemble du groupe

— **Consultation parties prenantes :**
Directions des ressources humaines à travers le groupe

	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
% de nos pays / filiales animant et développant des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents	100 %	100 %

S1-6 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les caractéristiques des salariés de l'entreprise sont communiquées en Équivalent Temps Plein (ETP). Sont exclus du S1-6 les stagiaires français, considérés comme non-salariés du fait de la nature de leur contrat.

Rappel du calcul des ETP = Nombre de jours de présence contractuelle sur la période / Nombre de jours sur la période * taux d'activité

- Exemple 1 : Un collaborateur est présent à temps plein sur toute la période (365 jours / 365 jours) x 100 % = 1 ETP.
- Exemple 2 : Un employé est présent du 3 au 24 décembre à 80 % (22 jours / 365 jours) x 80 % = 0.048 ETP.

ETP	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
TOTAL SALARIÉS	9 524	9 004
Masculin	5 438	5 184
Féminin	4 086	3 820
Autres	NA	NA
Non déclaré	NA	NA

ETP	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
TOTAL SALARIÉS	9524	9004
Allemagne	268	74
Autriche	3	3
Belgique	18	18
Brésil	201	201
Danemark	8	8
Espagne	122	122
France	4123	3797
Hongrie	779	779
Italie	136	136
Kazakhstan	21	21
Pays-Bas	58	58
Pologne	397	397
Portugal	188	188
Roumanie	24	24
Russie	812	812
Tchéquie	23	23
Ukraine	3	3
USA	2340	2340

	2024/25 Périmètre complet						2024/25 Activités poursuivies					
	Total	BA	Champiland	BE	BEEM	BSA	Total	BA	Champiland	BE	BEEM	BSA
Permanent / Temporaire												
Nombre de salariés permanents	8 115	2 340	98	4 701	779	197	7 625	2 340	98	4 211	779	197
Nombre de salariés temporaires	1 409	1	10	1 118	255	26	1 380	1	10	1 088	255	26
Heures non garanties												
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti		NC	NC	NC	NC	NC		NC	NC	NC	NC	NC
Temps de travail												
Nombre de salariés à temps plein	9 195	2 340	106	5 534	1 031	185	8 727	2 340	106	5 065	1 031	185
Nombre de salariés à temps partiel	328	0	2	285	3	39	277	0	2	234	3	39

	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Pourcentage de rotation du personnel - contrats permanents	24,2 %	21,2 %

	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	1 961	1 615

SI-7 — Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l’entreprise

	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Effectif non-salarié assimilé au personnel de l'entreprise : personnes ayant conclu un contrat de prestation avec l'entreprise (« travailleurs indépendants »)	Non disponible	Non disponible
Effectif non-salarié assimilé au personnel de l'entreprise : intérimaires	773	681

L'effectif est exprimé en équivalent temps plein sur l'année, calculé selon le temps de présence contractuel sur l'année et le taux d'activité. Pour les non-salariés France et USA, les ETP sont calculées en rapportant les heures travaillées à des horaires annuels de référence.

SI-11 — Protection sociale

Particulièrement consciente des impacts potentiels des accidents de la vie sur les collaborateurs et leurs familles, l'entreprise a souhaité uniformiser ses garanties prévoyance pour couvrir le risque décès invalidité dans tous les pays avec un socle commun de niveau de couverture. Celle-ci couvre la perte de revenus due à l'un des événements majeurs suivants de la vie : la maladie, chômage à partir du moment où le propre travailleur est au service de l'entreprise, l'accident du travail et l'invalidité acquise, le congé parental et la retraite.

SI-14 — Indicateurs de santé et de sécurité

	2024/25 Périmètre complet			2024/25 Activités poursuivies		
	Salariés	Non-salariés	Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	Salariés	Non-salariés	Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise
Membres de son personnel qui sont couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité (%) - périmètre Europe	100 %	100 %	NC	100 %	100 %	NC
Décès dus à des accidents et maladies professionnels	0	0	NC	0	0	NC
Accidents du travail comptabilisables (avec arrêt)	114	15	NC	102	9	NC
Taux de fréquence des accidents de travail (avec arrêt)	7,1	10,7	NC	6,6	7,3	NC
Cas de maladies professionnelles comptabilisables	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	8 633	285	NC	7094	255	NC

La catégorie non-salarié reprend les intérimaires, sans les stagiaires.

SI-16 - Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Le rapport entre la rémunération de l'employé le mieux rémunéré et la rémunération médiane des employés du groupe est de 45,4.

Méthodologie :

- sont considérés comme éléments de calcul de l'indicateur le salaire annuel de base ainsi que la prime sur objectif atteinte à 100 % ;
- sont exclus du calcul les pays de moins de 50 salariés (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Kazakhstan, Roumanie, Ukraine) ;
- sont partiellement représentés : les États-Unis (1/8 des effectifs représentés), la Russie (2/3 représentés), le Brésil (1/3 représentés) pour des raisons de disponibilités de la donnée ;
- conformément aux ESRS, est exclue du calcul la personne la mieux rémunérée.

SI-17 — Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l’homme

	2024/25 Périmètre complet
Incidents de discrimination signalés	0
Plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (hors incidents de discrimination)	9
Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents de discrimination (y compris harcèlement) et plaintes	0

2.3.2 ESRS S2. Travailleurs de la chaîne de valeur

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Partage de valeur avec les agriculteurs
Impact positif
- Travail forcé / Travail des enfants
Impact négatif

Politiques

- Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
- Politique relative au respect des droits des travailleurs

Actions

- Projet COVALO dans les Hauts-De-France, supporté par « Pour une Agriculture Du Vivant, PADV », pour développer des formations, des outils de mesure innovants et concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs.
- Déployer une procédure d'évaluation des fournisseurs et partenaires commune
- Réaliser des audits physiques chez les fournisseurs et partenaires
- Intégrer une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies¹

Résultats 2024-2025

96,7 %

des producteurs ayant signé la charte Agronomique Bonduelle

Cible → 80 % d'ici 2030

84,2 %

des fournisseurs actifs dans l'ERP ont une note de conformité attribuée

Cible → 100 % d'ici 2026

85,4 %

des contrats des agriculteurs renouvelés

Cible → 90 % chaque année

80,7 %

des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie

Cible → 100 % d'ici 2027

Autres indicateurs

2 191

Producteurs et fournisseurs

212

Collaborateurs agro

112

Expert Agro Terrain

¹ Excepté l'indicateur de la politique agricole et de la politique relative au respect des droits des travailleurs, calculé sur le périmètre complet.

2.3.2.1 Stratégie

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les travailleurs de la chaîne de valeur sont au cœur de la stratégie et du modèle d'affaires de Bonduelle. Afin de prendre en compte les intérêts de ses parties prenantes, Bonduelle met en œuvre une politique de dialogue adaptée, reposant sur des échanges réguliers avec ses partenaires clés, dont la nature et la fréquence varient selon la typologie des fournisseurs et les enjeux identifiés.

En externe, le groupe entretient des relations généralement constructives et coopératives avec ses principaux partenaires commerciaux et sociaux. Les modalités d'échanges sont décrites dans la section 2.1.3.

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts matériels définis ci-après sont directement liés au modèle d'affaires de Bonduelle et façonnent sa stratégie pour améliorer constamment ses relations avec ses parties prenantes, principalement sur l'amont de sa chaîne de valeur. Bonduelle veille également à entretenir des relations durables avec ses parties prenantes sur l'aval de sa chaîne de valeur, étant précisé qu'aucun IRO matériel n'a été identifié à ce jour vis-à-vis de ces dernières. La présente section se focalise donc sur les parties prenantes de l'amont de la chaîne de valeurs.

Les travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être touchés par ces impacts sont les parties prenantes, les fournisseurs – y compris les agriculteurs – auprès desquels Bonduelle s'approvisionne, notamment en matières premières.

L'impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants concerne principalement les travailleurs de fournisseurs identifiés comme à risque sur la base d'une évaluation interne. Cette évaluation repose sur des indices qui agrègent divers indicateurs sociaux-économiques et réglementaires, tel que l'indice ESG,

L'impact positif relatif au partage de la valeur avec les agriculteurs découle principalement d'un dialogue continu avec ces derniers, permettant de recueillir leurs besoins et leurs attentes. De plus, les modes de contractualisation définis facilitent la pérennité économique des agriculteurs, tout en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement pour faire évoluer leurs pratiques.

Au cours de l'analyse de matérialité, et sur la base d'une évaluation interne, les groupes de travailleurs les plus exposés à des risques dans la chaîne de valeur amont (en l'occurrence les travailleurs de l'amont agricole) ont été identifiés comme étant ceux potentiellement concernés par le travail des enfants et/ou le travail forcé, en particulier dans certaines zones géographiques identifiées comme à risque, notamment par des indices internationaux et/ou associations et organismes internationaux (par exemple, la Chine, le Kenya, la Russie, le Brésil) sur ces aspects. Cette problématique fait l'objet d'une attention renforcée dans le cadre des évaluations de risque et des dispositifs de vigilance mis en place par le groupe.

Les impacts négatifs associés à ces risques peuvent avoir les conséquences importantes pour Bonduelle, notamment en matière de réputation, et exposer le groupe à des sanctions civiles et financières, en particulier dans le cadre de ses obligations au titre du devoir de vigilance.

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du BI Pact
Partage de valeur avec les agriculteurs	+	Bonduelle garantit un partage équitable de la valeur en établissant des partenariats à long terme avec les agriculteurs et les fournisseurs, en offrant une rémunération équitable, en soutenant des pratiques durables et en renouvelant les contrats lorsque cela est possible. Le groupe renforce également ses relations avec les agriculteurs et les fournisseurs grâce à un partage équitable de la valeur et à un soutien continu, ainsi qu'à une tarification transparente et à une assistance technique en faveur de la transition.	AM		People — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
Travail forcé / Travail des enfants	-	Bonduelle est opposé au travail des enfants et au travail forcé, mais il existe un risque que cela se produise parmi certains travailleurs de la chaîne de valeur en raison de pratiques illégales, dans des pays où la réglementation est plus faible ou dans des pays où le travail des enfants dans l'agriculture au sein des familles n'est peut-être pas illégal, bien qu'il interfère toujours avec leur éducation. Pour référence, ce risque a été fusionné avec le travail forcé, car il s'agit de deux pratiques auxquelles Bonduelle s'oppose et qu'elle ne tolère pas, mais qui peuvent se produire dans la chaîne de valeur.	AM		People — Politique relative au respect des droits des travailleurs



Impact positif
Impact négatif

Risque
Opportunité



Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

2.3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

S2-1 — Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les enjeux autour des travailleurs de la chaîne de valeur sont traités au travers de deux politiques :

- politique agricole : « Engagés avec Bonduelle »,
- politique relative au respect des droits des travailleurs.

Politique agricole : « Engagés avec Bonduelle »

Objectifs de la politique

Face à la diminution du nombre d'agriculteurs, à l'importance de la sécurité alimentaire et à l'impératif de transformer les modèles de production agroalimentaire, Bonduelle estime essentiel d'établir des relations durables favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tout en assurant la stabilité économique des exploitations.

Pour Bonduelle, un partage équitable de la valeur dans des partenariats de longue durée avec ses agriculteurs et fournisseurs contribue à sa mission d'agir positivement sur son environnement et ses parties prenantes.

Afin de concrétiser cette vision, la politique « Engagés avec Bonduelle » définit des engagements pour maintenir et promouvoir la proximité avec le monde agricole et garantir la pérennité économique de ses producteurs partenaires grâce à des contrats à long terme. Le partage équitable de la valeur passe également par la formation des agriculteurs aux pratiques durables grâce à l'expertise et au soutien technique de nos équipes.

La proximité s'évalue au travers de l'organisation du groupe sur les territoires : les usines sont majoritairement situées au cœur des zones de production et contribuent à maintenir un tissu économique et social local.

Périmètre de la politique

Cette politique groupe vise à être partagée par la grande majorité des agriculteurs partenaires à travers le monde, afin de valoriser largement les métiers de l'agriculture et en assurer la pérennité.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique " Engagés avec Bonduelle " est placée sous la direction de l'équipe agronomie centrale, qui assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel à l'échelle globale. Le directeur du département d'agronomie exerce une supervision afin de garantir l'alignement des initiatives locales avec les orientations et les principes fondamentaux définis au niveau du groupe. Cette approche centralisée vise à assurer une cohérence d'ensemble et l'application uniforme des meilleures pratiques agronomiques au sein des différentes entités.

Parallèlement à cette coordination globale, chaque bassin de production est activement intégré dans le processus de déploiement de la politique. Cette implication locale reconnaît la spécificité des contextes agro-environnementaux et la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités de chaque territoire.

Au sein de chaque bassin, le service agronomique et les experts agricoles sur le terrain favorisent les échanges et les transferts de connaissances et accompagnent techniquement les agriculteurs tout au long des campagnes.

Procédure de surveillance de la politique

Afin de garantir le suivi des objectifs, d'anticiper et de gérer les impacts, les risques et les opportunités, l'entreprise s'appuie sur divers mécanismes de surveillance, parmi lesquels :

- des réunions de suivi organisées régulièrement dans les différentes régions pour évaluer l'état d'avancement des projets ;
- des visites d'experts agro, dont notamment des inspections régulières des parcelles par les équipes de Bonduelle sur le terrain.

Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique agricole du Groupe Bonduelle a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la Politique Agricole Commune (PAC) est l'un des principaux instruments de l'Union européenne pour soutenir l'agriculture durable. La PAC a évolué pour inclure des mesures favorisant la durabilité environnementale, économique et sociale ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) : bien que globaux, les ODD de l'ONU sont intégrés dans les politiques européennes, y compris celles relatives à l'agriculture et au développement rural.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique « Engagés avec Bonduelle », a été élaborée grâce à la collaboration de diverses parties prenantes externes et internes. Les services agronomiques, forts de leur expertise des bassins de production, ont consolidé ses directives. Un groupe de producteurs test a partagé et ajusté les engagements principaux, aboutissant à une finalisation dans un esprit d'engagement mutuel. Le service « Agro Group » a assuré la coordination et la finalisation de cette politique.

Communication de la politique

La politique agricole de Bonduelle est accessible aux parties prenantes intéressées via plusieurs canaux de communication et de diffusion :

- le drive partagé de Bonduelle et l'intranet ;
- le site internet officiel de Bonduelle : cette diffusion externe permet de communiquer les engagements et les orientations de l'entreprise en matière agricole à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

Chaque agriculteur partenaire de Bonduelle qui a signé la charte d'engagement reçoit et conserve une version signée de la politique agronomie. Cela permet de formaliser l'adhésion aux principes et engagements définis dans le document et établir un cadre de collaboration clair et contractuel entre Bonduelle et ses partenaires agricoles.

Ces différents modes de diffusion assurent une large communication de la politique de Bonduelle auprès de ses diverses parties prenantes, reflétant l'importance de cette politique pour l'entreprise et son engagement envers une agriculture durable et responsable.

Politique relative au respect des droits des travailleurs

Objectifs de la politique

Afin de répondre à l'impact négatif potentiel lié au travail forcé et au travail des enfants, et plus largement pour garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs de sa chaîne de valeur, Bonduelle a défini une politique dédiée. Celle-ci a pour objectif de formaliser les engagements du groupe ainsi que les actions mises en place pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs liés aux pratiques de travail non conformes, notamment en matière de travail forcé et de travail d'enfants, aux principes définis par Bonduelle, les lois internationales et locales. Elle vise également à saisir les opportunités pour promouvoir des conditions de travail éthiques, justes et durables. Cette politique s'articule autour de six objectifs prioritaires :

- 1 conformité légale et éthique des affaires : assurer la conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales relatives au travail forcé et au travail des enfants, et promouvoir des pratiques éthiques ;
- 2 élimination totale du travail d'enfants dans la chaîne de valeur : s'assurer qu'aucun enfant n'est employé dans la chaîne de valeur de Bonduelle, conformément aux conventions internationales et lois locales ;
- 3 prévention du travail forcé dans la chaîne de valeur : garantir que toutes les formes de travail forcé, y compris le travail obligatoire, la servitude pour dettes et le trafic d'êtres humains, sont strictement interdites au sein de la chaîne de valeur de Bonduelle ;
- 4 respect des droits des travailleurs : promouvoir et protéger les droits fondamentaux des travailleurs à des conditions de travail équitables et à la liberté d'association dans la chaîne de valeur ;
- 5 transparence et responsabilité : mettre en place des mécanismes de transparence pour rendre compte des efforts déployés par l'entreprise pour éliminer le travail forcé et le travail des enfants, et assurer la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation ;
- 6 amélioration continue : s'engager dans un processus d'amélioration continue pour renforcer les politiques et les pratiques de Bonduelle en matière de travail forcé et travail des enfants.

Périmètre de la politique

La politique relative au respect des droits des travailleurs s'applique à l'ensemble du Groupe Bonduelle, y compris ses filiales directes et indirectes au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Elle engage tous les collaborateurs à respecter les principes et objectifs définis. Les parties prenantes de cette politique sont les fournisseurs, prestataires de service, et plus généralement toute personne privée ou publique ayant une relation d'affaires avec Bonduelle.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique revient à l'équipe juridique *corporate* et *compliance* du groupe. Cette dernière veille à son déploiement effectif et à sa bonne application dans l'ensemble des pays, avec le soutien des directeurs financiers locaux. Chaque équipe concernée participe activement à la mise en œuvre et au respect de cette politique, notamment les collaborateurs impliqués dans la création ou la modification des fournisseurs. Les équipes chargées de créer ou modifier les fournisseurs doivent s'assurer qu'une note spécifique est renseignée dans la fiche de création du fournisseur et, le cas échéant, informer l'équipe juridique *corporate* et *compliance* afin qu'elle puisse effectuer les vérifications appropriées.

Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer du suivi des objectifs définis dans sa politique relative au respect des droits des travailleurs et plus largement, pour veiller au respect des droits de l'Homme, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance dont notamment :

- un refus systématique de la création de la Partie prenante en cas de non-évaluation. Dans ce cas, l'équipe chargée de créer les fournisseurs refuse la création et demande à la personne à l'initiative de la demande de réaliser l'évaluation ;
- une revue annuelle du résultat de l'évaluation des parties prenantes et de l'évolution des risques par l'équipe juridique *corporate* et *compliance*, en lien avec les directions achats et la cellule référentiels ;
- des audits internes réalisés permettant de s'assurer du respect de la politique par l'équipe audit interne et management des risques ;
- un dispositif d'alerte communiqué et accessible à l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes (cf. partie 2.6.5) ;
- des audits physiques chez les parties prenantes identifiées les plus à risque.

Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

La politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- article 17 de loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin II ») et Recommandations de l'Agence française anticorruption ;
- loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance ;
- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail ;
- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- indice de paix globale ;
- indice ESG ;
- Kids rights Index.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur des principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance, en ce compris le respect des normes internationales, notamment en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Pour ce faire, une procédure a été mise en place, impliquant notamment la Direction juridique, le pôle *compliance*, la Direction de l'audit interne et des risques managements et le département RSE et inspirée des recommandations d'autorité telle que l'Agence française anticorruption.

Les parties prenantes externes n'ont pas été sollicitées pour l'élaboration de la politique.

Communication de la politique

Les parties prenantes externes ont connaissance des objectifs de la politique et des principes en matière d'éthique des affaires de Bonduelle, au travers de :

- la Charte Éthique du groupe, qui est notamment accessible à tous via le site internet www.bonduelle.com ;
- des clauses contractuelles types qui énoncent les comportements à proscrire en matière d'éthique des affaires, en ce compris le travail d'enfants et le travail forcé. En cas de non-respect de la clause, Bonduelle se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec la Partie prenante ;
- le plan de vigilance, intégré au Document d'Enregistrement Universel de Bonduelle, publié chaque année sur le site internet www.bonduelle.com.

Les collaborateurs ont accès à la politique :

- via un *drive* partagé au sein de Bonduelle dédié à l'éthique ;
- le portail juridique disponible sur l'intranet ;
- des rappels réguliers faits par le département juridique *corporate* et *compliance*, via l'intranet et/ou des communications ciblées aux personnes concernées.

S2-2 — Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Processus de dialogue avec les agriculteurs

La mise en œuvre et la réussite de la politique « Engagés avec Bonduelle » reposent sur les échanges et le partage des connaissances entre les experts agro terrain et les agriculteurs.

Ces experts agro terrain sont garants des quantités et de la qualité des légumes récoltés pour le groupe. Ils sont présents au quotidien sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, et assurent le suivi cultural.

En tant qu'experts de confiance, ils sont un véritable levier pour déployer les techniques culturales alternatives ou les innovations, essentielles à la mise en œuvre de la transition vers l'agriculture régénératrice.

Le dialogue issu de la politique « Engagés avec Bonduelle » est porté par les acteurs de l'équipe agronomie de Bonduelle :

- Directeur du département d'agronomie ;
- équipe agronomie centrale ;
- Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production.

Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Bonduelle n'échange pas directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur. Toutefois, lors de la contractualisation avec ses fournisseurs, les enjeux liés au travail forcé, au travail des enfants, ainsi que plus largement les thématiques d'éthique des affaires sont abordés. Le groupe intègre à cet effet des clauses contractuelles spécifiques portant sur l'éthique des affaires et notamment les conditions sociales, que les fournisseurs s'engagent à respecter. Par ailleurs, ces engagements sont formalisés via une charte éthique accessible aux fournisseurs. La procédure détaillée ainsi que les responsables en charge de son application sont présentés dans la section suivante.

S2-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Procédures de réparation des autres travailleurs de la chaîne de valeur

En cas de survenance d'un impact négatif matériel, la procédure de réparation peut aller de la mise en place d'actions correctives par le fournisseur, jusqu'à la suspension de la relation commerciale par Bonduelle. La mise à jour de l'évaluation des scores des fournisseurs, décrite ci-dessous, permet de suivre la survenance de l'impact négatif.

Le dispositif d'alerte de Bonduelle présenté dans la section 2.6.5 est également accessible à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

S2-4 — Actions liées aux travailleurs de la chaîne de valeur

En introduction à cette section relative aux actions d'ESRS S2, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne sont pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Actions relatives au partage de la valeur avec les agriculteurs

Bonduelle travaille au quotidien à la sécurisation de ses contrats d'approvisionnements en matières premières, bien que cela ne soit pas réalisé de manière centralisée car la contractualisation est gérée localement au niveau des bassins selon les pratiques et législations.

Dans un objectif plus large que la contractualisation, Bonduelle a adhéré en 2024 au projet COVALO dans les Hauts-De-France, supporté par « Pour une Agriculture Du Vivant, PADV », c'est-à-dire, développer des formations, des outils de mesure innovants et concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs.

Les agriculteurs sont également encouragés à se former à l'agriculture régénératrice, soit par le biais de la Farm Academy, créée en collaboration avec la société de formation Icosystème pour des modules de formation en lien avec l'agriculture régénératrice, soit au travers de formations externes équivalentes.

Actions relatives au respect des droits des travailleurs

Le périmètre des actions relatives au respect des droits des travailleurs couvre l'ensemble du groupe, incluant ses filiales et entités opérationnelles.

Déployer une procédure d'évaluation des fournisseurs et partenaires commune

En lien avec sa politique relative au respect des droits des travailleurs, Bonduelle a mis en place une procédure impliquant notamment la Direction juridique, le pôle compliance, la Direction de l'audit interne et des risques managements et le département RSE et inspirée des recommandations d'autorité telle que l'Agence française anticorruption.

Cette procédure repose sur une évaluation, prenant en compte plusieurs critères, dont notamment :

- le secteur d'activité du fournisseur ou partenaire ;
- le pays d'immatriculation du fournisseur ou partenaire ;
- le pays de facturation du fournisseur ou partenaire ;
- la devise utilisée dans la relation d'affaires ;
- le volume d'affaires réalisé ou estimé avec du fournisseur ou partenaire.

Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, à savoir l'indice global de paix, l'indice de perception de la corruption et l'indice ESG. L'indice ESG prend en compte les sous-indices suivants :

- environnement : ce sous-indice mesure la pollution de l'air et l'impact sur le changement climatique, la biodiversité et la santé des écosystèmes dans chaque pays ;
- droits humains : ce sous-indice, directement rattaché à l'impact négatif matériel d'ESRS S2 est mesuré en fonction du statut de ratification de 18 conventions clés, d'indicateurs de droits sociaux (niveau d'esclavagisme, travail des enfants, éducation, accès au logement, etc.), d'indicateurs de droits civils et politiques (liberté de la presse, droits des minorités, etc.) et d'indicateurs de droits collectifs (niveau de paix, droit à l'autodétermination des peuples, etc.) ;
- santé et sécurité des personnes : ce sous-indice est caractérisé par des indicateurs de santé (espérance de vie, accès à l'eau potable) et des indicateurs de sécurité (sécurité du travail, protection sociale).

En fonction du résultat de l'évaluation, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un risque modéré ou élevé, des recherches complémentaires sont effectuées via un outil donnant accès à diverses informations, notamment d'éventuels faits de travail forcé ou de travail d'enfants.

Une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation le fournisseur ou partenaire.

Lorsque les fournisseurs ou partenaires sont considérés comme à risque élevé, notamment en matière de travail forcé et travail d'enfants, des audits sur place peuvent être opérés, en complément de l'évaluation.

Cette procédure est obligatoire dès l'entrée en relation avec le fournisseur ou partenaire et est incluse dans le formulaire de création fournisseurs. Le score est alors intégré dans le référentiel fournisseurs, via l'ERP (*Enterprise Resource Planning*). Si le collaborateur souhaitant entrer en relation avec un fournisseur ne réalise pas cette évaluation, alors sa demande est automatiquement refusée.

L'évaluation est mise à jour une fois par an, afin d'évaluer le risque dans le temps. En cas de changement de score, il est intégré dans l'ERP à nouveau et des recherches complémentaires peuvent être réalisées.

Cette procédure groupe doit encore être déployée au sein de la région Bonduelle Americas d'ici juin 2026.

Réaliser des audits physiques chez les fournisseurs et partenaires

Afin d'aller plus loin encore dans la réponse à l'impact négatif matériel d'ESRS S2 sur le travail forcé et le travail des enfants, Bonduelle a prévu de cartographier en 2026 les cinq à dix fournisseurs les plus à risque sur ces enjeux. Le résultat de cette cartographie donnera lieu dans un second temps à des audits physiques sur site à partir de 2028.

Intégrer une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires

Bonduelle souhaite que l'ensemble de ses relations commerciales reposent sur un socle éthique commun. C'est la raison pour laquelle le groupe veille à intégrer dans les contrats une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires.

Incidents en matière de travail forcé et travail des enfants

En 2025, aucun incident n'a été remonté au travers des canaux d'alerte ou au moyen d'autres dispositifs.

Vérification de l'efficacité de la politique relative au respect du droit des travailleurs

Revue régulière et contrôles opérationnels : les équipes chargées de créer/modifier les fournisseurs s'assurent que chaque évaluation est correctement réalisée et que les informations disponibles sont complètes et fiables. Des recherches complémentaires sont menées en cas de doute ou de signal identifié, permettant d'ajuster la perception du risque fournisseur par le responsable de la politique.

Analyse annuelle : chaque année, le responsable de la mise en œuvre de la politique procède à une extraction des données afin de s'assurer que l'évaluation a été réalisée pour les fournisseurs. Cette étape est réalisée en collaboration avec les équipes achats et l'équipe chargée de l'ERP. Ensuite, le responsable vérifie l'évolution des évaluations, en tenant compte notamment des changements dans la relation d'affaires. Lorsque des risques sont identifiés, des recherches complémentaires sont menées, pouvant aller jusqu'à des enquêtes confiées à des prestataires externes pour confirmer ou approfondir les constats.

Détection et traitement des alertes : la politique permet d'identifier des situations à risque ou des signaux faibles relatifs au respect des droits des travailleurs. Ces observations sont analysées et peuvent conduire à des mesures correctives, à la non-contractualisation d'un fournisseur ou, dans les cas les plus critiques, à la rupture de la relation commerciale.

Audits ponctuels : des audits sur des échantillons de fournisseurs sont réalisés pour vérifier la cohérence et la fiabilité de la procédure d'évaluation. Ces audits servent également à identifier les points d'amélioration et à renforcer la politique si nécessaire.

Ainsi, le groupe s'assure non seulement que les actions sont mises en œuvre, mais aussi qu'elles produisent l'effet attendu : identifier les risques, les traiter de manière appropriée et améliorer continuellement la qualité de la chaîne de valeur.

2.3.2.3 Indicateurs et cibles

S2-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Cibles et indicateurs définis en lien avec les agriculteurs

Enjeu : Partage de valeur avec les agriculteurs – Impact positif

90 %
des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année

Lien avec l'enjeu :
Le taux de renouvellement des contrats montre la satisfaction des deux parties (Producteurs et Bonduelle) à renouveler leur partenariat et leurs engagements mutuels.

Périmètre :
Tous les producteurs, toutes zones, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

80 %
des producteurs ayant renouvelé la signature de la charte Agronomique

Lien avec l'enjeu :
La signature de la charte Agronomique traduit la volonté mutuelle de s'engager dans la politique de partenariat « Engagés avec Bonduelle » sur le long terme.

Périmètre :
Tous les producteurs, toutes zones, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des producteurs ayant signé la charte Agronomique Bonduelle	98,3 %	96,7 %
% des contrats des agriculteurs renouvelés	88,1 %	85,4 %

Indicateurs suivis dans le cadre de la politique Engagés avec Bonduelle

Certains indicateurs relatifs à la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » sont publiés, bien que non imposés par la CSRD, afin d'assurer la continuité avec les publications antérieures du groupe, de faciliter la compréhension de ses cibles et de répondre aux attentes des interlocuteurs externes.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
Ancienneté de la contractualisation entre le producteur et Bonduelle	11,3	12,7
Nombre d'experts Agro terrain	115	112
Nombre de collaborateurs agro	225	212
Nombre total de producteurs et de fournisseurs en contrat avec Bonduelle	2373	2191
Nombre de producteurs	2087	1958
Nombre de fournisseurs	286	233

Cibles et indicateurs définis en lien avec les autres travailleurs de la chaîne de valeur

Pour éviter les impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et plus largement, de sorte à améliorer de façon continue les relations entre Bonduelle et ses fournisseurs sur des critères de responsabilité, le groupe a défini les cibles suivantes :

enjeu : travail forcé / travail des enfants – impact négatif

100 %
des fournisseurs actifs dans l'ERP ont une note de conformité attribuée d'ici 2026

— **Lien avec l'IRO :**
Les fournisseurs actifs dans le référentiel fournisseur (ERP) ont une note de conformité attribuée et permet à Bonduelle d'avoir une connaissance de ses parties prenantes contractuelles.

— **Méthodologie :**
Évaluation des fournisseurs prenant en compte plusieurs critères, à savoir :

- Le secteur d'activité de la Partie prenante ;

- Le pays d'immatriculation de la Partie prenante ;
- Le pays de facturation de la Partie prenante ;
- La devise utilisée dans la relation d'affaires ;
- Le volume d'affaires réalisé ou estimé avec la Partie prenante.

— **Périmètre :**
L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe, hors Bonduelle Americas (en cours de déploiement).

100 %
des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie d'ici 2027

— **Lien avec l'IRO :**
Les fournisseurs identifiés en risque élevé au moment de la création et/ou le référentiel fournisseur (ERP) font l'objet d'une recherche approfondie et permet à Bonduelle de statuer sur l'impact de ses parties prenantes contractuelles.

— **Méthodologie :**
En cas d'un risque modéré ou élevé, des recherches complémentaires sont effectuées via un outil donnant accès à diverses informations, notamment

d'éventuels faits de travail forcé ou de travail d'enfants réalisés par la Partie prenante. Une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante.

— **Périmètre :**
L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe, hors Bonduelle Americas (en cours de déploiement).

10
fournisseurs les plus à risques : audit physique d'ici 2029 (procédure en cours de mise à jour)

— **Lien avec l'IRO :**
Les audits sur site permettent d'approfondir notre connaissance du fournisseur afin de déterminer le plan d'actions associé à cette partie prenante.

— **Méthodologie :**
Lorsque les Parties prenantes sont considérées

comme à risque élevé, notamment en termes de travail forcé et travail d'enfants, des audits sur place peuvent être opérés, en complément de l'évaluation.

— **Périmètre :**
L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet
% des fournisseurs actifs dans l'ERP ayant une note conformité attribuée	49,2 %	84,2 %
% des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie	79,7 %	80,7 %

2.3.3 ESRS S3. Communautés touchées

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Eau et assainissement
Impact négatif

Actions

- Gestion locale de l'accessibilité à l'eau suivant les réglementations en vigueur avec l'administration et les autorités locales.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies

Résultats 2024-2025

5

contacts ou plaintes auprès des autorités locales liés aux rejets d'eaux usées

Cible → 0 d'ici 2035

2.3.3.1 Stratégie

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Autour de ses sites de production, Bonduelle souhaite entretenir un dialogue régulier avec les communautés touchées, dont les intérêts contribuent à la transformation du modèle du groupe. Les modalités d'échanges sont décrites dans la section 2.1.3.

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

La consommation d'eau sur les sites de Bonduelle, nécessaire aux différents processus de production, pèse sur les ressources locales en eau, et pourrait même entraîner des conflits avec les communautés locales, en matière de priorité d'accès. Par ailleurs, une gestion inadéquate des substances dangereuses telles que les pesticides et les engrais pourrait également contaminer les réserves d'eau, ce qui compromettrait encore davantage l'accès à une eau et une alimentation saine et de qualité au niveau local.

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés touchées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Sous-sujet	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Eau et assainissement	−	La culture de grandes exploitations agricoles dans la chaîne de valeur de Bonduelle et son process de fabrication pourraient peser sur les ressources locales en eau, en donnant la priorité à la production agro-alimentaire, réduisant la disponibilité de l'eau les communautés locales. Une gestion inadéquate des substances polluantes (intrants agricoles et rejet usines) pourraient également contaminer les réserves d'eau, ce qui compromettrait encore davantage l'accès à l'eau potable au niveau local.	AM OP		Pas de politique dédiée

+

−

R

O

Impact positif

Impact négatif

Risque

Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur

(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

Horizon temporel

(Court / Moyen / Long)

2.3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

S3-1 — Politiques relatives aux communautés affectées

Bonduelle suit l'impact négatif lié à la consommation et la qualité de l'eau, via notamment la politique SME présentée dans la section 2.2.3.1 en s'assurant du respect des réglementations locales. Cependant, le groupe n'a pas défini de politique spécifique concernant les communautés affectées.

En effet, l'impact négatif associé à l'eau étant dépendant de spécificités locales, ce dernier est principalement traité par les régions et les pays.

S3-2 — Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

Bonduelle entretient un dialogue local au sujet de la répartition de la ressource en eau de manière ad hoc. Il s'agit d'un dialogue multipartite entre les agences de l'eau et les industriels, qui consiste à prioriser les usages en eau, en particulier lors de périodes de sécheresse.

Les sites industriels du groupe sont autonomes et responsables dans le dialogue avec les parties prenantes. Ils sont directement en échange avec les autorités de tutelle locale. Le groupe peut apporter son support si besoin.

Ainsi les sites français ont fourni à la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) leurs plans d'actions dans le cas de survenance de sécheresse, et ils participent également aux comités locaux d'information. Des copils mensuels regroupant les sites français sont organisés pour échanger des bonnes pratiques et retours d'expérience.

S3-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

Le dialogue multipartite cité dans la section dédiée au dialogue est un premier levier de gestion de l'impact négatif associé à l'eau.

En situation de crise, une cellule dédiée se forme incluant les niveaux de management et d'autorité nécessaires en fonction de la typologie de la crise et au regard du besoin d'investissement.

Par ailleurs, Bonduelle a récemment établi au niveau de ses régions une définition commune de la plainte environnementale ainsi qu'une hiérarchisation des risques et crises liés à l'environnement, qui seront mises en œuvre sur l'année 2025-2026.

S3-4 — Actions liées aux communautés affectées

L'accessibilité à l'eau est gérée de manière locale avec l'administration et les autorités locales. Cet enjeu étant strictement encadré, Bonduelle ne définit pas de plan d'actions spécifique, mais se conforme aux prélèvements autorisés en respectant la réglementation locale en vigueur.

2.3.3.3 Indicateurs et cibles

S3-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Cible en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement de la politique et l'efficacité des actions associées en lien avec les communautés affectées, le groupe s'est fixé la cible :

Enjeu : Eau et assainissement – **impact négatif**

0

contact avec l'administration ou plainte auprès des autorités locales lié aux rejets d'eaux usées d'ici 2035

— **Lien avec l'IRO :**

Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de consommation d'eau de rejets d'eau traitée pour les populations riveraines de nos usines.

— **Périmètre :**

L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe

— **Consultation parties prenantes :**

→ GELT

→ Département RSE

→ Directeurs agro-industriels

	2024/25	2024/25
	Périmètre complet	Activités poursuivies
Contacts ou plaintes auprès des autorités locales liés aux rejets des eaux usées	5	5

BONDUELLE

RAPPORT RSE ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024-2025

123

2.3.4 ESRS S4. Consommateurs et utilisateurs finaux

INFORMATIONS CLÉS

Enjeux matériels

- Accès aux produits et services
Impact positif
- Faciliter l'accès aux produits et services pour une alimentation plus végétale
Opportunité
- Proposition de produit riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à
- une alimentation équilibrée
Impact positif + Opportunité
- Santé et sécurité
Impact négatif + Risque
- Pratiques de commercialisation responsables / Accès à l'information de qualité
Impact positif

Politiques

- Politique Food
- Procédures qualité et sécurité alimentaire

Actions

- Développer de nouvelles gammes végétales
- Optimiser les recettes pour un meilleur Nutri-Score
- Éliminer les additifs controversés
- Faciliter l'adoption quotidienne du végétal
- Faire preuve d'une transparence accrue sur l'origine et la qualité nutritionnelle des produits
- Accompagner les enseignes à inspirer les changements alimentaires
- Déployer des plans de prévention et de surveillance sur les sites
- Des contrôles qualité et un suivi continue de la traçabilité des produits
- Cultiver une forte culture de la sécurité alimentaire au sein des équipes

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Périmètre des activités poursuivies

Résultats 2024-2025

5

rappels produit

Cible → 0 chaque année

98,8 %

des produits évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2017)

Cible → 100 % d'ici 2025

65,9 %

des sites faisant la promotion d'une alimentation plus végétale

Cible → 100 % d'ici 2026

93,5 %

des produits sans additifs controversés

Cible → 100 % d'ici 2030

42 %

des produits à marque Bonduelle affichant l'origine de ses matières premières agricoles en France

Cible → 100 % d'ici 2026

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à accorder de l'importance à une alimentation équilibrée, avec un impact aussi limité que possible sur l'environnement. Le groupe intègre donc à sa stratégie et à son modèle d'affaires ces attentes, tout en répondant à sa mission d'inspirer la transition vers une alimentation plus végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

C'est pourquoi Bonduelle s'engage pour une alimentation plus durable, accessible au plus grand nombre et transparente vis-à-vis de ses consommateurs. Cela passe par la promotion d'un régime flexitarien, c'est-à-dire qui intègre une augmentation de la consommation de légumes, légumineuses et céréales complètes et une diminution de la consommation de viande. Le Nutri-Score est un outil qui permet d'orienter les consommateurs vers des choix plus favorables à une alimentation équilibrée. Il reflète ainsi la qualité nutritionnelle de la majorité des produits du portefeuille Bonduelle.

2.3.4.1 Stratégie

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Parce qu'ils sont une partie prenante essentielle à la transition alimentaire de Bonduelle, les consommateurs finaux sont régulièrement sollicités par le groupe. Les instances de dialogue permettant de recueillir les intérêts et points de vue des consommateurs sont présentés dans la section 2.3.4.2.

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IRO) décrits ci-après sont liés à la stratégie et au modèle d'affaires de Bonduelle et contribuent à son adaptation pour atténuer les impacts négatifs et les risques et maximiser les impacts positifs et les opportunités.

Tous les consommateurs de Bonduelle sont susceptibles d'être touchés par ces IRO. Sur le volet nutrition, l'accessibilité étant au cœur des priorités de Bonduelle, le groupe souhaite que l'ensemble des consommateurs soit inclus. S'agissant du volet qualité, la sécurité alimentaire étant un sujet de préoccupation quotidien, l'ensemble des

Autre élément incontournable pour garantir aux consommateurs des aliments préservant leur santé et leur sécurité, Bonduelle a développé une série d'engagements et d'actions autour des thématiques de la sécurité alimentaire et de la qualité de ses produits. Bien que ces ambitions ne fassent pas l'objet d'une politique à part entière, elles font l'objet de plans d'actions spécifiques suivis au niveau de chaque pays et régions présentés dans la section 2.3.4.2.

Le présent chapitre couvre ainsi deux piliers principaux :

- la nutrition, au travers de la politique Food de Bonduelle, de laquelle découlent des actions et des cibles ;
- la qualité, au travers d'une série d'engagements et d'actions, non formalisés par une politique, mais qui reprennent les attendus du S4 de la CSRD, en s'appuyant sur des processus déjà existant chez Bonduelle.

consommateurs est également intégré. Le groupe n'a donc pas identifié de catégorie de consommateur plus vulnérable ou plus sensible qu'un autre mais veille à ce que chacun d'entre eux puisse se sentir écouté, de sorte à trouver des produits répondant à ses attentes et besoins.

L'impact négatif lié à la santé et la sécurité des consommateurs est lié à des incidents ponctuels pouvant survenir sur la chaîne de production. Cet impact peut conduire au risque juridique et de réputation tel que décrit plus haut.

Ces impacts positifs s'inscrivent dans l'ambition de Bonduelle de démocratiser l'alimentation végétale, en combinant diversité de l'offre et démarches commerciales inclusives, au service d'une alimentation plus durable et équilibrée. La transparence apportée aux informations nutritionnelles et à l'origine des produits participe quant à elle à faciliter un choix éclairé par les consommateurs. Ces impacts positifs sont à l'origine des opportunités de marché telles que décrites plus haut. Selon les marchés et les régions, ces opportunités peuvent varier selon la stratégie adoptée par Bonduelle : il peut s'agir de développer la marque Bonduelle aux États-Unis par exemple, ou bien de développer des innovations spécifiques aux besoins des consommateurs d'une région.

Enjeux	Type d'IRO	Description des IRO	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques du B! Pact
Accès aux produits et services	+	Bonduelle abaisse les barrières à l'accès à ses produits de base grâce à des prix stratégiques et à un marketing inclusif, faisant ainsi la promotion d'habitudes alimentaires équilibrées à base de végétaux et le flexitarisme pour tous. En maintenant les produits de base à des prix compétitifs, Bonduelle garantit ainsi un accès plus large à une alimentation équilibrée pour divers groupes de consommateurs.	AV	■■■	Food — Politique Food
Faciliter l'accès aux produits et services pour une alimentation plus végétale	O	Bonduelle peut gagner des parts de marché et des ventes significatives en veillant à ce que ses produits soient disponibles et abordables pour un large éventail de personnes au sein de la société.	AV	■■■	
Proposition de produit riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée	+	Bonduelle encourage, à travers son offre, des choix alimentaires plus favorables à une alimentation équilibrée et plus respectueuse de l'environnement. Les produits sont conçus pour s'inscrire dans une démarche nutritionnelle et environnementale responsable. Pour y parvenir, Bonduelle s'est fixé plusieurs objectifs : obtenir un Nutri-Score de A ou B sur les produits, encourager les régimes alimentaires flexitariens parmi les consommateurs et élargir la gamme de produits exempts de pesticides.	AV	■■■	Food — Politique Food
	O	Bonduelle pourrait gagner des parts de marché significatives en répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation plus durable et plus favorable à l'équilibre nutritionnel.	AV	■■■	
Santé et sécurité	-	Bonduelle pourrait avoir un impact sur la santé de ses clients en cas de problèmes liés à la sécurité ou à la conformité des produits, tels que la contamination par des bactéries ou des ingrédients dangereux, qui sont peu fréquents mais continuent à se produire dans l'industrie alimentaire.	AV	■■■	Food — Procédures qualité et sécurité alimentaire
	R	Les produits dangereux peuvent entraîner des blessures, voire la mort de consommateurs, et donc des poursuites judiciaires, avec une atteinte importante à la réputation qui peut être durable. Les rappels de produits peuvent représenter une dépense importante, même si les consommateurs ne subissent pas de dommages significatifs.	OP AV	■■■	
Pratiques de commercialisation responsables Accès à l'information de qualité	+	Bonduelle s'engage à fournir des informations transparentes et fiables sur les propriétés nutritionnelles et l'origine de ses produits, afin d'accompagner les consommateurs vers des choix alimentaires plus responsables et favorables à l'équilibre nutritionnel. Cette démarche peut servir de référence à d'autres entreprises du secteur.	AV	■■■	Food — Politique Food



Impact positif
Impact négatif
Risque
Opportunité



Position dans la chaîne de valeur
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)
Horizon temporel
(Court / Moyen / Long)

2.3.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

S4-1 — Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Les enjeux autour de nos consommateurs et utilisateurs finaux sont traités au travers de deux engagements :

- politique *Food* ;
- engagements et procédures qualité.

Politique *Food*

Objectifs de la politique

La politique *Food* du Groupe Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants pour l'ensemble de ses consommateurs finaux :

- faciliter l'accès aux produits et services pour une alimentation plus végétale :
 - réduire les barrières à l'accès aux produits végétaux grâce à une tarification adaptée et un marketing inclusif,
 - maintenir des produits de base à des prix compétitifs pour le marché, permettant un accès élargi à une alimentation équilibrée et durable,
 - développer des promotions avec les distributeurs et les acteurs de la restauration pour rendre l'offre végétale plus accessible à tous ;
- développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens :
 - viser des produits notés A ou B au Nutri-Score,
 - étendre la gamme de produits sans additifs controversés pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de naturalité et de santé,
 - Encourager un régime flexitarien avec plus de légumes, légumineuses et céréales complètes ;
- garantir des pratiques marketing responsables et l'accès à une information transparente :
 - assurer une communication claire et transparente sur la composition nutritionnelle et l'origine des produits pour guider les consommateurs vers des choix éclairés,
 - établir des standards élevés en matière de marketing responsable pour favoriser une transition alimentaire bénéfique à la fois pour la santé et pour l'environnement. La politique de marketing responsable de Bonduelle repose sur le *Framework for Responsible Food and Beverage Marketing Communications* élaboré par la Chambre de commerce internationale (ICC), reconnu dans le cadre de la labellisation B Corp du groupe,
 - mettre en place des actions pédagogiques pour sensibiliser les consommateurs aux bienfaits d'une alimentation plus végétale (plus de détails dans la section 2.3.4.2) :
 - en interne, avec le déploiement d'outils de sensibilisation appelés « Culture *Food* »,
 - auprès des chefs de Bonduelle, à travers une formation Greenology réalisée par les équipes *Food Service*,
 - auprès des parties prenantes journalistes, financiers, institutionnels, et auprès des organismes interprofessionnels, avec une campagne de communication autour des Idées reçues sur l'alimentation végétale,

- auprès des partenaires de la Fondation Louis Bonduelle, avec les contenus de vulgarisation scientifique développés sur le site. Mais aussi avec des actions de sensibilisation de la cadre du mécénat de la Fondation avec la Coupe du Monde du Potager dans des écoles, concours visant à reconnecter à la terre et au vivant, découvrir l'univers du végétal jusque dans les assiettes et ainsi transformer les comportements vers une alimentation plus équilibrée et plus durable. La Fondation Louis Bonduelle a aussi développé un outil de scoring de l'alimentation afin de sensibiliser ses partenaires à une alimentation plus végétale : le « popotoscore ».

Cette politique, en plus de répondre aux impacts et risques matériels identifiés, pourrait participer aux opportunités financières suivantes :

- accroître la part de marché en s'adressant à un large éventail de consommateurs recherchant des alternatives végétales abordables ;
- capter une part croissante de consommateurs sensibles aux enjeux nutritionnels et environnementaux, renforçant ainsi la position de Bonduelle sur le marché ;
- renforcer la confiance des consommateurs et asseoir Bonduelle comme une référence en matière de transparence et de responsabilité alimentaire.

Périmètre de la politique

La politique *Food* couvre l'ensemble du groupe, pour les produits à marque.

Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le déploiement de la politique est pilotée par la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact. Sa fonction lui permet aussi d'être en charge de la stratégie RSE de Bonduelle, un poste assurant le lien entre le groupe et les consommateurs de façon permanente et continue.

La politique *Food* est aussi assurée plus largement par les équipes concernées par le *Food Board* combinant les équipes du Département RSE et les Directions marketing. Cette instance permet d'orienter la vision du groupe au niveau des thématiques food et produits.

Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer de la mise en œuvre de la politique et du suivi des objectifs définis et pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités, le groupe a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance et de transparence dont notamment :

- la publication annuelle d'un rapport RSE (aujourd'hui rapport de durabilité) détaillant les progrès et les axes d'amélioration ;
- la mise en place d'un comité interne de pilotage et de gouvernance. Ce *Food Board* est en charge du suivi des engagements et de l'adaptation de la politique si nécessaire.
- Des réunions bimensuelles sont organisées pour évaluer les progrès et ajuster les actions en fonction des résultats et des évolutions du marché. Pour faciliter des décisions éclairées et pour garantir la mise en œuvre des actions autour de la *Food Culture*, les équipes bénéficient également d'un dispositif de formation continue sur les enjeux de durabilité et de nutrition.

Ces dispositifs permettent à Bonduelle de suivre de manière rigoureuse la mise en œuvre de cette politique d'inspiration et d'accès à une alimentation plus végétale, tout en s'assurant de son efficacité et de son impact positif sur la santé des consommateurs et l'environnement.

Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Cette politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

Origine et cadre de référence	Détail des référentiels
Recommandations scientifiques externes et internes	— Nutri-Score : algorithme de 2017 mis à jour officiellement en France en 2025 — PNNS : Programme National Nutrition Santé 2019-2023 en France — DGA : Dietary Guidelines for Americans aux US — EAT-Lancet : rapport de synthèse de la commission EAT-Lancet sur l'assiette planétaire — Visa Santé : repères nutritionnels internes intégrant le nouvel algorithme du Nutri-Score et d'autres critères comme le sucre ajouté ou les acides gras transformés.
Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies	— ODD 2 : Faim « Zéro » : en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée et abordable. — ODD 3 : Bonne santé et bien-être : en proposant des produits nutritionnellement équilibrés. — ODD 12 : Consommation et production responsables : en réduisant l'impact environnemental de la production et en favorisant des pratiques durables. — ODD 13 : Action pour le climat : en réduisant l'empreinte écologique des produits et en promouvant des régimes alimentaires plus végétaux.

Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Pour définir la politique, plusieurs parties prenantes ont été impliquées dont notamment le marketing groupe et BU, le département RSE, au moyen de consultations et de réunions dédiées :

- le *Food Board* : composée des directeurs marketing de chaque région, du département RSE et du directeur de la R&D, cette entité permet la validation des orientations stratégiques du groupe en matière de nutrition/santé et de sensibilisation alimentaire. Le *Food Board* a validé la politique *Food* du groupe ;
- les services marketing régionaux : ils ont permis de lister les actions concrètes menées dans le cadre de cette politique ;
- les ambassadeurs I&D (et/ou qualité) par région : ils se retrouvent deux fois par mois afin de proposer au *Food Board* les évolutions nécessaires sur les recettes de nos produits (prenant en compte les enjeux des consommateurs aujourd'hui : Nutri-Score, l'ultra transformation, etc.).

Communication de la politique

Les parties prenantes internes intéressées peuvent retrouver la politique sur un drive partagé au sein de Bonduelle.

Engagements et procédures qualité

La qualité est un enjeu fondamental chez Bonduelle pour préserver la santé et la sécurité des consommateurs. Si elle ne fait pas l'objet d'une politique formalisée au sens de la CSRD, elle s'articule autour de plusieurs engagements et procédures communs ou spécifiques aux filiales du groupe, et qui répondent à plusieurs points de données de l'ESRS S4.

C'est dans cette vision que des responsables *Food Safety* sont nommés à la maille pays ou par *business unit* locales afin de veiller à la bonne application de ces engagements. Ils participent à garantir la qualité des produits de façon continue et engagent des initiatives pour répondre à l'enjeu majeur de préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des consommateurs. Via le *Food Safety Network*, ces responsables locaux entretiennent une coordination plus globale au niveau groupe sur des sujets allant de la sécurité alimentaire à la garantie de la qualité des produits.

S4-2 — Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

Politique Food

Pour recueillir les points de vue des consommateurs et de leurs représentants et faire évoluer ses offres en adéquation avec ces points de vue, Bonduelle entretient plusieurs dispositifs de dialogue :

- des études consommateurs ponctuelles par géographie, permettant de mieux connaître les profils et attentes des consommateurs ;
- des études consommateurs lors du développement d'un nouveau produit ;
- une étude globale *Where To Play* permettant de catégoriser les différents moments de consommation des consommateurs ;
- une étude sur l'intérêt et la compréhension des consommateurs des différentes allégations sur les emballages au niveau global ;
- une étude longitudinale sur deux ans avec l'Observatoire du flexitarisme, étudiant l'évolution du comportement des consommateurs au cours de leur transition alimentaire, afin de mieux répondre à leurs besoins en termes d'offres produits ;
- un dialogue continu avec les consommateurs, via des services consommateurs permettant d'adapter les produits du portefeuille en cas de réclamations ou demandes récurrentes ;
- une collaboration avec les ONG, partenaires industriels et autorités pour adapter et renforcer les engagements en matière de recettes, nutrition/santé, etc. ;
- une collaboration avec des organisations européennes pour anticiper les réglementations ou approfondir la compréhension des lois propres à chaque pays. Parmi ces organisations, avec lesquelles Bonduelle s'entretient à minima une fois par an, PROFEL a été un contact privilégié sur les thématiques liées à la *Food Safety*. Il appartient au responsable qualité au niveau pays ou à la maille région d'entretenir les dialogues avec ce type d'organisation ;

- une veille active sur les sujets liés à ses consommateurs ainsi qu'aux tendances du marché tant bien scientifique que légale. Cette veille lui permet d'anticiper les futures exigences et de s'adapter rapidement et efficacement aux changements tels que par exemple l'adoption du Nutri-Score qui a pu être faite avec plus de facilité chez Bonduelle.

Ces interactions se tiennent de manière ad hoc, selon les priorités de Bonduelle et celles de ses parties prenantes, en fonction également de plusieurs éléments de contexte, qu'ils soient réglementaires ou conjoncturels.

À terme, une nouvelle fonction de marketing global responsable de la stratégie marketing, incluant les dialogues avec les parties prenantes, va être créée. Celle-ci consistera à mieux connaître le consommateur, au moyen d'instances de dialogue dédiées, de sorte que les innovations proposées répondent à ses besoins. Elle assurera aussi le pilotage des mesures d'efficacité du dialogue.

Engagements et procédures qualité

Le processus de dialogue se traduit par la mise à disposition d'un canal de communication décrit ci-après en S4-3. Les Responsables Qualité de chaque région s'assurent du suivi de ces échanges par leurs équipes opérationnelles.

S4-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Partout où le groupe est implanté, les consommateurs et utilisateurs finaux peuvent faire part de leurs commentaires à travers les canaux suivants :

- le site Internet de Bonduelle ;
- une ligne téléphonique dédiée (service consommateur) ;
- une adresse postale ;
- une adresse email ;
- les réseaux sociaux de Bonduelle.

L'ensemble des remontées fait l'objet d'un suivi continu par les services commerciaux.

Pour suivre efficacement les interactions entre Bonduelle et les consommateurs, un outil CRM retrace leur historique et classe les plaintes selon leur gravité, le risque et les conséquences engendrées sur la santé du consommateur.

Chaque plainte fait ensuite l'objet d'une *Root Cause Analysis* (RCA), qui vise à identifier les causes de l'incident. Le responsable qualité adresse et suit un plan d'action correctif et préventif pour garantir que cet incident ne sera pas amené à se reproduire. Un suivi mensuel des plaintes est assuré au niveau du pays ou de la région intégrant une analyse des causes et des récurrences, de sorte à déployer des actions correctives à intégrer dans le planning et le budget annuel.

Dans le cas d'incidents critiques, Bonduelle peut également procéder à un rappel de produit, pour identifier les causes de l'accident et prémunir également les consommateurs. Avec l'accord du département financier, une compensation financière peut également être octroyée au consommateur lésé. Enfin, dans le cas où l'origine d'un incident sanitaire serait identifiée chez un fournisseur ou partenaire de Bonduelle, le groupe pourrait aller jusqu'à la rupture du contrat.

S4-4 — Actions liées aux consommateurs

En introduction à cette section relative aux actions d'ESRS S4, le groupe précise que pour ce premier rapport de durabilité, les informations relatives aux ressources allouées aux actions déployées ne sont pas publiées. Les données seront disponibles dans un délai raisonnable au regard des ressources à mobiliser, et en lien avec les évolutions de la réglementation.

Actions en lien avec la politique Food

Développer de nouvelles gammes végétales

Convaincu que l'avenir de l'alimentation passe par plus de végétal dans l'assiette, Bonduelle accélère le développement de produits adaptés à un mode de vie flexitarien. L'ambition est double : proposer davantage de recettes riches en légumes, légumineuses et céréales, et encourager une transition alimentaire plus durable, accessible à tous. Une transition alimentaire rendue concrète par plusieurs innovations produits telles des lunch bowls, des salades snacking, des préparations à base de légumes secs ou de légumineuses — autant de formats pensés pour conjuguer praticité, plaisir et bénéfices nutritionnels.

Les équipes R&D, nutrition, CSR food et innovation, ainsi que les régions, entendent accompagner en profondeur l'évolution des modes de consommation, en plaçant le végétal au cœur de l'assiette à travers la diversité des offres et l'accessibilité des produits Bonduelle.

Optimiser les recettes pour un meilleur Nutri-Score

Bonduelle poursuit activement son engagement en faveur d'une amélioration continue du profil nutritionnel de ses produits à marque. Cela se traduit notamment par le lancement de nouvelles recettes répondant aux critères d'un Nutri-Score A ou B, mais également par une démarche systématique d'actualisation des produits existants. Il s'agit principalement de réduire les teneurs en sel, en sucre et en matières grasses, tout en maintenant les qualités gustatives attendues par les consommateurs.

Pour aller plus loin, et toujours dans une démarche d'améliorer continuellement ses recettes, le département nutrition du groupe, a élaboré VISA SANTÉ, un référentiel interne qui intègre les critères nutritionnels du Nutri-Score.

D'autres actions pourront être définies pour se calquer sur la nouvelle version du Nutri-Score.

Ces initiatives qui concernent l'ensemble des produits à marque du groupe intègrent les parties prenantes des pôles nutrition, marketing et qualité. Elles reflètent l'implication de Bonduelle dans la promotion d'une meilleure santé publique grâce à une alimentation de meilleure qualité.

Éliminer les additifs controversés

Cette initiative va bien au-delà du simple respect des réglementations en vigueur, et traduit une volonté profonde d'accompagner la transition alimentaire en phase avec les attentes croissantes des consommateurs en matière de naturalité et de transparence.

En 2023, le groupe a franchi une étape décisive en harmonisant sa définition des additifs controversés. Cette révision s'est appuyée sur une triple base de référence :

- le Règlement européen sur les additifs alimentaires ;
- les textes du CODEX Alimentarius, publiés par la FAO et l'OMS ;
- ainsi qu'une bibliographie scientifique complémentaire, intégrant à la fois les expertises indépendantes et les signaux issus des attentes consommateurs.

À partir de cette analyse, Bonduelle a établi une classification interne structurée en deux catégories :

- les additifs verts, qui sont couramment employés. Sans sujet de controverse, ils sont à limiter et leur usage pourrait être interdit par les régions si les réglementations locales ou les attentes des consommateurs locaux le requièrent ;
- les additifs rouges, identifiés comme controversés, sont quant à eux bannis de toutes nouvelles recettes depuis plusieurs années.

Cette grille de lecture est revue régulièrement pour rester à jour des évolutions scientifiques et réglementaires. Elle s'accompagne d'une feuille de route annuelle, qui guide le travail progressif des recettes existantes, gamme par gamme jusqu'à 2030.

Ces étapes de classification et d'analyse ont nécessité un investissement en R&D ainsi qu'en I&D dans les régions où Bonduelle est présent et ont pris en compte l'implication d'acteurs tels que des experts du sujet ainsi que des fournisseurs.

À travers cette démarche exigeante et structurée, Bonduelle réaffirme sa volonté de proposer une alimentation plus équilibrée, plus transparente, et toujours plus proche des attentes sociétales.

Faciliter l'adoption quotidienne du végétal

L'accessibilité de nos produits est au cœur de notre modèle d'affaires du fait de la nature même de nos produits, les légumes en conserve étant accessibles financièrement. Bonduelle s'engage à rendre l'alimentation végétale plus facile à adopter au quotidien, pour le plus grand nombre. Cela passe par le développement de formats pratiques, de produits prêts à l'emploi, faciles à préparer, et disponibles dans une large diversité de points de vente. Nous agissons également pour lever les freins à la consommation végétale, en accompagnant les consommateurs avec des solutions concrètes : inspiration culinaire adaptée aux modes de consommations actuels. En agissant sur ces leviers, Bonduelle contribue à rendre l'alimentation végétale plus accessible, quel que soit le niveau de moyens, de temps, de compétences ou de connaissances alimentaires des consommateurs.

Faire preuve d'une transparence accrue sur l'origine et la qualité nutritionnelle des produits

Fidèle à ses engagements en faveur d'une alimentation plus équilibrée et plus transparente, Bonduelle place la transparence de l'information au cœur de sa stratégie, notamment via n affichage sur les produits.

C'est la raison pour laquelle Bonduelle poursuit l'affichage volontaire du logo Nutri-Score sur ses emballages. Conçu par l'agence nationale Santé publique France, ce logo informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs allant du vert au rouge, et de 5 lettres allant de A à E. Depuis son lancement en France en 2017, plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

L'étiquetage Nutri-Score est aujourd'hui déployé sur les produits Cassegrain® et Bonduelle® dans une dizaine de pays européens. Dans les pays où le Nutri-Score n'est pas connu du consommateur, le Nutri-Score n'est pas affiché sur les produits mais Bonduelle utilise ce référentiel en interne et veille à ce que ses produits atteignent, dans la mesure du possible, un score A ou B.

En parallèle, Bonduelle s'engage à renforcer la transparence sur l'origine des produits, dans le cadre de l'initiative française Origin'Info. La charte et le logo Origin'Info ont vu le jour en mai 2024 et Bonduelle a fait partie des premières entreprises à annoncer leur engagement dans cette

démarche volontaire. Origin'Info. Elle vise à informer les consommateurs sur l'origine des principales matières premières agricoles entrant dans la composition des produits alimentaires. Bonduelle a choisi de partager cette information au travers d'un QR code qui renvoie vers la fiche du produit en ligne sur [bonduelle.fr](https://www.bonduelle.fr). Cette modalité de partage de l'information permet des mises à jour régulières tout en réduisant les destructions d'emballages et le gaspillage associés.

À travers ces actions, Bonduelle affirme sa volonté de promouvoir un marketing responsable, fondé sur la confiance, l'éducation nutritionnelle et le respect des attentes des consommateurs.

Former et sensibiliser les consommateurs et les collaborateurs à la transition alimentaire

Pour accompagner en profondeur l'évolution des comportements alimentaires, Bonduelle s'engage activement à promouvoir le flexitarisme et à faire du végétal une source de plaisir, de créativité et d'inspiration. Cette mission passe par une stratégie d'éducation et de sensibilisation à grande échelle, tant en externe qu'en interne.

Lancée à l'échelle européenne, la plateforme Veggie Content propose ainsi depuis 2018 des contenus inspirants dédiés à la transition alimentaire. Déclinée dans chaque pays — sous les noms Légumiz en France, Veggie Passion en Italie ou encore Gemüse4me en Allemagne —, elle met en lumière toute la richesse et la modernité des légumes à travers plus de 400 publications. Ces contenus, diffusés sur les sites Internet et réseaux sociaux du groupe, s'organisent autour de trois axes :

- *Cook*, qui propose des recettes illustrées, en photos ou en vidéos, pour redonner envie de cuisiner les légumes au quotidien ;
- *Cultivate*, qui décrypte les modes de culture, les pratiques agricoles durables et les enjeux de biodiversité ;
- *Explore*, qui fait découvrir les tendances alimentaires d'ici et d'ailleurs, du flexitarisme au végétarisme, en passant par la consommation locale et de saison. L'impact de cette stratégie de contenu est régulièrement évalué afin d'en mesurer la pertinence et l'efficacité.

En parallèle, Bonduelle développe des outils pédagogiques destinés à sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes. En interne, des présentations pour les nouveaux collaborateurs, quiz, ateliers culinaires ou encore des recettes emblématiques sont mis à disposition pour faire vivre cette « *Culture Food* » dans tous les sites du groupe.

La Fondation Louis Bonduelle joue également un rôle majeur dans la diffusion de cette culture alimentaire. Plusieurs contenus de vulgarisation scientifique, en lien avec le végétal et la santé, sont notamment proposés sur son site Internet et à travers ses newsletters internes et externes. Son application Popotoscore, développée en partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille, aide le grand public à composer des assiettes plus équilibrées et plus durables. La Fondation soutient également des initiatives éducatives d'envergure, comme la Coupe du Monde du Potager dans les écoles, en partenariat avec l'association Landestini, afin de reconnecter les plus jeunes à la nature et à l'alimentation.

Enfin, Bonduelle s'adresse aussi aux professionnels de la restauration à travers le programme Greenology®, qui depuis 2019 accompagne les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances veggie, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels intéressés peuvent également assister à des masterclass Greenology® en présentiel avec les conseillers culinaires de Bonduelle.

Déjà déployé dans plusieurs pays d'Europe aujourd'hui, ce programme sera amené à grandir et à se déployer progressivement dans l'ensemble des géographies où Bonduelle opère, d'ici 2030. Deux chefs ont même coécrit « la Cuisine Végétale de référence » qui recense, des techniques et des recettes autour du végétal.

Par l'ensemble de ces actions, Bonduelle contribue activement à construire une culture alimentaire plus végétale, plus éclairée et plus désirable, au service d'une transition durable et inclusive.

Accompagner les enseignes à inspirer les changements alimentaires

Depuis 2019, Bonduelle et Carrefour ont également un engagement mutuel, Le Pacte Transition Alimentaire, pour transformer le système alimentaire, offrant des produits sains et respectueux de la planète à des prix accessibles. En se concentrant sur cinq enjeux prioritaires (emballages, biodiversité, choix plus sains, produits plus sains, climat), ce pacte vise à contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Il crée également une plateforme d'échanges et de collaborations pour partager les bonnes pratiques et les progrès avec les consommateurs.

Bonduelle participe aussi à la promotion de recettes végétariennes via des activations en magasin et en ligne, pour promouvoir la transition vers l'alimentation végétale.

Dans une démarche positive, le groupe communique ainsi largement pour construire de nouveaux récits et faire changer le regard du consommateur sur l'alimentation végétale.

Actions en lien avec la qualité et la sécurité alimentaire

Déployer des plans de prévention et de surveillance sur les sites

La sécurité alimentaire est une priorité pour l'ensemble des sites du groupe. C'est la raison pour laquelle Bonduelle a mis en place un système d'identification et de maîtrise des risques identifiés, du champ à la fourchette. Ce système repose sur la méthode Hazard Analysis Critical Control Point ou HACCP, dont les sept principes s'appliquent tout au long de la chaîne alimentaire :

- réalisation d'une analyse des risques ;
- détermination des points critiques pour la maîtrise de la sécurité des aliments ;
- fixation du / des seuil(s) critique(s) ;
- mise en place d'un système de suivi (ou surveillance) permettant de maîtriser les points critiques ;
- identification des mesures correctives à prendre lorsque le suivi révèle qu'un point critique n'est pas maîtrisé ;
- application des procédures de vérification afin de confirmer que le système HACCP défini est mis en œuvre efficacement ;
- regroupement et conservation de toutes les procédures définies pour la démarche HACCP et tous les relevés/constats réalisés lors de son application.

Ce système est révisé au moins une fois par an où dès lors qu'un changement significatif intervient (équipement, processus, gouvernance).

Bonduelle a également développé un plan d'actions préventives et correctives reposant sur la méthode Root Cause Analysis (RCA) : cette méthode consiste à identifier les causes d'un incident pour les traiter à la source et ainsi éviter que cet incident se reproduise, notamment en cas de plainte de la part d'un consommateur.

En complément, les sites déploient un plan de surveillance mis à jour selon les risques émergents identifiés. Chaque équipe qualité sur le site commence par conduire une analyse des risques annuelle de ses produits et processus. Il peut s'agir des risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance. Une fois ces risques évalués, l'équipe en charge de la sécurité alimentaire prend les mesures afférentes à leur maîtrise.

Enfin, si tous les sites du groupe ne disposent pas de certifications spécifiques à la sécurité alimentaire, l'intégralité est régulièrement auditée afin de s'assurer de leur conformité avec les standards en place. Lorsque cela est jugé nécessaire, des audits peuvent également être menés en amont, au niveau des sites agricoles.

Des contrôles qualité et un suivi continue de la traçabilité des produits

La traçabilité de toutes les informations en lien avec le produit, son origine et les processus de transformations subis, est assurée grâce au code sur l'emballage. Il permet de retrouver la localisation du champ et les conditions de culture, la date de récolte et de transformation, les conditions de préparation en usine, les conditions de stockage.

Pour aiguiller le consommateur dans ses choix et le prévenir d'un éventuel risque, le groupe veille également à indiquer sur ses emballages la liste des ingrédients et des allergènes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

Cultiver une forte culture de la sécurité alimentaire au sein des équipes

Parce que la sécurité alimentaire est l'affaire de tous, le groupe veille aussi à ce que les collaborateurs puissent développer une culture de la sécurité alimentaire, par des formations dédiées.

Cette culture de la sécurité alimentaire se matérialise également du côté de l'innovation : en effet, pour améliorer ses performances en matière de sécurité alimentaire, Bonduelle veille constamment à faire preuve d'innovation, tant au niveau de ses produits qu'au niveau des processus utilisés sur sa chaîne de production, en définissant des standards exigeants.

Chacune de ces actions est déployée au sein de chaque filiale de Bonduelle et fait l'objet d'un suivi continu tout au long de l'année, sans échéance définie. La mise à jour de ces actions se fait de manière *ad hoc*, selon les besoins identifiés par l'équipe sur site en charge des sujets de sécurité alimentaire.

L'efficacité de ces actions est mesurée au travers des audits sur sites menés régulièrement. Les nouvelles pratiques, avant leur déploiement, sont également auditées avant leur diffusion, pour s'assurer qu'elles répondent bien aux réglementations en vigueur et aux standards définis par le groupe en matière de sécurité alimentaire.

2.3.4.3 Indicateurs et cibles

S4-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Cibles et indicateurs en lien avec la politique *Food*

Pour suivre le déploiement de la politique *Food* et l'efficacité des actions associées, Bonduelle s'est fixé plusieurs cibles au niveau du groupe, qui touchent directement sa stratégie et ses opérations propres :

Enjeu : Proposition de produit riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée - **impact positif & opportunité**

100 %

des sites faisant la promotion d'une alimentation plus végétale d'ici 2026

- **Lien avec l'IRO :**
Encourager une alimentation plus végétale en interne favorise la promotion d'une alimentation plus végétale dans notre environnement immédiat.
- **Méthodologie :**
Définition de la « plant-rich advocacy » et développement d'outils « *Culture Food* » à déployer en interne.
- **Périmètre :**
Ensemble des sites du groupe avec plus de 10 ETP.
- **Consultation parties prenantes :**
Consultations internes avec nos RH par site.

100 %

des régions couvertes par une stratégie *Food Culture*¹ dans chaque région d'ici 2026

- **Lien avec l'IRO :**
Encourager une alimentation plus végétale auprès de nos parties prenantes internes et externes (clients, fournisseurs, investisseurs, journalistes...).
- **Méthodologie :**
Développement d'outils et de contenus « *Food Culture* » à déployer en externe.
- **Périmètre :**
Toutes les régions du groupe.
- **Valeur Cible et Jalons intermédiaires :**
Lancement d'outils *Food Culture* en 2025.
- **Consultation parties prenantes :**
Consultations internes avec les directions Positive Impact, le Marketing et la Communication par région.

¹ La « *Food Culture* » de Bonduelle vise à sensibiliser ses parties prenantes, tant internes qu'externes, à une alimentation plus végétale. En interne, les équipes sont encouragées à devenir des ambassadeurs de cette alimentation verte. En externe, l'accent est mis sur la sensibilisation des consommateurs au flexitarisme et à l'importance des légumes dans leur alimentation, en s'appuyant sur des relais tels que les journalistes, les investisseurs, les agriculteurs ou les consommateurs eux-mêmes. Par ces initiatives, Bonduelle promeut une culture d'alimentation plus équilibrée et respectueuse de l'environnement, axée sur la végétalisation et le flexitarisme.

100 %

des pays faisant la promotion de la cuisine végétale dans des programmes dédiés d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Encourager une alimentation plus végétale auprès de nos parties prenantes externes (chefs...).
- **Périmètre :**
Principaux pays du groupe dans lesquels l'activité à marque représente plus de 4 millions d'euros.
- **Consultation parties prenantes :**
Consultations internes avec les directions Positive Impact et les équipes Food Service par pays.

100 %

des produits sans additifs controversés d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**
Développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens.
- **Méthodologie :**
Évaluations régulières, roadmap de revue des recettes, revue des ingrédients, benchmark réglementaire.
- **Périmètre :**
Portefeuille de produits à marque à l'échelle mondiale.
- **Consultation parties prenantes :**
Veille réglementaire et autorités sanitaires.

100 %

des produits évalués Nutri-Score¹ A ou B d'ici juin 2025

- **Lien avec l'IRO :**
 - Développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens.
 - Garantir des pratiques marketing responsables et l'accès à une information transparente sur les propriétés nutritionnelles de nos produits.
- **Méthodologie :**
 - Évaluation du Nutri-Score.
 - Suivi des reformulations et innovations produits.
- **Périmètre :**
 - Tous les produits Bonduelle notés selon le Nutri-Score.
 - Affichage volontaire on-pack dans les 7 pays où le Nutri-Score est actif.
- **Valeur Cible et Jalons intermédiaires**
 - 2025 : 100 % des produits notés A ou B (ancien algorithme).
 - Réévaluation du portefeuille à venir selon le nouvel algorithme du Nutri-Score et définition de nouvelles cibles.
- **Consultation parties prenantes :**
Concertation avec agences de santé publique, et interprofession.

¹ Algorithme 2017.

enjeu : Pratiques de commercialisation responsables et accès à l'information de qualité – **impact positif**

100 %
des produits à marque Bonduelle affichant l'origine de ses matières premières agricoles en France fin 2026

- **Lien avec l'IRO :**
Garantir des pratiques marketing responsables et l'accès à une information transparente. Bonduelle s'engage à fournir des informations transparentes et fiables sur l'origine des principales matières premières agricoles entrant dans ses produits, afin d'accompagner les consommateurs vers des choix alimentaires plus responsables.
- **Méthodologie :**
Apposition d'un QR code on-pack permettant l'accès en ligne à une information détaillée sur les origines des principales matières premières agricoles.
- **Périmètre :**
Portefeuille de produits à marque Bonduelle, en France, toutes technologies et dans le circuit grande distribution.
- **Valeur Cible et Jalons intermédiaires :**
 - Fin 2025 : 50 % de nos produits à marque Bonduelle en France.
 - Fin 2026 : 100 % de nos produits à marque Bonduelle en France.
- **Consultation parties prenantes :**
Concertation de l'ensemble des parties prenantes (producteurs, consommateurs, distributeurs) organisée par les pouvoirs publics pour co-construire la démarche.

100 %
des produits évalués Nutri-Score¹ A ou B d'ici 2025 (voir description de la cible en page précédente)

1 Algorithme 2017.

	Référence	2023/24	2024/25	
			Périmètre complet	Activités poursuivies
% des sites faisant la promotion d'une alimentation plus végétale	59,1 % (2023/24)	59,1 %	63,6 %	65,9 %
% des produits sans additifs controversés	82,2 % (2022/23)	84,6 %	93,5 %	93,5 %
% des produits évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2017)	92 % (2021/22)	99,0 %	98,8 %	98,8 %
% des produits à marque Bonduelle affichant l'origine des principales matières premières agricoles en France	42 % (2024/25)	non disponible	52 %	42 %

Avec un budget annuel de 250 000 euros, la Fondation Louis Bonduelle agit en faveur d'une alimentation plus durable et accessible à tous. Sa webapp Popotoscore engage les jeunes à évaluer leurs repas et à adopter de meilleures habitudes alimentaires.

En parallèle, la Coupe du monde du potager mobilise plus de 200 écoles dans 23 pays, tandis que le site de la Fondation réunit 817 000 utilisateurs et 9 232 abonnés à sa newsletter.

Cibles et indicateurs en lien avec la politique qualité

Afin de garantir la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits et l'efficacité des actions associées, et de sorte à réduire les impacts négatifs cités ci-après, Bonduelle s'est fixé une cible au niveau du groupe, qui concerne directement sa stratégie et ses opérations propres :

Enjeu : Santé et sécurité – impact négatif & risque

0

rappel de produit chaque année, sur l'ensemble des zones géographique

— **Lien avec l'IRO :**

1/ Bonduelle pourrait avoir un impact sur la santé de ses clients en cas de problèmes liés à la sécurité ou à la conformité des produits, tels que la contamination par des bactéries ou des ingrédients dangereux, qui sont peu fréquents mais continuent à se produire dans l'industrie alimentaire.

2/ Les produits dangereux peuvent entraîner des blessures, voire la mort de consommateurs, et donc des poursuites judiciaires, avec une atteinte importante à la réputation qui peut être durable. Les rappels de produits peuvent représenter une

dépense importante, même si les consommateurs ne subissent pas de dommages négatifs.

— **Méthodologie :**
Calcul mensuel du nombre de rappel de produits qui auraient pu causer un impact négatif sur la santé et la sécurité alimentaire des consommateurs.

— **Périmètre :**
Sur l'ensemble des produits Bonduelle, sur l'ensemble des zones géographiques.

— **Consultation parties prenantes :**
Consultation du Département Qualité et des Business Units de Bonduelle.

	2024/25 Périmètre complet
Nombre de rappel produit	5

Cette cible a été définie dans le cadre du plan stratégique, en concertation avec le groupe, le département qualité et l'équipe en charge de la sécurité alimentaire. Elle prend également en compte les réglementations en place dans les pays où Bonduelle est présent et s'inspire des certifications relatives à la sécurité alimentaire pour déployer les plans d'actions ad hoc.

En complément de cette cible, Bonduelle suit également les indicateurs ci-dessous. Ces derniers permettent notamment d'assurer le suivi de la qualité et de la sécurité alimentaire de ses produits sur le long terme et de pouvoir prévoir des plans d'actions et des mesures correctives en cas d'incidents :

— nombre d'incidents de sécurité alimentaire et de qualité des produits ;

— nombre de plaintes par million d'unités vendues avec une répartition par établissement, gravité et type de problème ;

— nombre de sites certifiés par le *Global Food Safety Initiative* (GFSI) ;

— nombre de jours d'audits systèmes ou produits réalisés par des organismes de certification, par les autorités ou par des clients.

	2023/24	2024/25 Périmètre complet	2024/25 Activités poursuivies
Analyses de sécurité			
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé	19 782	19 484	18 300
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve	45 292	41 725	41 725
Sites certifiés			
Nombre de sites certifiés ISO 9001	0	0	0
Nombre de sites certifiés ISO 22000	0	0	0
Nombre de sites certifiés IFS	21	22	17
Nombre de sites certifiés FSSC 22000	3	3	3
Nombre de sites certifiés BRC	13	13	13
Nombre de sites certifiés SQF	5	4	4
Nombre de sites certifiés « biologiques »	20	20	19
Nombre de jours d'audits système ou produits réalisés par des organismes de certification, par les autorités ou des clients	310	370	336

1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays.

Les analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé sont relatives aux analyses Listeria monocytogenes sur produits.

BONDUELLE

RAPPORT RSE ISSU DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024-2025

135

2.4 ANNEXES

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE AU 1^{ER} JUILLET 2024

	BONDUELLE EUROPE (BE) Conserve, surgelé et frais	BONDUELLE AMERICAS (BA) Frais	BONDUELLE EURASIA AND EMERGING MARKETS (BEEM) Conserve et surgelé
SITES D'AUTO- PRODUCTION AGRICOLE	France • Dampierre • L'Île-Bouchard • Longué-Jumelles (La Tourte) • Loudun • Montoire Espagne • Torre-Pacheco		Russie • Novotitarovskaya • Timashevsk
SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE	France • Bordères • Doué-la-Fontaine • Estrées-Mons conserve • Estrées-Mons surgelé • Labenne • La Tourte • Renescure • Vaulx-Vraucourt • Genas¹ • Rosporden • Saint-Mihiel ² • St-Benoist-sur-Vanne Hongrie • Békéscsaba • Nagykorös • Nyiregyhaza Pologne • Gniewkowo • Ruchocice Portugal • Santarém Allemagne • Reutlingen² • Straelen²	États-Unis • Jackson • Irwindale • Swedesboro	Brésil • Cristalina Russie • Novotitarovskaya • Kaluga • Timashevsk
PLATEFORMES LOGISTIQUES	Belgique • Kortemark France • Flaucourt • Montreuil-Bellay • Rosières • Saint Sever	États-Unis • Florence / Dartmouth	

Le site de Herm en France est directement piloté par le groupe.

1 Une partie de l'activité cédée depuis la clôture de l'exercice 2024/25.

2 Sites fermés ou cédés au cours de l'exercice 2024/25.

ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ NON MATÉRIELS

Bien-être animal

Suite à l'évaluation des IRO selon la méthodologie conforme aux ESRS et au cadre analytique développé en interne (voir section 2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités), aucun sujet de Gouvernance n'est ressorti matériel pour Bonduelle, bien que ceux-ci soient considérés et suivis chez Bonduelle, notamment via le Plan de vigilance (voir partie 2.6 Plan de vigilance).

De ce fait, le bien-être animal n'est pas identifié comme matériel dans l'analyse de double matérialité de Bonduelle car peu de produits Bonduelle contiennent des ingrédients d'origine animale.

Pour autant certaines des parties prenantes ont des attentes spécifiques sur ce sujet. Le groupe est, par ailleurs sensible au bien-être des animaux et reconnaît leurs Cinq Libertés :

- ne pas souffrir de la faim ou de la soif ;
- ne pas souffrir d'inconfort ;
- ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies ;
- pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ;
- ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Aux États-Unis, Bonduelle a inséré une clause sur le bien-être animal dans ses accords avec les fournisseurs. Elle stipule que Bonduelle veille au traitement respectueux des animaux et attend de ses fournisseurs des pratiques favorisant le bien-être des animaux en conformité, à minima avec les lois et lignes directrices de l'industrie. À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.

Suivi des fournisseurs de volailles de chair

En Europe, pour les volailles de chair, Bonduelle s'appuie sur le référentiel de l'ECC (European Chicken Commitment)¹ et ses six critères :

- mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30 kg/m² ;
- recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré ;
- respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse ;

- installer au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1 000 oiseaux ;
- adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée ;
- garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un reporting annuel d'avancement.

Bonduelle suit l'avancement de ses fournisseurs sur ces six critères et souhaite que d'ici à 2026, si la filière volaille et les conditions sanitaires le permettent, 100 % des poulets respectent les normes de l'European Chicken Commitment en

En 2024-2025, voici l'avancement des engagements de Bonduelle vis-à-vis des critères de l'ECC :

- densité d'élevage 30 kg/m² : 0 % ;
- souches : 0 % ;
- lumière naturelle : 50 % ;
- enrichissement : 50 % ;
- étourdissement par atmosphère contrôlée : 60 % ;
- audit externe : 50 %.

En Europe, les salades traiteur concernées sont élaborées à partir de poulets dont le régime alimentaire de qualité prohibe les farines animales et les hormones de croissance, conformément à la réglementation. Les éleveurs sont engagés pour l'amélioration continue des conditions d'élevage.

Aux États-Unis, Bonduelle promeut le respect des lignes directrices du National Chicken Council pour les poulets de chair, et poursuit ses efforts en matière de réduction de l'utilisation des terres, de la consommation d'eau, d'émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation des ressources fossiles et des émissions de particules.

Suivi des fournisseurs de volailles de ponte (œufs et ovoproduits)

En Europe, Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, part infime de ses ingrédients.

En 2024-2025, le volume d'achats d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs a été de plus de 60 %.

Bonduelle confirme par ailleurs que suite aux démarches réalisées courant 2024-2025, 100 % des œufs et ovoproduits sont désormais garantis « sans élevage en cage ».

¹ <https://betterchickencommitment.com/eu/policy/>

MODALITÉS DE CALCUL DES INDICATEURS CLÉS DE DURABILITÉ

PILIER FOOD

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
100 % des produits évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2025	<i>[Nombre de produits évalués Nutri-Score A ou B] / [Total des produits à marque]</i> Résultat en volume (unité : KG) Il s'agit ici de l'algorithme du Nutri-Score établi en 2017. Une nouvelle version est arrivée en 2024 et sera appliquée à partir de l'année prochaine sur l'ensemble de nos produits dans les pays concernés : l'objectif et les feuilles de route seront donc amenées à évoluer en conséquence.	Sur nos activités à marques. Les produits « champignons » de la Pologne sont également exclus du calcul. Les produits dits « displays » (ou mix/hétérogène) sont exclus du calcul car ils peuvent contenir des notes Nutri-Score différentes.
100 % des produits sans additifs controversés d'ici 2030	<i>[Nombre de produits sans additifs] / [Total des produits à marque]</i> Résultat en volume (unité : KG) Définition additifs controversés : Les additifs alimentaires par ajout direct ou indirect, déclarable ou non déclarable sont des substances ajoutées intentionnellement aux aliments pour exercer certaines fonctions technologiques spécifiques, par exemple pour colorer, sucrer ou contribuer à la conservation des aliments. Dans l'Union européenne, tous les additifs alimentaires sont identifiés par un numéro commençant par « E ». Sont hors scopes les auxiliaires technologiques, i.e. les additifs utilisés dans nos process de fabrication, mais absents dans le produit fini.	Sur nos activités à marques. Les produits « champignons » de la Pologne sont également exclus du calcul.
> 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur les innovations	<i>[Chiffre d'affaires réalisé sur les innovations à marque] / [Chiffre d'affaires total des produits à marque]</i> Une innovation est tout changement significatif apporté à nos produits ou services au cours des 36 derniers mois, perçu comme nouveau par les consommateurs et ayant un impact notable sur le marché (technologie, réseau de vente, territoire, légume, recette, mélange, emballage...)	Sur nos activités à marques, dans nos réseaux Retail, Food Service, B2B et E-Commerce
100 % des pays encourageant la cuisine végétale pour tous à travers des programmes dédiés d'ici 2030	<i>[Nombre de pays où Bonduelle est implanté encourageant la cuisine végétale] / [Total des pays principaux où Bonduelle est implanté]</i>	Les pays dans le périmètre sont les pays dont le chiffre d'affaires à marque est supérieur à > 4 millions d'euros, hors Mercosur et l'export (soit 21 pays)

PILIER PLANET

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030	<i>[Nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]</i> L'engagement des agriculteurs est mesuré grâce à un outil de mesure interne, développé en collaboration avec des agronomes, ONG, et autres filières. Cet outil permet d'évaluer le niveau d'engagement à l'échelle de chacune des fermes partenaires.	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030	<i>[Surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs] / [Total des surfaces sous contrat]</i> Les surfaces cultivées avec un plan de protection pollinisateurs sont les surfaces cultivées sur lesquelles aucune molécule néfaste pour les pollinisateurs n'est appliquée.	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2025	<i>[Tonnes d'emballages conçus pour être recyclables] / [Tonnes d'emballages de produits commercialisés]</i> Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectifs à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité du poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entrave pas la recyclabilité des composants principaux. Un emballage est réutilisable s'il a été conçu pour accomplir – ou prouve sa capacité à accomplir – un nombre minimum de rotations dans un système pour réutilisation (par exemple, des bouteilles en verre consignées).	La sous-traitance est incluse au calcul.
0 plastique vierge d'origine fossile utilisé dans nos emballages d'ici 2030 (- 100 % vs 2019/20 en tonne)	<i>[[Tonnes d'emballages contenant du plastique vierge d'origine fossile_Année N] - [Tonnes d'emballages contenant du plastique vierge d'origine fossile_Baseline]] / [Tonnes d'emballages contenant du plastique vierge d'origine fossile_Baseline]</i>	La sous-traitance est incluse au calcul.
38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs 2019/20 en absolu)	<i>[[Émissions de GES scopes 1&2 année N] - [Émissions de GES scopes 1&2 baseline]] / [Émissions de GES scopes 1&2 baseline]</i> Objectif validé par la SBTi.	
30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs 2019/20 en intensité)	<i>[[Émissions de GES scope 3 année N] - [Émissions de GES scope 3 baseline]] / [Émissions de GES scopes 3 baseline]</i> Objectif validé par la SBTi.	Exclusion des émissions des consommateurs (postes 3.9 et 3.11) en application des dispositions de la méthodologie SBTi.

PILIER PEOPLE

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
> 75 % taux d'engagement de nos collaborateurs (et au-delà de notre benchmark externe)	Depuis 2014, le groupe mène a minima tous les deux ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, Climate. Nous confions la réalisation de ce baromètre à un partenaire spécialiste et garant de la méthodologie (Opensquare). Parmi les questions de ce baromètre, 4 sont spécialement utilisées pour calculer un indicateur synthétique : le taux d'engagement. Ces 4 questions mesurent la Fierté, l'intention de rester dans l'entreprise, la recommandation et la motivation à s'impliquer au quotidien. Le benchmark externe de ce taux d'engagement est fourni par notre partenaire externe. Il est construit à partir d'enquêtes globales d'échantillons nationaux représentatifs de grandes entreprises privées, et de données pondérées des clients d'Opensquare en fonction de la répartition géographique de Bonduelle.	
> 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année	$\frac{[\text{Nombre de contrats d'agriculteurs renouvelés depuis N-1}]}{[\text{Total des contrats d'agriculteurs de N}]}$	Périmètre des agriculteurs sous contrat.
100 % des sites ayant déployé des actions qui encouragent les collaborateurs à manger plus végétal d'ici 2026	$\frac{[\text{Nombre de sites ayant déployé des actions}]}{[\text{Nombre total de sites}]}$ Objectif défini pour mise en œuvre sur la période 2024-2025 Bonduelle a formalisé un objectif de sensibilisation de ses collaborateurs à l'alimentation végétale dans le cadre de sa mission d'inspirer la transition vers l'alimentation végétale. Cette année, un premier état des lieux a été réalisé, invitant tous nos sites à indiquer s'ils avaient mis en place au moins une action de sensibilisation parmi une liste définie. Les actions incluent : l'intégration systématique de contenus sur l'alimentation végétale dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants, la mise en place d'une alternative végétale à la cantine ou d'une communication spécifique sur l'alimentation végétale, des ateliers de cuisine, des dégustations de produits accompagnées de communications sur notre mission et le flexitarisme, ou encore des programmes incitant les collaborateurs à adopter une alimentation plus végétale, tels que des programmes de santé et de nutrition. Si aucune action n'avait été mise en place, cela devait également être signalé.	Tous les sites sont concernés, avec une priorité sur les sites de plus grande taille pour commencer (usines, sièges...). Les sites de moins de 10 personnes ne sont pas inclus dans le périmètre.
100 % des collaborateurs permanents couverts par une assurance-décès d'ici 2025	$\frac{\text{Somme des } [\text{Nombre de collaborateurs dans chaque pays couvert par un contrat d'assurance-décès}]}{[\text{Nombre total de collaborateurs permanents}]}$	Tous les salariés permanents du groupe sont bénéficiaires. Hors saisonniers.
100 % des collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030	$\frac{[\text{Nombre de collaborateurs disposant d'un plan de développement individuel}]}{[\text{Nombre de collaborateurs éligibles au plan de développement individuel}]}$ Sont bénéficiaires d'un plan de développement individuel l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un Impact Conversation (entretien annuel d'activité), historisé dans notre logiciel de gestion du développement individuel (BTalent)	
80 % des agriculteurs bénéficiant d'une formation d'ici 2030	$\frac{[\text{Nombre d'agriculteurs sous contrat bénéficiant d'une formation}]}{[\text{Nombre total d'agriculteurs sous contrat}]}$ Pas de résultat disponible pour l'indicateur pour cette année. Finalisation de l'objectif en cours.	Périmètre des agriculteurs sous contrat.

PILIER PEOPLE

Objectifs	Modalités de calcul de l'indicateur	Spécificités éventuelles de périmètre
100 % des sites proposant des solutions de recrutement inclusif d'ici 2030	[Nombre de sites proposant des solutions de recrutement inclusif, dans le but de lever les barrières à l'emploi et d'offrir des opportunités équitables à tous. Cette année, un premier état des lieux a été réalisé pour identifier les actions mises en place par nos sites afin de promouvoir un recrutement plus inclusif. Chaque site a été invité à indiquer s'il avait mené des initiatives visant à intégrer des personnes confrontées à des barrières à l'emploi, telles que les personnes en situation de handicap physique ou mental, les travailleurs à faibles revenus, les personnes sans diplôme universitaire, les immigrés, déplacés ou réfugiés, les personnes anciennement incarcérées, ainsi que des actions spécifiques liées au genre ou à l'inclusion intergénérationnelle (jeunes ou personnes en fin de carrière). Les sites pouvaient également préciser toute autre initiative de recrutement inclusif mise en œuvre, ou signaler l'absence d'actions.	Les sites de moins de 10 personnes ne sont pas inclus dans le périmètre.
100 % des managers formés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DE & I) d'ici 2025	[Nombre de managers formés au DE & I] / [Nombre de managers éligibles à la formation DE & I]	Tous les Top managers sont éligibles à cette formation.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Informations requises dans la DPEF en application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

À compter du 1er janvier 2025, l'article L 541-15-6-1 du Code l'environnement dispose :

Les opérateurs mentionnés au 2° et 3° du II de l'article L. 541-15-6¹ rendent publics chaque année, par tout moyen de communication², leurs engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les procédures de contrôles interne qu'ils mettent en œuvre et les résultats obtenus, qui intègrent le volume des dons alimentaires réalisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux opérateurs suivants :

Les sociétés soumises à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, ainsi que celles dispensées de son application conformément au second alinéa du V de cet article :

Les sociétés soumises à l'article L233-28-4 du Code de commerce, ainsi que celles dispensées de son application conformément au V de cet article³.

Sources :

Article L22-10-35 - Code de commerce - Légifrance

Article L232-6-3 - Code de commerce - Légifrance

Article L233-28-4 - Code de commerce - Légifrance

Article L541-15-6-1 - Code de l'environnement - Légifrance

1 Opérateurs de l'industrie alimentaire et de la restauration.

2 Pas nécessairement dans le rapport de gestion.

3 Sociétés soumises à la CSRD.

2.5 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Bonduelle

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Bonduelle,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Bonduelle. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2025, incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.3 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel (ci-après « Rapport de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Bonduelle est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de Bonduelle sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour « *European Sustainability Reporting Standards* ») du processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer les informations publiées et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;

la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité :

- avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons

mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Bonduelle dans son Rapport de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Bonduelle, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Bonduelle en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plan de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives. Elle ne porte pas non plus sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L225-102-1 du code de commerce.

CONFORMITÉ AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR BONDUELLE POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, ET RESPECT DE L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Bonduelle lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Bonduelle avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes et des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière sont mentionnées au 2.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » du rapport de durabilité.

Concernant l'identification des parties prenantes

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la note 2.1.3 « Stratégie SBM-2 » du rapport de gestion du groupe, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note BP-1 — « Base générale pour la préparation des états de durabilité » paragraphe Informations de durabilité spécifiques à l'entité du rapport de gestion du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons :

- apprécié l'approche utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;

- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;

- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment :

- apprécié la cohérence des seuils ainsi déterminés avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié si l'entité a évalué les IRO indépendamment des éventuelles mesures d'atténuation ;
- vérifié que l'évaluation de matérialité financière a été réalisée sans compensation inappropriée entre les risques et les opportunités ;
- apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités du rapport de gestion du groupe.

Nous avons apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- Au titre des informations spécifiques à l'entité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Bonduelle relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe « Limites de première année d'application de la directive CSRD » du 2.1.1 [ESRS2-BP-2] « Base de préparation » du rapport de durabilité, qui souligne les limites inhérentes à la première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans les sections 2.2.1 « Environnement » section « E1. Changement climatique » du chapitre 2 du document d'enregistrement universel. Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction « climat », nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les notes « E1. Changement climatique » de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations,

- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) sont mentionnées dans les sections 2.3.1 du personnel de l'entreprise (ESRS S1) « Environnement » section « S1. Personnel de l'entreprise » du chapitre 2 du document d'enregistrement universel.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à

- prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité,
- examiner la documentation sous-jacente disponible ;
- mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données.

Nous avons par ailleurs :

- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par la Société pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1 ;
- comparé les informations publiées aux éléments figurant dans les comptes annuels/consolidés, les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité tel que notamment les états de gestion, et aux autres publications relatives à ces sujets que nous aurions pu identifier ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

**RESPECT DES EXIGENCES
DE PUBLICATION DES INFORMATIONS
PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT
(UE) 2020/852**

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Lille, le 26 septembre 2025

Edouard Lhomme
Associé

2.6 PLAN DE VIGILANCE

2.6.1 Introduction

Se donner pour raison d'être de « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », c'est affirmer une volonté forte de s'inscrire dans une démarche responsable, respectueuse des droits humains, de l'éthique des affaires et de l'environnement.

Cette ambition se traduit par la mise en place de dispositifs structurants, tels que la Charte éthique du Groupe Bonduelle, pilier de cette démarche depuis 2012, et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, tous deux régulièrement mis à jour et diffusés à l'ensemble des collaborateurs.

Ces outils viennent compléter le cadre juridique et réglementaire applicable, tout en incarnant les valeurs du groupe. Ils constituent les fondations sur lesquelles s'appuie le plan de vigilance, présenté ci-après.

Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après le « devoir de vigilance »).

Cette démarche de vigilance repose sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les valeurs, mais aussi la Charte éthique, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique et plus largement la démarche éthique des affaires du groupe.

Bonduelle applique un plan de vigilance dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Il formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

2.6.2 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance sont présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques propres au devoir de vigilance sont intégrés dans le rapport de durabilité, ayant été considérés comme matériels suite à l'analyse de double matérialité.

Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences du devoir de vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes.

Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs, les risques identifiés par certains Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et spécifiques au secteur de l'agro-industrie.

Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index (EPI)*, produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le *World Economic Forum*, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;

- Indice de Développement Humain, produit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index* établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec *Erasmus University Rotterdam*, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, *World Economic Forum*, World Bank, UNICEF, CCFD – Terre solidaire, Sherpa. Ensuite, le groupe a sélectionné et hiérarchisé les risques selon les critères suivants : impact du risque sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et la probabilité qu'un tel événement se produise du fait de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation d'affaires établie. La criticité présentée résulte du produit de l'impact et de la probabilité.

Les risques présentés ci-dessous sont hiérarchisés et priorisés par ordre de criticité :

Catégories de risques	Facteurs de risques	Criticité	Impact négatif	Probabilité	Description et gestion du risque
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Accaparement des eaux	Moyenne	Fort	Moyenne	ESRS E2 - ESRS E3 ESRS S3
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Défaut de qualité sanitaire des produits	Moyenne	Moyen	Moyenne	ESRS S4
Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme	Appauvrissement des terres et des sols	Moyenne	Moyen	Moyenne	ESRS E2 - ESRS E4
Atteinte à l'environnement	Pollution des eaux	Moyenne	Moyen	Moyenne	ESRS E2 - ESRS E3
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de pesticides	Moyenne	Moyen	Faible	ESRS E2 - ESRS E4
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Utilisation de produits chimiques	Moyenne	Moyen	Faible	ESRS E2
Atteinte à la santé et sécurité des personnes	Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes	Faible	Moyen	Faible	ESRS S1 - ESRS S2 - ESRS S4
Atteintes à l'environnement	Influence sur le changement climatique	Faible	Faible	Faible	ESRS E1
Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes	Traitement et gestion des déchets dangereux	Faible	Faible	Faible	ESRS E5

Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir six étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis reposant sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;

- **intégration d'un « risque approvisionnement »** lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important ;
- **intégration de risques propres au secteur de l'agro-industrie**, tels que présentés par le CCFD-Terre solidaire. Les régions Europe et Eurasie sont engagées dans cette démarche, Bonduelle Americas a adopté cette démarche en réalisant ses analyses des risques fournisseurs. C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (cf. ci-dessous le paragraphe 2.4.3 « Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

La cartographie des risques liés au devoir de vigilance fait l'objet d'une révision annuelle, conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne. Elles s'assurent ainsi de la pertinence des risques identifiés et de leur hiérarchisation. Si nécessaire, une adaptation est réalisée.

La dernière mise à jour globale a été réalisée au cours de l'exercice 2021-2022.

2.6.3 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

Traitement équitable des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, clients, etc.) sont essentielles pour la pérennité du groupe, son développement et le respect de ses engagements en termes d'éthique des affaires.

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur les principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance.

Bonduelle a mis en place un *scoring* permettant d'évaluer chaque partie prenante, dès son entrée en relation avec le groupe, puis une fois par an, permettant de suivre le risque dans le temps. Ce *scoring* est basé sur différents critères, tels que le secteur d'activité, le pays d'enregistrement et de facturation, la devise utilisée et le volume d'affaires budgété des relations d'affaires et commerciales. Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, comme l'indice global de paix ou encore l'indice de perception de la corruption. En fonction des résultats du *scoring*, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un score modéré ou élevé, une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante. À ce jour, ce *scoring* est utilisé pour l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services, ainsi que pour certains clients établis dans des pays considérés comme à risque. Il a vocation à être utilisé pour l'ensemble des clients à terme. La politique complète est décrite dans le rapport de durabilité (ESRS S2 - partie 2.3.2)

En complément, d'autres mesures sont prises pour prévenir le risque des parties prenantes et l'atténuer :

- des modèles de clauses contractuelles spécifiques sont proposées, en cas de non-respect des mesures peuvent être prises, et celles-ci peuvent conduire à la résiliation du contrat ;
- s'appuyant sur la Charte d'approvisionnement agronomique, un processus établi permet d'évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs et de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves ;
- depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de la démarche et performances RSE des fournisseurs par EcoVadis. Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

Mieux connaître pour agir, former les collaborateurs au devoir de vigilance

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Groupe Bonduelle n'a pas réalisé de formation dédiée spécifiquement au devoir de vigilance. Des mémos et rappels sont régulièrement diffusés, notamment sur l'intranet du groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs à ces sujets. Des rappels spécifiques au processus d'évaluation des parties prenantes, ont été fait avec les équipes concernées.

Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

Périmètre d'évaluation	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Rapport de durabilité		
	Audit interne des sites de production		
Sous-traitants et fournisseurs	Évaluation des fournisseurs <i>via</i> la plateforme EcoVadis (Europe et <i>Sourcing</i> international)		
	Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et <i>Sourcing</i> international)		
	Analyses qualité des ingrédients		
	<i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes		
	Insertion de clauses contractuelles spécifiques		
Agriculteurs	Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (cf. ESRS S2)		
	Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines		
	<i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes		

La Direction de l'audit interne participe à assurer que le programme de *compliance* est mis en œuvre.

2.6.4 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

Périmètre d'actions	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique ressources humaines (ESRS S1) Communication sur la démarche éthique des affaires, y compris la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence.	Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (ESRS E1) - Gestion de l'eau et de la pollution (ESRS E2 - ESRS E3 - ESRS E4) Politique biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) Politique économie circulaire (ESRS E5)	Politique 0 accident du travail (ESRS S1) Politique qualité et nutrition des produits (ESRS S4)
	Charte éthique précisant notamment des obligations de prévention des risques liés au devoir de vigilance Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence Amélioration continue de notre rapport de durabilité et des politiques associées Engagements auprès des communautés locales		
Sous-traitants et fournisseurs	Charte éthique Scoring pour évaluer les parties prenantes Clauses contractuelles spécifiques insérées dans les contrats, exigeant des parties prenantes de respecter plusieurs éléments, notamment identifier les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement		
Agriculteurs	Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »(ESRS S2)		

2.6.5 Dispositif d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un dispositif d'alerte, répondant aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

Une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe permet à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Bonduelle, ainsi qu'à l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.) d'émettre une alerte de manière confidentielle et anonyme si le lanceur d'alerte le souhaite. En complément de cette plateforme, les collaborateurs disposent des voies traditionnelles telles que la voie managériale ou la sollicitation de ressources humaines pour émettre des alertes. En outre, Bonduelle Americas, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

Les collaborateurs sont informés de l'existence de ce dispositif d'alerte de plusieurs manières : une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires est communiquée et explique ce dispositif, une affiche est publiée dans les locaux permettant aux collaborateurs d'y accéder de manière simple, les procédures sont disponibles sur l'intranet du groupe et la plateforme. Le dispositif d'alerte est aussi mentionné dans la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, et est rappelé lors de formation sur l'éthique des affaires. Enfin des communications peuvent être faites au cours de l'année, notamment lors des journées internationales dédiées à l'éthique des affaires.

Les parties prenantes du Groupe Bonduelle sont informées de l'existence de ce système d'alerte dans le cadre de leurs relations contractuelles et par la page « Nous alerter » du site web www.bonduelle.com qui leur donne accès à la plateforme internet.

Pour que chacun puisse connaître la démarche à suivre et les conditions à respecter lors du dépôt d'une alerte, une procédure est attachée à ce mécanisme d'alerte et disponible à tous. Elle précise notamment la manière dont la protection des lanceurs d'alerte est garantie et comment le traitement des alertes est réalisé.

Pour le traitement des alertes, une gouvernance collégiale et impartiale, composée d'experts et décorrélée de la chaîne de gestion liée à l'incident, a été constituée. Une procédure dédiée aux enquêtes, pour les personnes amenées à traiter l'alerte, existe également.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Bonduelle a recensé 9 alertes en lien avec des sujets d'éthique des affaires. Elles ont été traitées conformément à la procédure d'alerte et à la procédure d'enquête.

2.6.6 Dispositif de suivi

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mis en place :

Périmètre du dispositif de suivi	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique de dialogue social et de respect des droits de l'Homme (ESRS S1 - ESRS S2)	Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (ESRS E1) Gestion de l'eau et de la pollution (ESRS E2 - ESRS E3) Politique biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) Politique économie circulaire (ESRS E5)	Taux de fréquence des accidents du travail (ESRS S1)
	Gouvernance telle qu'exposée en partie 2.1.2		
	Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques		
	Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte		
	Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs		
Sous-traitants et fournisseurs	Nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis		
	Nombre de parties prenantes évaluées sur base du <i>scoring</i>		
	Nombre de fournisseurs ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et/ou ayant signé une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires.		
Agriculteurs	Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (ESRS S2)		

2.6.7 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2024-2025

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne et des travaux de la Direction juridique, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux collaborateurs concernant le dispositif d'alerte, la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures du groupe à travers des contrôles ciblés.

Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

Désormais, ce sont 312 fournisseurs qui ont fait l'objet d'une évaluation par l'intermédiaire d'Ecovadis.

Par ailleurs, 17 499 fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation sur base du *scoring* mis en place, soit 84,2 % des fournisseurs référencés (hors Bonduelle Americas, le processus est en cours de déploiement).

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les modèles de contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et la Charte éthique sont transmis par les Directions des achats des régions du Groupe Bonduelle.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Dans le cadre de sa démarche d'éthique des affaires, au cours de l'exercice 2023-2024, Bonduelle a défini un plan d'actions à 3 ans en matière de *compliance*, incluant le devoir de vigilance. Ce plan, validé par la Direction Générale, fait l'objet d'une revue annuelle afin de prendre en compte l'évolution des risques et des exigences réglementaires, constitue le socle de la stratégie du groupe en matière de conformité et de vigilance. L'avancement de ce plan fait l'objet d'un reporting annuel au Conseil de Surveillance, garantissant ainsi un suivi rigoureux au plus haut niveau de gouvernance.

Crédits photos :

Monsieur Human,
Barbara Grossmann,
Pascal Ribes,
Matthew Klein

© Bonduelle – 2025

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

